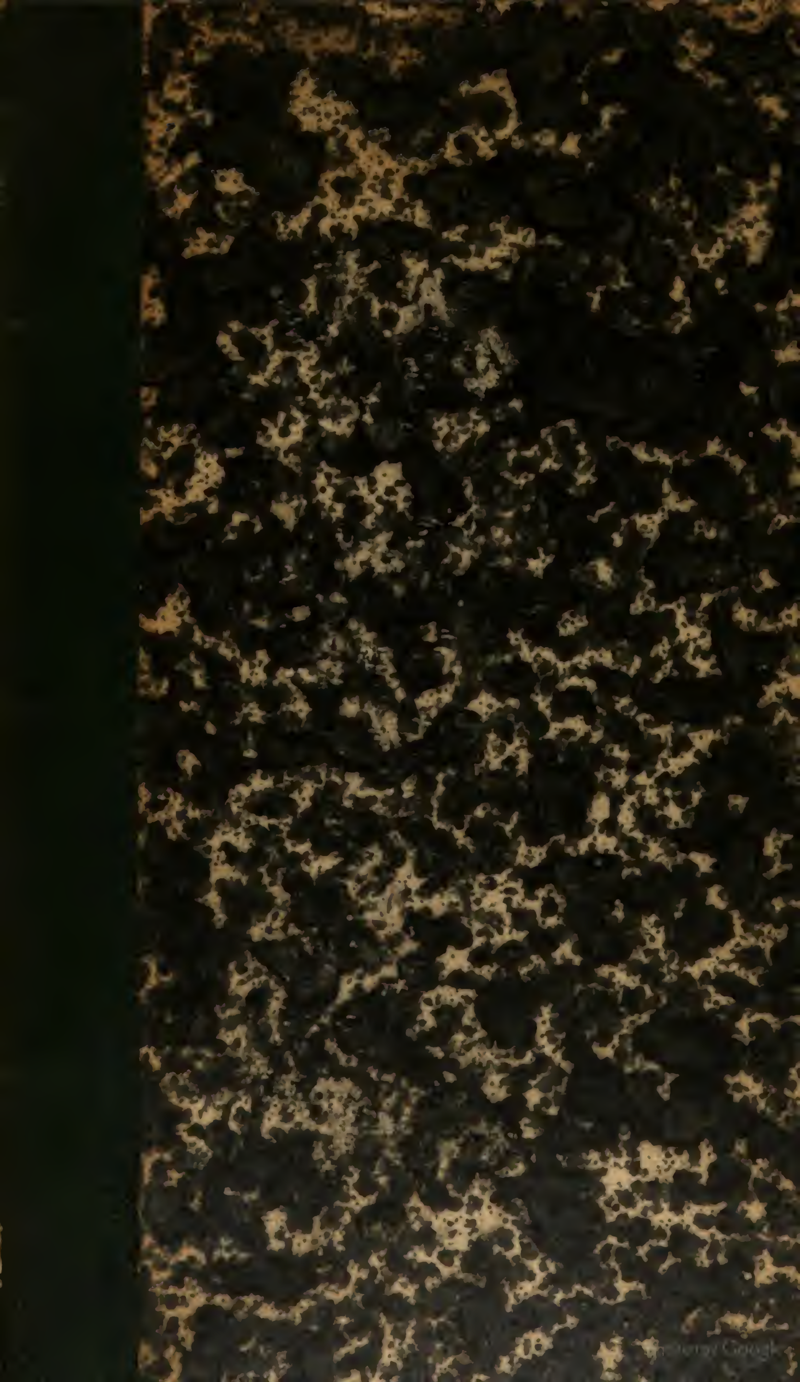
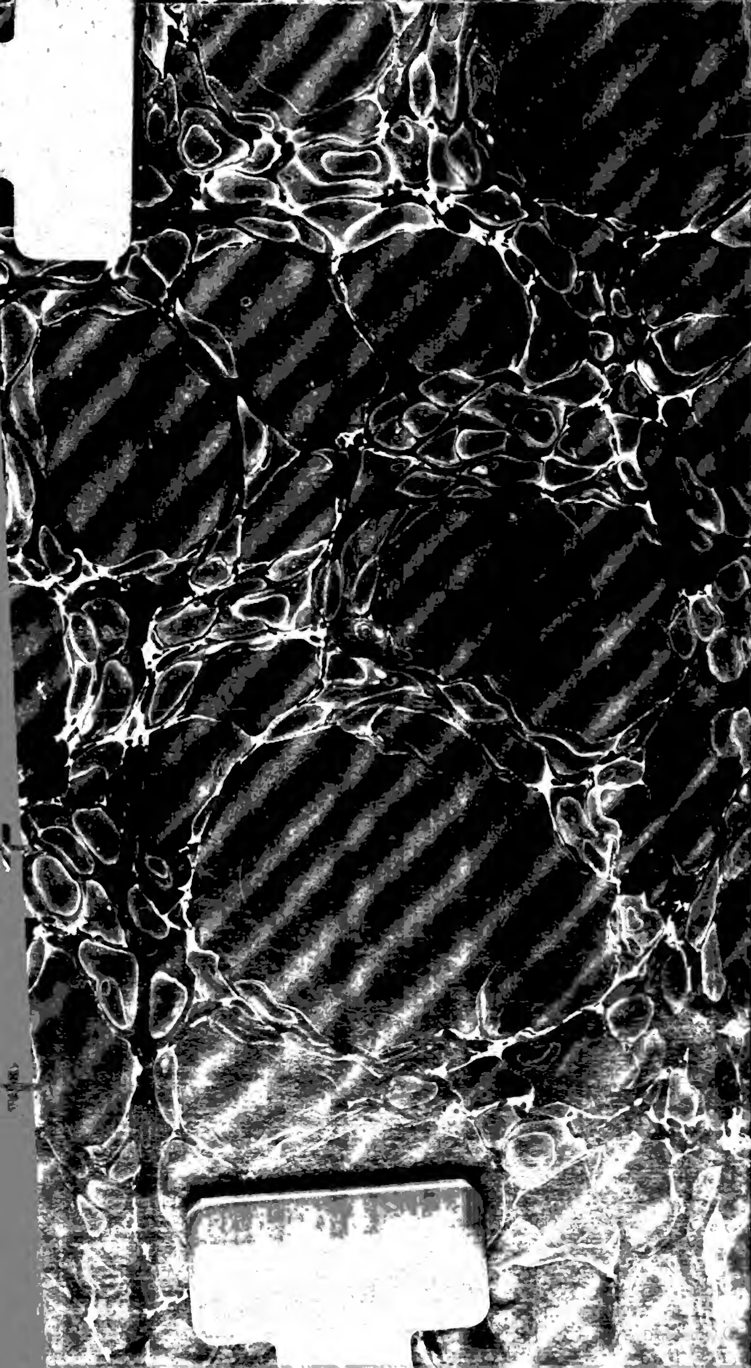
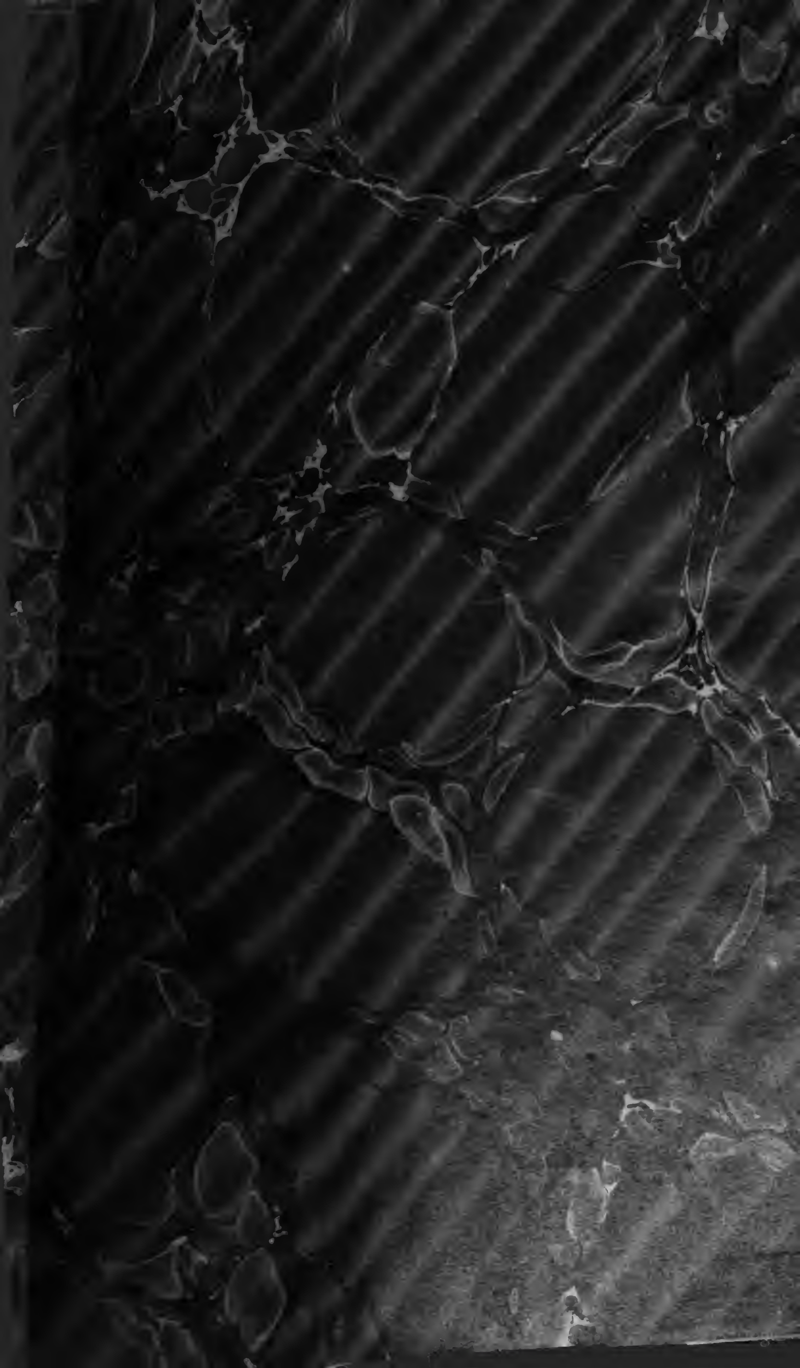






VIE

DE MONSEIGNEUR

VAN DER BURCH

Imprimatur.

Insulis 11 novembris 1860.

BERNARD,
VIC.-GÉN

CAMBRAI. — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ.

Lith. J Mortreux Douai

Autographie de l'original de M. V.ve Delattre



FRANÇOIS VANDER-BURCH.

Vrẽ bien bon amy,
françois Vander Burch
Archeues. de Cãbray

VIE

DE MONSEIGNEUR

VANDERBURCH

ARCHEVÊQUE

DUC DE CAMBRAI, PRINCE DU SAINT-EMPIRE, COMTE DE CAMBRESIS, ETC.

TIRÉE EN PARTIE DU LATIN DE L'ABBÉ FOULON,

CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE,

ET ENRICHIE DE NOTES ET DE PIÈCES INÉDITES

PAR

LE R. P. ALEXIS POSSOZ

DE LA COMPAGNIE DE JÉSUS.

OUVRAGE ORNÉ DE DEUX GRAVURES

> Ecce sacerdos magnus qui in diebus suis placuit Deo, et inventus est justus ; et in tempore iracundiæ factus est reconciliatio. ECCL. 44.





CAMBRAI

ALEXANDRE RÉGNIER-FAREZ, ÉDITEUR,

RUE DU PETIT-SÉMINAIRE, 14.

1861

PRÉFACE



Notre pensée première avait été de publier une simple traduction de la vie de François Van der Burch composée par l'abbé Foulon [1]. Cet ouvrage est devenu fort rare ; il est écrit en latin et par cela même inaccessible à un très grand nombre de personnes, et bien qu'il ne soit qu'un abrégé de cette belle vie, cependant c'est encore ce que l'on a de plus complet sur cet illustre et saint archevêque.

[1] Il existe une traduction française de cet ouvrage, imprimée à Cambrai en 1711. Lorsque notre travail était terminé, M. Victor Delattre a eu l'obligeance de nous communiquer l'exemplaire qu'il possède. Nous y avons trouvé sur la maison Van der Burch de plus grands détails dont nous avons profité.

Il est à regretter sans doute que l'abbé Foulon, qui a vécu quarante ans auprès de lui, qui a été son aumônier, son secrétaire, son ami de cœur, le confident qu'il initiait à toutes ses affaires, et qui longtemps dirigea sa conscience, ait raconté avec trop peu de détails les œuvres de son glorieux pontificat. Mais il nous a parfaitement fait connaître la vie intime, l'âme de ce pieux prélat, et si nous en croyons nos impressions, on ne peut lire son Epitomé sans se sentir rempli pour Van der Burch de cette vénération que l'on n'a que pour les saints.

Bientôt il nous vint en idée que peut-être il ne serait pas impossible de retrouver des pièces importantes qui nous aideraient à compléter le livre de l'abbé Foulon. Ne resterait-il donc rien de tous les mandements de Van der Burch, de toutes ses lettres pastorales, si pieuses et si sages qu'il écrivait à ses prêtres à l'occasion des réunions qui précédaient les synodes? Ce gros volume de lettres autographes adressées à ses filles de Sainte-Agnès, lettres qu'elles conservaient, il n'y a pas encore

vingt ans, comme un héritage précieux, serait-il donc perdu? Nous avons fait des recherches, et nous devons payer ici un juste tribut de reconnaissance à M. le docteur Le Glay, à M. Wilbert, archiviste des hospices de Cambrai, à M. Victor Delattre, à M. Lefebvre, professeur au collége de Cambrai, à M. Dancoisne, notaire à Henin-Liétard, pour l'empressement avec lequel ils ont bien voulu nous seconder. M. l'abbé Voisin, vicaire-général du diocèse de Tournai, a eu aussi l'insigne bonté de consulter les archives de l'évêché; d'autres amis cherchèrent à Mons, à Bruxelles, un peu partout; mais si toutes nos investigations n'ont pas été stériles, elles sont loin d'avoir produit les résultats que nous en espérions.

Cependant nous avons compris la nécessité de modifier notre première pensée, et sans nous astreindre à une traduction servile de l'abbé Foulon, nous avons reproduit à peu près en entier son travail, en fondant dans notre texte les faits dont il n'a point parlé,

les développements qu'il n'a pas donnés, et qui sont le fruit hélas! trop peu abondant de nos recherches. Ils nous semblent propres à augmenter l'intérêt qu'excitait déjà le livre de l'abbé Foulon, qui nous a paru si pieux, si édifiant, et d'une lecture vraiment attachante. Nous avons toujours l'intention de chercher encore, et nous espérons que cette publication nous aidera peut-être à découvrir la trace de précieux documents dont nous profiterons pour compléter notre travail.

On nous saura gré d'avoir joint à cet ouvrage deux lithographies; l'une représente le portrait de Van der Burch, d'après un tableau qui se trouve dans la maison de Sainte-Agnès : l'autre est une copie fidèle du mausolée de ce prélat, tel qu'il se voyait autrefois dans l'Eglise des Révérends Pères Jésuites de Mons.



CATALOGUE

DES

AUTEURS QUI ONT DONNÉ QUELQUES DÉTAILS

SUR

FRANÇOIS VAN DER BURCH

L'abbé Foulon : *Epitome vitæ et virtutum Illustrissimi et Reverendissimi Domini Francisci Van der Burch, Archiepiscopi et Ducis cameracensis.*

Le Carpentier : *Histoire de Cambrai,* partie II, page 421.

Arnoldus Rayssius : *Belgia christiana,* pages 37 et 206.

Castillion : *Sacra Belgii chronologia,* pages 358 et 512.

Sanderus : *Flandria illustrata,* page 226.

De Boussu : *Histoire de la ville de Mons.*

Le Père Cordara : *Historia Societatis Jesu.*

Imago primi sæculi : page 760 à 764.

L'abbé Ouvray : *Eloge funèbre de François Van der Burch.*

Foppens : *Bibliotheca Belgica,* page 44.

Gallia christiana. Series episcoporum Cameracensium.

Le Glay : *Recherches sur l'église métropolitaine de Cambrai,* page 70. — *Cameracum christianum,* page 66.

Eugène Bouly : *Histoire populaire de Cambrai,* page 146. — *Dictionnaire historique de la ville de Cambrai,* pages 98, 409 et 511.

DUTHILLEUL : *Notice sur François Van der Burch.*

Biographie universelle, article Van der Burch ; cette notice signée DEZOS DE LA ROQUETTE, n'est guère que la reproduction de celle de M. Duthilleul.

Félix STAPPAERT : *les Belges illustres*, tome 3, page 230.

Annales du cercle archéologique de Mons, tome 1, page 312.

Mémoires de la Société d'Emulation de Cambrai, année 1823.

Encyclopédie catholique, article Van der Burch.

On trouve aussi une notice sur Van der Burch dans les archives du Nord, publiée par M. Arthur DINAUX.

M. Charles-Aimé LEFEBVRE : *Notice sur la vie et la fondation de charité dont Van der Burch a doté la ville de Cambrai.*



PREMIÈRE PARTIE

CHAPITRE Ier

Détails sur la famille des Van der Burch.

Avant de parler de François Van der Burch, archevêque de Cambrai, dont nous entreprenons d'écrire la vie, il ne nous paraît pas inutile d'entrer dans quelques détails sur la maison d'où il est sorti. La gloire des ancêtres rejaillit sur les enfants, et une descendance illustre n'est jamais pour un cœur généreux un fonds stérile et infécond : car il tient toujours à ne point dégénérer de ses aïeux. Mais le sacerdoce, lorsqu'il est saintement exercé et qu'il vient se joindre à un grand nom, ajoute un nouvel éclat à la noblesse de la race; et il n'est rien de plus beau sur la terre qu'une haute naissance relevée encore par les dons les plus précieux de la grâce.

La maison Van der Burch est une des plus nobles

et des plus anciennes familles de la Flandre. A l'époque de la naissance de François, elle était déjà depuis plus de quatre siècles, alliée aux illustres maisons des de Ghistelles de Bailleul, d'Halluin, d'Honschot, de Courteville, de Herzelle, de Pollinchove, de Fontaine-la-Barre, de Bants, de Clarhout, de Griboval, de Moucron, de la Marck, de Courtroisin, et d'une multitude d'autres.

Le fief de Burch était passé par suite des alliances dans la maison des de Ghistelles, et il n'appartenait plus à ceux qui en portaient le nom. Mais cette seigneurie, située dans la Flandre occidentale, près d'Alverghem, en la paroisse de St-Riquier, faisait partie de la chatellenie de Furnes, et l'on voyait dans l'église paroissiale de St-Riquier comme dans celle d'Alverghem un grand nombre de tombeaux, d'épitaphes et d'écussons qui témoignaient de l'ancienneté et de la noblesse de la famille des Van der Burch.

A la seigneurie de Burch étaient attachées de grandes immunités, digne récompense de la valeur signalée des membres de cette maison. En 1238 nous trouvons un Jean Van der Burch qui reçoit plusieurs priviléges des comtes de Flandre, et en 1240 il se marie avec la fille de Wolfand de Ghistelles. En 1320, Guillaume Van der Burch, mérite par ses hauts faits, le surnom d'ancien chevalier, et prend alliance dans la famille des de Bailleul. Il

signe avec Jean de Fiennes, Jean et Pierre de Bailleul, Roger d'Halluin, Jean de Schoore, et plusieurs autres seigneurs, le traité de paix entre Philippe-le-Bel, roi de France, et Robert de Béthune, comte de Flandre.

On cite encore Baudouin Van der Burch, chevalier du temps de Louis de Cressi, comte de Flandre, l'an 1328; Mathieu Van der Burch tué à la suite de Louis de Nevers, comte de Flandre, par les rebelles de Dixmude, l'an 1338.

Le courage militaire des Van der Burch procura bientôt à leur famille une illustration plus grande encore. Car Jean IV, comte de Montfort, duc de Bretagne, surnommé le conquérant, pour reconnaître les services signalés de Pierre Van der Burch, gentilhomme de la chambre de Louis de Male, l'autorise en 1365 à ajouter à son blason les hermines qui sont les armes de Bretagne. Avant ce temps-là, les Van der Burch portaient d'argent à trois étrilles de gueulles. Jean IV accorda ce même honneur aux maisons des de Roubaix, d'Oignies, de Stapele, de Ghistelles, d'Honschot, d'Ostende, de Varenne, de Pollinchove, d'Averhoults, de Calonne et à quelques autres.

Tel est le propre des cœurs magnanimes; les dignités et les distinctions nouvelles sont pour eux un encouragement à faire des actions plus glorieuses encore. Aussi cette insigne faveur dont Jean IV

honora la famille des Van der Burch, fut-elle regardée par eux comme une obligation de se signaler par de nouveaux exploits. En 1408, Jean l'intrépide, duc de Bourgogne, admire la valeur de Wiscard Van der Burch, digne compagnon d'armes des seigneurs Antoine de Croy, de Herli, de Ligne, de Bournonville, de Wavrin, de Béthune, de Vilain de Gand, et des autres seigneurs flamands.

En 1421, Pierre et Jacques Van der Burch combattent avec honneur à la suite de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne et comte de Flandre.

En 1620, un autre Jacques Van der Burch meurt glorieusement à Pragues, après s'être distingué dans les guerres de Hongrie, et avoir été élevé au grade de lieutenant-colonel. Pierre Van der Burch, colonel d'infanterie et de cavalerie, prend alliance dans la maison de Griboval, et commande avec éclat en Hongrie et dans les Flandres. Les histoires et les annales de Flandre font mention de plusieurs autres seigneurs de cette maison qui sont morts à la guerre pour le service de leurs princes.

Cependant les Van der Burch ne s'illustrèrent pas moins dans la robe et les fonctions civiles, que sur les champs de bataille. Adrien Van der Burch, aïeul de l'archevêque, qui avait épousé Barbe Van der Schoore, fille du Seigneur de Marchoue, fut employé dans plusieurs négociations importantes en Flandre, en Espagne, en Angleterre, et donna partout des

preuves incontestables de probité, de justice, de prudence et d'habileté. Ses grandes qualités l'élevèrent à la charge de président du conseil des Flandres; il fut conseiller d'Etat, secrétaire du roi, et il remplit tous ces emplois avec une fermeté et une sagesse qui lui méritèrent l'estime de tous les partis, et la confiance du roi catholique Philippe II. Ce furent bien certainement ses talents et son habileté dans le maniement des affaires qui fixèrent sur lui l'attention de Philippe II, lorsqu'il le choisit pour s'en faire accompagner à Londres, où devaient se traiter les conditions de son mariage avec Marie, reine d'Angleterre. Adrien Van der Burch mourut à Londres au commencement de juillet, et sa perte fut pleurée par ses compatriotes et par les Anglais eux-mêmes.

Jean Van der Burch, père de notre archevêque, avait suivi Adrien en Angleterre. Lorsqu'il prit congé de Philippe II, pour rapporter à sa mère qui habitait Bruges, le cœur d'Adrien, ce prince qui avait déjà reconnu son mérite, lui recommanda de marcher sur les traces de son père, et de s'appliquer à l'étude des lettres et de la jurisprudence afin de rendre aussi un jour d'éminents services à l'Etat. Jean fut fidèle aux conseils que lui donna Philippe II, et se rendit fort habile. Sa science profonde et sa grande sagesse le désignèrent au choix de Philippe II, pour la présidence du grand conseil de Malines, et

plus tard de celui de Bruxelles. Il se trouvait dans ces emplois pendant les troubles et les guerres des Pays-Bas, et il s'y comporta avec tant de sagesse, de fidélité et de fermeté pour le service de son prince que le roi catholique Philippe II, l'honora toujours d'une estime particulière. Il s'en était rendu digne par son intégrité, et les soins qu'il se donna pour conserver ou pour rétablir la paix, et pour faire rentrer les Hollandais dans l'obéissance qu'ils devaient à leur souverain. Ses grandes qualités, et surtout sa douceur, sa probité, son amour de la justice, lui méritèrent la gloire d'être comparé par ses contemporains au célèbre chancelier d'Angleterre, Thomas Morus dont un généreux martyre couronna la belle vie.

Jean Van der Burch avait trente et un ans, lorsqu'il épousa Marguerite Diacetto, de Florence. Elle était fille de Camille Diacetto, chef de cette maison, alliée des comtes d'Aquin, desquels est sorti le docteur angélique saint Thomas. Du côté de sa mère, elle était originaire d'Allemagne, de l'illustre maison de Rinch. Marguerite avait toutes les vertus qui honorent son sexe ; elle joignait à une grande fermeté de caractère une piété si fervente et si tendre que ses prières étaient toujours accompagnées d'abondantes larmes.

La maison de Diacetto était fort distinguée dans la Toscane ; et depuis plus de 400 ans, alliée aux

illustres familles des Albizzi, Magalotti, Doni, Ricassoli, Acciaoli, Bardi, Peruzzi, Corsini, et même aux maisons des princes de Farnèze, Médicis, Gonzague, Bentivoglio, Tivoli, Aquaviva, Arragon. Elle tire son origine des anciens ducs de Normandie, par Robert fils de Guillaume, et frère cadet de Richard Ier devenu duc de Normandie. Robert eut pour apanage la terre d'Eu, avec le titre de comte. Dans un ancien titre d'une fondation faite en 1093, par Robert, comte de Sicile, et beau-père du prince Robert, comte d'Eu, il se trouve nommé d'Acetto.



CHAPITRE II.

Naissance de François Van der Burch, — son enfance, — ses études.

François Van der Burch qui fut le 77e évêque et le 7e archevêque de Cambrai, n'a pas dégénéré de ses pères, et il a réuni dans sa personne toutes les éminentes qualités de ses aïeux.

Il naquit à Gand, en 1567, le jour de la fête de sainte Anne pour qui il eut plus tard une dévotion particulière. Cette fête tombait cette année-là un samedi : on sait que le samedi est spécialement consacré à la Vierge dont le culte fut toujours extrêmement cher à François. Il reçut le baptême le lendemain dans l'église de Saint-Nicolas où il transféra en 1615, lorsqu'il fut évêque de Gand, le chapitre de sainte Pharailde. Il eut pour parrain son oncle, François Van der Burch, et pour marraine son aïeule maternelle, Barbe Van der Schoore.

Jean Van der Bucrh eut encore de Marguerite Diacetto deux autres enfants : 1° Adriane Van der Burch, qui mariée au seigneur de Hion, perdit son mari après une union de quelques années. Elle honora son long veuvage par la pratique des plus éminentes vertus, et mourut à Mons en 1630, le 27 août. 2° Philippe Van der Burch, seigneur d'Ecaussines, de Herau-Fontaine et autres lieux; ce fut un homme d'un très grand mérite; il devint chevalier d'honneur de la cour souveraine de Mons, administra le comté du Hainaut en l'absence du comte du Bucquoi, et se fit aimer des grands et du peuple. On publia, sous son gouvernement, en 1619, les lois, coutumes, et droits municipaux de la province du Hainaut. Il mourut à Ecaussines, la même année que sa sœur Adriane, le 19 octobre, et fut inhumé dans l'Eglise paroissiale.

François grandissait sous les yeux de sa pieuse mère, qui s'appliquait surtout à inspirer à cette jeune âme l'horreur du mal et à y développer le germe des vertus chrétiennes, lorsque, en 1572, les hérétiques s'emparèrent à l'improviste de Malines. Jean Van der Burch incapable de pactiser avec l'impiété et la révolte, était particulièrement désigné à leur fureur. On pilla sa maison, on massacra ses domestiques, on lui enleva la plus grande partie de ses biens ; il fut lui-même jeté en prison, et il aurait été infailliblement mis à mort, si le duc

d'Albe n'était survenu à temps pour le délivrer. Le jeune François courut aussi alors les plus grands périls : du haut d'un chariot où il était monté, et dont il s'était fait une chaire de prédicateur, cet enfant de cinq ans se mit à reprocher sévèrement aux *gueux* leur cruauté et leurs sacriléges, les menaçant des châtiments de la justice divine. En vain un de ces misérables s'efforce-t-il de lui imposer silence : avec une intrépidité qui n'était pas de son âge, et qu'il puisait déjà dans la vivacité de sa foi, François, malgré les menaces et les coups, persiste à invectiver vivement contre l'impiété qui poussait les hérétiques à renverser les temples, à briser les saintes images, et à profaner nos plus sacrés mystères. Irrité de tant de constance, ce soldat saisit le courageux enfant, et le suspend par les pieds. François n'avait plus qu'un souffle de vie, lorsque quelques personnes moins inhumaines le détachèrent, et l'arrachèrent ainsi à la mort.

Tel fut le témoignage, qu'à l'exemple de saint Martin de Tours, de saint Pierre martyr, et de sainte Chantal, François encore dans la première enfance rendit à sa foi. Quelles espérances ne devait pas donner pour l'avenir, une vertu si héroïque dans un âge si tendre ! On admirait chez lui une piété et une sagesse précoces, et encore enfant, il travaillait sérieusement à devenir un saint. Il n'avait d'attrait que pour les choses de Dieu : on le voyait, comme

autrefois saint Athanase et saint Charles-Boromée, lorsqu'ils étaient à son âge, imiter les cérémonies de l'Eglise, élever des oratoires et de petits autels qu'il ornait avec soin, et simuler toutes les fonctions du sacerdoce. Ce n'était pas seulement pour lui un amusement et un jeu; il y mettait un recueillement et une piété qui touchaient singulièrement ses vertueux parents : ainsi préludait-il au ministère sacré auquel Dieu devait l'appeler un jour.

Bien que François fût l'aîné de la famille, et que sur lui reposassent de grandes espérances selon le monde, ses parents ne cherchèrent pas à contrarier ses pieuses dispositions. Marguerite Diacetto savait que son fils appartenait à Dieu plutôt qu'à elle, et que des parents vraiment chrétiens ne décident pas à leur gré de l'avenir de leurs enfants, mais les aident à correspondre aux vues de la providence et à suivre la voie dans laquelle le Seigneur les appelle. Aussi se plaisait-elle à seconder les goûts naissants du sien. Comme une autre Anne, mère de Samuël, elle lui façonnait de ses mains de petits habits sacerdotaux et lui procurait tous les objets qui pouvaient servir à ses jeux de prédilection.

Jeune encore, François prit l'habit ecclésiastique et reçut la tonsure des mains de Monseigneur Ghislain, évêque de Salisbury, et suffragant du cardinal Granvelle, archevêque de Malines.

En 1580, Malines tomba de nouveau au pouvoir des hérétiques ; la maison de Jean Van der Burch fut encore une fois envahie par ces forcenés et livrée au pillage. Jean Van der Burch eut le temps de fuir et de se mettre en sûreté ; sa femme n'eut pas le même bonheur et demeura prisonnière ; elle ne fut rendue à la liberté que moyennant une rançon de plusieurs milliers de florins.

Dans ces tristes conjonctures, François fut envoyé à Utrecht, près de son oncle Lambert Van der Burch, doyen de la collégiale de Notre-Dame. C'était un ecclésiastique d'une très sainte vie et d'une science remarquable. L'enfant, alors âgé de treize ans, ne pouvait être confié à des mains plus sûres, ni placé à une meilleure école de toutes les vertus. Lambert dirigea lui-même les études de son neveu ; il entretint surtout cette ardeur pour le travail qu'on admirera encore dans François à la fin de sa longue carrière. Il le garda auprès de lui jusqu'à ce qu'il eût terminé ses humanités, et l'envoya à Douai, au collége d'Anchin, pour y étudier la philosophie.

Les Jésuites y étaient établis depuis quelques années [1], et sous la conduite de ces instituteurs

[1] Jean Lentailleur, né à Arras, 38e abbé d'Anchin, avait connu à Paris les Pères de la compagnie de Jésus, lorsqu'il y suivait les cours de l'Université. Les conversations fréquentes qu'il avait eues avec eux, leur science, leur piété, les bénédictions abondantes que Dieu répandait sur leurs œuvres, lui

habiles, qui à cette époque ont formé tant de sujets devenus dans la suite par leur science et leurs éminentes vertus, les lumières et les colonnes de l'Eglise, les belles qualités de François se perfectionnèrent encore. La vie mortifiée de ses maîtres, et l'abnégation avec laquelle ils travaillaient à la culture du champ du père de famille, acceptant toutes les œuvres, même les plus humbles et les plus répugnantes à la nature dès lors qu'elles pouvaient procurer la plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes ; l'exemple d'un très grand nombre de ses condisciples, qui après leur cours de philosophie, renonçaient au monde et à toutes les espérances du

inspirèrent le désir de les introduire dans les Pays-Bas, et de faire profiter la Belgique de leur dévouement apostolique. En 1564, il avait conféré de son projet avec le Père Everard Mercurian, alors provincial des Pays-Bas, qui devint plus tard assistant de saint François de Borgia, et enfin général de la compagnie. Le Père Everard Mercurian et le Père Bauduin de Lange firent une tentative qui n'eut pas de résultat. On conçut deux ans après une espérance qui paraissait mieux fondée, lorsque deux Pères chassés de Tournai par les calvinistes vinrent à Douai pour s'y livrer à la prédication et à l'instruction de quelques jeunes gens auxquels ils enseignaient les humanités dans l'intérieur de leur maison. Cependant deux années s'écoulèrent encore avant qu'il fut permis aux Pères Jésuites de donner plus d'éclat à leurs cours et d'étendre le cadre de leur enseignement. Ce ne fut qu'au mois d'octobre 1568 que les difficultés suscitées par l'Université étant en voie de s'aplanir, on procéda à la cérémonie de l'inauguration.

siècle, pour se consacrer à Dieu ou chez les Chartreux, ou dans l'ordre des Carmes, ou dans l'une des nombreuses familles de saint François d'Assise, ou même dans la compagnie, lui inspirèrent la pensée d'entrer en religion ; et le vœu spécial que font les Jésuites de n'accepter aucune dignité ecclésiastique l'inclinait vers l'Institut de saint Ignace. Il recommanda à Dieu son projet, il prit conseil ; mais il rencontra un obstacle qu'il ne put vaincre : la faiblesse de son estomac ne pouvait supporter ni les œufs, ni le poisson, ni le laitage, ni les autres mets semblables que l'on sert dans les communautés. Ayant tenté en vain de surmonter cette

La messe fut célébrée dans l'église saint Jacques en présence de l'archevêque de Cambrai, Maximilien de Berghes, et de Monseigneur Richardot, évêque d'Arras. L'abbé d'Anchin avait une estime particulière pour le père Jean de la Haye, appelé communément Servius ou de Chièvres, et il aimait à se conduire par ses conseils. On attribue à la sagesse et au zèle du père Servius non-seulement la fondation du collége de Douai, mais encore ses rapides accroissements et l'éclat qu'il jetait déjà en 1614, lorsque Servius mourut, éclat qui ne fit que s'accroître dans la suite. Servius était regardé comme un des pères les plus recommandables de la province belge ; ses grandes vertus le maintinrent toujours dans les charges élevées de son ordre, et lui concilièrent l'affection des personnages les plus illustres du pays. Ce fut lui que Michel d'Esne choisit pour prêtre assistant lorsqu'il célébra sa première messe. Servius mourut à Douai après trois jours de maladie à l'âge de 74 ans.

répugnance naturelle, il reconnut que Dieu avait sur lui d'autres desseins.

Ce fut aussi dans l'académie de Douai que François Van der Burch commença son cours de jurisprudence, mais il alla le terminer à Louvain. Pendant les cinq années qu'il se livra à cette étude, il se distingua tellement par son application et ses succès, que deux fois les suffrages de ses maîtres et de ses condisciples lui conférèrent le titre de doyen des bacheliers : cet honneur n'était réservé qu'à ceux qui l'emportaient éminemment sur tous les autres. Il prit ses degrés de licence en 1590, le 5 du mois de juin, et il soutint ses thèses de manière à mériter les félicitations publiques du chancelier de l'Université, Henri Cuick, nommé plus tard évêque de Ruremonde. Cette science à laquelle François s'était formé sous les plus habiles maîtres, dans les deux Universités les plus célèbres du pays, ne fit que s'accroître avec l'âge par son application à l'étude qui fut constante, et par la pratique; on reconnut toujours en lui un génie supérieur.



CHAPITRE III.

—

François reçoit la prêtrise, — les premières fonctions qu'il exerce, — sa manière de les remplir. — Il contribue à l'établissement des Pères Jésuites à Malines.

Monseigneur Mathieu Moulart, d'abord abbé de saint Ghislain, près de Mons, et depuis, évêque d'Arras, gouvernait depuis cinq ans cette importante Eglise. Par ses vertus et les œuvres qu'il a créées, il tint un rang distingué parmi les grands évêques qu'à ces époques de troubles et d'effervescence religieuse, Dieu a suscités pour fortifier les fidèles et réparer les brêches faites au sanctuaire. Très-versé lui-même dans les sciences divines, Monseigneur Moulart apprécia la vertu et la haute capacité de François Van der Burch. Désireux d'attacher à son diocèse un prêtre si pieux qui donnait de si belles espérances, il le créa chanoine de sa cathédrale et Vicaire-Général de son diocèse. François

reçut les ordres sacrés et la prêtrise des mains de ce prélat aux quatre-temps de Noël, en 1591. Quelques jours après son ordination, il revint à Malines, et célébra sa première messe dans l'Eglise saint Jean, le 5 janvier 1592, qui, cette année, était un dimanche. On comprend assez quels durent être les sentiments de François, exerçant pour la première fois l'office auguste et redoutable de sacrificateur. Il était devenu un autre Jésus-Christ, non-seulement en ce sens qu'il était appelé à continuer l'œuvre de Jésus-Christ, mais aussi parce qu'il était obligé de retracer en lui son image d'une manière plus parfaite, par la pratique des vertus sacerdotales. Avec quelle profonde humilité, il fit à Dieu l'aveu de son indignité et de son néant! Avec quelle ardeur il sollicita de sa bonté toutes les grâces dont il sentait le besoin pour fournir saintement sa nouvelle carrière! Avec quelle confiance il espéra tout de la miséricorde divine! avec quelle parfaite abnégation de lui-même, il s'offrit comme victime en union de celui qui a répandu pour nous tout son sang, et qui demande à ses ministres d'être prêts pour le bien des âmes à renoncer à tout, et à partager les opprobres et les douleurs de sa croix!

Quelques jours après, Mathieu Hovius, vicaire-général de Malines, le siége vacant, le pressa d'accepter les fonctions d'archidiacre du diocèse et le décanat de l'église métropolitaine. François ne

désirait pas les grandeurs et les dignités, et déjà il avait refusé précédemment un canonicat de l'église cathédrale de Liége qui lui avait été offert par le Prince-Evêque de cette ville. Hovius insista; son père joignit ses instances à celles du Grand-Vicaire; il fit surtout valoir les motifs tirés de la foi auxquels l'autorité d'Hovius donnait encore plus de poids, et François consentit à ne point refuser le fardeau.

La vraie vertu ne cherche qu'à se cacher; mais les efforts même qu'elle fait pour se tenir à l'écart, excite dans les autres un plus vif désir de la produire et de la mettre en relief. Aussi Mathieu Hovius, nommé en 1596 archevêque de Maline n'eut rien de plus à cœur que de choisir François pour son Vicaire-Général et de lui donner par lettres datées du 29 novembre 1596, les pouvoirs les plus étendus. Ce prélat était convaincu que nul ne méritait mieux cette dignité qu'un homme qui possédait dans un degré éminent les quali nécessaires pour la bien remplir, et qui, en même temps, par une sainte défiance de lui-même, ne demandait qu'à être oublié.

François répondit à toutes les espérances de son archevêque : il remit en vigueur la discipline ecclésiastique là où elle s'était relâchée; il lui imprima un nouvel élan là où elle s'était maintenue, il se montra digne en tout point de la con-

fiance d'Hovius. Son exactitude et son activité étaient telles, que cumulant les charges de Doyen et de Grand-Vicaire, on le trouvait partout où l'un de ces deux emplois exigeait sa présence. On le voyait toujours le premier au chœur pour chanter les matines, même au milieu des rigueurs de l'hiver, même après les fatigues d'un long voyage. Lorsqu'il s'agissait de l'office canonial, un repos même nécessaire n'était pas pour lui un motif suffisant de dispense. Non-seulement il faisait acte de présence au chœur, mais il psalmodiait pieusement avec les autres, et veillait à ce que tout fût chanté avec respect et dévotion, d'une voix distincte, sans précipitation, et sans ce laisser-aller qu'engendre la routine. Il apportait surtout un soin extrême à la célébration de la sainte messe. Malgré ses nombreuses occupations, il tenait à la dire tous les jours, et souvent c'était avec des larmes et des gémissements qu'il ne pouvait retenir, et une dévotion telle, qu'il ravissait les assistants, et forçait les plus dissipés au recueillement et à la prière. Il s'appliquait aussi avec zèle, autant que le lui permettaient ses autres devoirs, au ministère de la confession. Il accueillait au saint tribunal avec une grande bonté les pauvres et les riches : car son zèle désintéressé ne voyait dans les uns et dans les autres, que des âmes également chères à Dieu, également rachetées du sang de Jésus-Christ. Il

avait un don particulier pour calmer les haines et réconcilier les ennemis. Il était si enclin à la charité qu'il ne refusait à personne ses conseils ni son crédit : il ouvrait son cœur et sa bourse à tous les malheureux, et on le trouvait toujours disposé à s'intéresser à une œuvre de miséricorde. Il aimait aussi à exercer l'hospitalité et les étrangers même trouvaient chez lui une retraite assurée.

On eût pris sa maison pour une communauté religieuse, tant étaient admirables l'ordre et la régularité qu'il savait y maintenir. Il entretenait parmi les siens l'esprit de ferveur et de dévotion, leur parlant souvent du culte et de l'amour que nous devons à Dieu, et toute sa conduite prouvait assez qu'il n'avait qu'un seul désir, celui d'accomplir en toute chose la volonté divine, de procurer la gloire de Jésus-Christ et le salut des âmes.

De temps en temps il allait en pèlerinage avec toute sa maison à un sanctuaire de Marie, ou à d'autres lieux célèbres par les reliques de quelque saint. Mais il avait un attrait particulier pour Notre-Dame de Mont-Aigu. Il s'y rendait chaque année, très souvent à pieds, et il avait la coutume d'y faire une neuvaine dans l'octave de la Nativité : lorsqu'il fut évêque de Gand et archevêque de Cambrai, on le vit encore accomplir cet acte de piété. Mais pour ne pas empiéter sur ce que nous aurons à dire lorsque nous parlerons de ses différentes vertus, conten-

tons-nous de rappeler ici qu'en travaillant à sa propre sanctification, il n'oubliait pas qu'il était Vicaire-Général, et persuadé que la vraie sainteté consiste à remplir les obligations de sa charge, il s'appliquait sans relâche aux affaires du diocèse. L'archevêque Hovius s'en reposait volontiers sur lui, et il avait coutume de l'appeler son bras droit. Les curés et les archiprêtres avaient la plus haute idée de sa bonté, de sa prudence, de sa discrétion, et ils recouraient à lui avec une confiance entière dans toutes leurs difficultés. C'était encore à lui que s'adressaient fréquemment les supérieurs des communautés religieuses, pour recevoir ses conseils, et à leurs yeux ses décisions étaient des oracles. Enfin il n'y avait personne à qui il ne rendît volontiers service, et selon le conseil de l'Apôtre, il savait se faire tout à tous. Il visitait lui-même les chapitres et les monastères d'hommes et de femmes soumis à la juridiction de l'Archevêque, et il y maintenait la discipline régulière, ou la rétablissait lorsqu'elle commençait à s'affaiblir. Il tenait la correspondance, et ne reculait pas devant le travail, soit pour répondre à ceux qui le consultaient par écrit, soit pour avertir et instruire ceux qu'il ne pouvait aller trouver. Enfin il contribua plus que personne à la réunion des deux synodes qui se tinrent à Malines, l'un de toute la Province en 1607, et l'autre du Diocèse en 1609. C'est par ses soins que les actes

de ces pieuses assemblées furent mis en ordre et rendus publics. Il prit des mesures si efficaces pour faire garder les décisions prises dans ces synodes, qu'étant évêque de Gand et archevêque de Cambrai, on aurait pu dire qu'il était toujours Vicaire-Général de Malines ; tant on y observait religieusement les réglements auxquels il avait eu une si grande part.

Dans tout ce diocèse, il n'y avait qu'une voix pour exalter le mérite de François Van der Burch ; son éloge se trouvait dans toutes les bouches, l'admiration était générale. François seul était mécontent de lui-même ; il s'abaissait à ses propres yeux, il s'estimait au dessous de tous. La crainte des jugements de Dieu qui seront plus rigoureux pour ceux qui auront commandé aux autres, le désir de s'appliquer plus sérieusement à sa santification personnelle, et d'avoir plus de loisir pour s'occuper des choses de Dieu, inspirèrent à François la pensée de se démettre de toutes ses dignités et de se contenter d'un simple canonicat, dont le revenu était fort médiocre, dans la collégiale de Sainte-Vaudru de Mons. Il s'en ouvrit à un Père Jésuite qui avait été son professeur de philosophie, au Père Guillaume Verraneman, alors provincial. Mais ce Père l'en détourna ; François écouta son conseil, et se résigna.

François Van der Burch n'a donc jamais réalisé ce projet de retraite, ainsi que le prétendent plu-

sieurs auteurs. Le témoignage de l'abbé Foulon est positif et irrécusable; il est confirmé encore par l'inscription qu'on lisait sur le tombeau de notre pieux archevêque, et qui nous a été conservée. *Mechliniæ decanus XX (annis)*, il fut vingt ans doyen de Malines. Or, il accepta cette dignité en 1592, il fut nommé évêque de Gand en 1612, après la mort de Charles Masius, arrivée au mois de mai de la même année. Si, comme le prétend un auteur moderne M. Dutilleul, François Van der Burch *a passé trois années à Mons dans la douce obscurité qui fait le charme des hommes sages et studieux, partagé entre les devoirs de son état et la recherche de la vérité,* où placera-t-on les vingt années qui se sont écoulées dans la charge de doyen de l'église métropolitaine de Malines. *Partagé entre les devoirs de sa charge;* oui, à toutes les époques de sa vie, François Van der Burch a été fidèle aux obligations de son état *Et la recherche de la vérité*; quelle singulière idée de nous représenter François Van der Burch sous les traits d'un philosophe de Rome ou d'Athènes, d'un chercheur de la vérité! La vérité est toute trouvée pour un enfant de l'Eglise catholique : elle lui est présentée pure et sans alliage par sa mère, et François Van der Burch avait une foi trop humblement soumise pour aller chercher ailleurs ce qu'il trouvait dans sa bible et la tradition.

Tandis que François Van der Burch exerçait à

Malines les fonctions de Grand-Vicaire, le grand nombre des établissements que les Pères Jésuites avaient formés dans les Pays-Bas, décidèrent le Père général à diviser cette province, et les Jésuites de la nouvelle province Flandro-Belge se virent forcés à chercher un emplacement pour leur noviciat. Ils l'établirent provisoirement à Anvers, et deux ans après, tout était disposé par le Père Scribanius pour le transférer à Lière, qui offrait une résidence plus éloignée du tumulte et du bruit, et plus propre au recueillement qu'exigent ces sortes de maison. Mais le Père Scribanius vint à mourir, et le magistrat de Lière, cédant aux réclamations de quelques personnes malveillantes, retira aux Pères Jésuites l'autorisation qu'il leur avait précédemment donnée. François Van der Burch les invita à placer leur noviciat à Malines. Cette ville se trouve à peu près à égale distance de Louvain, de Bruxelles et d'Anvers ; elle est située dans une plaine fertile et agréable, sous un ciel très salubre : aucune position ne paraissait plus favorable aux Pères Jésuites comme à François Van der Burch. Mais où trouver une maison convenable? François Van der Burch leur désigna celle qu'avaient autrefois habitée l'empereur Charles-Quint, le roi Philippe II, et Marie, reine de Hongrie. Il leur conseilla d'en faire la demande au pieux archiduc Albert : il joignit sa puissante recommandation à celle de quelques autres

personnages influents, et en 1607 le noviciat de la province Flandro-Belge était installé dans ce vaste emplacement : il avait pour supérieur le Père Antoine Sucquet, qui en conserva pendant dix ans la direction.



CHAPITRE IV.

—

François Van der Burch évêque de Gand.

Cependant Charles Masius, évêque de Gand, vint à mourir : François Van der Bucrh fut désigné pour lui succéder, par l'archevêque de Malines, à l'archiduc Albert qui s'attachait, dans le choix des Evêques, à n'accorder cette haute dignité qu'au mérite et non à la faveur. Cette nouvelle fut un coup de foudre pour François ; on s'attendait à des résistances, et on ne fut pas trompé. A la première ouverture qui lui fut faite, il répondit par un refus positif. Hovius et d'autres personnes prudentes dont François écoutait volontiers les conseils, lui firent comprendre que telle était la volonté bien manifeste du Ciel ; qu'il ne pouvait pas sans témérité contrarier les desseins de la Providence : « Vous

êtes faible, lui disait-on, mais Dieu est tout-puissant, il vous fortifiera par sa grâce. Cette dignité vous paraît une lourde croix ; mais c'est Dieu lui-même qui vous l'impose ; qu'elle devienne plus lourde encore, vous devrez la porter toujours. Jésus-Christ a accepté la sienne, et il l'a portée jusqu'au calvaire ; c'est entre ses bras, c'est sur elle qu'il a voulu mourir. » Le langage de la foi était tout-puissant sur le cœur de François ; au reste il lui fallut obéir à l'autorité du Pape Paul V, qui l'obligea à se charger de la conduite du diocèse de Gand, en lui envoyant ses bulles datées du 1er octobre. Il se soumit quoiqu'en tremblant, et le 17 février 1613, il reçut la consécration épiscopale dans la cathédrale de St-Bavon de Gand, des mains de Mathieu Hovius, archevêque de Malines, assisté de Philippe Rodoan, évêque de Bruges et de Jean Vischer, évêque d'Ypres. Mais à l'exemple de tous les saints prélats, il se disposa à cette grande action par une retraite de plusieurs jours qu'il fit à Louvain dans le collége des Pères Jésuites, sous la direction de Cornélius à Lapide, religieux aussi recommandable par son éminente vertu que célèbre par ses savants commentaires sur la sainte Ecriture. Voulant aussi à cette occasion honorer le lieu où il avait reçu la grâce du baptême, il fit don à l'église St-Nicolas de fonts baptismaux d'une grande magnificence.

La sagesse et le zèle dont François Van der burch,

archidiacre et Vicaire-Général de Malines, avait donné des preuves si manifestes dans l'exercice de sa charge, étaient de sûrs garants, de la conduite que tiendrait dans l'administration de son diocèse le nouvel Evêque de Gand. En effet, pénétré de cette maxime si souvent rappelée par les Pères, qu'un Evêque doit tout voir par lui-même, François Van der Burch étudia avec le plus grand soin l'état de son diocèse ; il s'appliqua à combattre les vices, à réformer les abus, à extirper les scandales, à faire revivre partout la pureté des mœurs, à resserrer la discipline ecclésiastique. Parce que la bonne instruction des enfants est le moyen le plus infaillible de conserver la religion et d'enraciner la foi, il apporta une attention particulière à l'enseignement du catéchisme. Il déploya tant d'activité, qu'il n'y eut pas une seule paroisse de son diocèse, un seul monastère placé sous sa juridiction qu'il n'ait visité plusieurs fois, bien qu'il n'ait tenu que trois ans le siége de Gand. Il savait se faire obéir et craindre dans l'occasion, et l'on peut dire de lui ce que l'Ecriture dit d'un prophète, que Dieu l'avait mis au milieu de son Eglise comme un mur d'airain pour s'opposer au relâchement et au désordre : mais il était encore bien plus aimé qu'il n'était craint : sa bonté, sa douceur, sa piété qui brillaient sur son visage, lui gagnait tous les cœurs, et les peuples le regardaient comme un ange visible descendu du Ciel

pour les conduire dans les voies du salut. Son maintien, son air, son geste, toute sa personne annonçait l'homme de Dieu, le ministre de Jésus-Christ. A l'autel, et dans ses autres fonctions, il se montrait toujours digne, pénétré et recueilli : dans ses rapports avec ses prêtres, il était affable envers tous, sans hauteur et sans fierté, d'un accès facile et bienveillant pour tous. Il était toujours prêt à les entendre ; il les écoutait avec patience ; il se montrait disposé à leur rendre service, et jamais personne ne s'est approché de lui, sans se retirer content et satisfait, et toujours plus rempli d'estime pour son mérite et sa vertu.

François Van der Burch veillait surtout à ne confier les paroisses qu'à des hommes vertueux, instruits et prudents : il savait assez que cette mesure est de la dernière importance. Lorsque la tête est malade tous les membres sont en souffrance, et si le pasteur s'égare tout le troupeau se perd avec lui. *Si un aveugle conduit un autre aveugle,* dit le Maître, *ils tombent l'un et l'autre dans le précipice* ; et selon la parole de saint Chrysostôme, il n'est rien de plus déplorable pour une paroisse que d'avoir à sa tête au lieu d'un pasteur dévoué un loup dévorant, au lieu d'un père un tyran, au lieu d'un médecin un bourreau. Lorsque François Van der Burch venait à découvrir dans son diocèse, quelque prêtre d'une vie peu édifiante, il le reprenait, il le punissait, il

l'éloignait même et le remplaçait par un plus digne. Aussi l'église de Gand brilla bientôt d'une splendeur nouvelle : son clergé fut cité dans toute la Belgique comme un modèle de régularité et de sainteté ecclésiastique. Ces heureux résultats furent surtout les fruits du Synode tenu à Gand le 10 septembre de cette même année 1613. François Van der Burch n'était sacré que depuis sept mois; mais il comprit l'urgence de convoquer cette sainte assemblée. Ses prédécesseurs en avaient été empêchés par les maladies qui leur étaient survenues ou par la mort qui les avait surpris, et il avait hâte de mettre à exécution les prescriptions qu'avait faites à cet égard le saint concile de Trente. Par son ordre on imprima les décisions qui y furent prises, afin que tous s'en ressouvinssent, et qu'elles servissent de règles pour l'avenir.



CHAPITRE V.

Mort de François Buisseret archevêque de Cambrai, — François Van der Burch est nommé pour lui succéder, — la peste de Mons, — les reliques de saint Macaire.

Tels étaient les travaux de François dans le diocèse de Gand, et les bénédictions que Dieu répandait sur son ministère, lorsque François Buisseret, archevêque de Cambrai, vint à mourir.

Cette perte était immense; car ce Prélat, né à Mons d'une famille noble, réunissait toutes les qualités qui constituent un grand et saint Evêque. Après des études brillantes et quelques années consacrées à l'enseignement de la Philosophie à l'Université de Louvain, et du Droit-Canon à l'Université de Paris, Buisseret avait été rappelé par son archevêque, Louis de Berlaimont, qui l'éleva successivement aux charges importantes d'official, d'archidiacre majeur, de doyen et de Vicaire-Général de l'Eglise de

Cambrai. En 1598, le siége étant devenu vacant, il avait été élu d'une voix unanime par le chapitre métropolitain pour succéder à Jean-Sarrazin. Mais par la résistance qu'il opposa à sa nomination, par ses supplications et ses prières faites même avec larmes, pour décliner ce fardeau [1], il avait obtenu que ses confrères procédassent à une autre élection. Son humilité avait été moins heureuse en 1602, et il avait été obligé d'accepter l'évêché de Namur auquel il fut nommé par l'archiduc Albert. Il gouvernait depuis 15 ans ce diocèse, et il avait fondé l'Ecole dominicale de Namur, le collége des Jésuites, l'abbaye des Bénédictines réformées, venues d'Arras en 1614, le Séminaire diocésain de Nivelles, et mené à bien d'autres œuvres importantes, lorsque le siége archiépiscopal de Cambrai devint encore une fois vacant par la mort de Jean Richardot. Les importants services que François Buisseret avait rendus au diocèse avant sa promotion à l'évêché de Namur, le choix que déjà une fois on avait fait de lui pour le siége de Cambrai et le regret d'avoir trop facilement cédé aux instances de son humilité, le grand bien que son zèle avait opéré dans le diocèse de Namur, tout enfin à la mort de Jean Richardot, avait porté le chapitre métropolitain à le choisir pour successeur de ce dernier. L'archiduc Albert

[1] DE BOUSSU *Histoire de la ville de Mons.*

avait applaudi à cette élection, et François Buisseret avait pris possession de son nouveau siége le 24 mars 1615 ; son entrée solennelle avait eu lieu le lendemain. Aussitôt après les cérémonies de la semaine sainte et des fêtes de Pâque, il s'était mis à l'œuvre, et avait commencé la visite de son diocèse par le Câteau-Cambresis. L'Eglise de Cambrai se réjouissait dans l'espoir d'un Pontificat glorieux, fertile en fruit de sanctification et de salut, lorsque le 2 mai, un mois et quelque jours après son installation, François Buisseret mourut d'une cardialgie dans l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes.

Il fallait consoler une grande Eglise, remplacer un saint Prélat par un autre Evêque dont les vertus pussent au moins adoucir les regrets d'un vaste diocèse, et réaliser les espérances qu'avaient fait concevoir les belles qualités de celui qu'on venait de perdre. L'archiduc Albert jeta les yeux sur François Van der Burch ; il ne trouvait personne plus digne de cette charge importante, et il le proposa à l'élection du chapitre métropolitain de Cambrai. Les chanoines accédèrent avec empressement aux désirs du Prince qui désignait à leurs suffrages un prélat si digne de leur choix, et François fut élu avec enthousiasme le 14 juin, jour de la fête de saint Basile. Le 6 juillet, il répondait aux chanoines de la Métropole, qui par leurs députés, lui avaient fait connaître son élection. Cette lettre est conservée au dépôt

des archives du département du Nord ; elle nous a été communiquée par notre vénérable ami, M. Le Glay. Ecrite avec calme et politesse, elle fait pressentir les dispositions de François Van der Burch.

« 1615, 6 Juillet.

« Messieurs,

« J'ay par Messieurs vos Députés et confrères
» reçu l'instrument de vostre postulation, et en-
» tendu plus amplement par leur rapport avecq
» combien d'affection et conformité il vous a pleu
» me choisir pour vostre archevesque dont je vous
» remercie très-affectueusement, ores que j'aurois
» été bien aise que Dieu vous euit inspiré de faire
» une plus heureuse élection, et de jetter l'œil sur
» un personnage plus digne de telle charge. Je vous
» en demeureray à jamais grandement obligé et ta-
» cheray de recognoistre l'honneur que vous m'avez
» faict en toutes les occasions qui m'en seront présen-
» tées. Au surplus, comme j'ay été collocqué en ce
» lieu par nomination de son Altesse, et me suis sentu
» obligé de lui remourtrer plusieurs raisons pré-
» gnantes qui m'y débvroient bien retenir. Il ne vous
» déplaira qu'attendant sa responce, je ne me ré-
» soulde, sur l'acceptation de vostre postulation : je
» le feray aussy tost que je seray esclaircy de la

» volonté de son Altesse touchant ma descharge de
» ceste évêsché. Et sur ce me recommandant très affectueusement en vos bonnes grâces je prie Dieu,
» Messieurs, vous accroistre les siennes sainctes.
» De Gand le VI de Juillet 1615.

» Votre très affectionné serviteur

» **François VAN DER BURCH**

» EVESQUE DE GAND. »

François Van der Burch, comme nous avons eu déjà l'occasion de le remarquer, préférait mériter les honneurs que de les solliciter : son humilité le portait même à fuir comme une peste ceux qui lui étaient offerts. Aussi à peine eut-il vent de ce qui se passait, qu'il ne négligea aucune démarche, n'omit aucun moyen pour se soustraire à la nouvelle dignité dont il était menacé. Il mit en mouvement et le conseil des Flandres, et le chapitre de sa cathédrale, et le Gouverneur de la Province, et le Magistrat de Gand, et les personnes les plus influentes, pour qu'ils vissent l'archiduc, fissent valoir les puissants motifs qu'il avait de redouter la charge qu'on voulait lui imposer, et qu'à force de prières et d'instances ils le décidassent à jeter les yeux sur un autre que sur lui pour un fardeau si pesant, si peu proportionné à ses faibles épaules. Tous entrèrent dans les vues de François Van der Burch ; car

ils tenaient à conserver un Evêque qu'ils aimaient comme un père, dont ils appréciaient le zèle et la vertu, et qui produisait tant de bien parmi eux. Détourner le coup que François redoutait, c'était, pensaient-ils, défendre leur propre cause.

On vit alors une lutte bien digne des regards du ciel : d'un côté les diocésains de Gand qui ne reculent devant aucune démarche, qui remuent ciel et terre pour retenir leur évêque ; de l'autre, le chapitre métropolitain de Cambrai qui proteste auprès de l'archiduc, qui déclare ne vouloir pour archevêque que François Van der Burch, qui refuse de procéder à une autre élection. L'archiduc donna gain de cause au Chapitre de Cambrai ; mais François ne cédait point. Le Chapitre le supplia de donner son consentement, et lui fit faire les plus vives instances par des personnes influentes ; François résistait toujours. On pria l'archevêque Hovius d'intervenir ; il invita François à venir le voir au monastère d'Afflighem ; il le conjura pendant trois jours de se rendre enfin ; François qui, en toute autre affaire, acceptait en aveugle les décisions de ce prélat, demeure inexorable. Enfin, Hovius eut recours à une arme à laquelle, nous l'avons déjà dit, François ne résistait pas : il lui parla de la volonté de Dieu qui se déclarait par des signes manifestes ; il lui montra qu'un refus plus prolongé serait une obstination coupable que le Seigneur ne pouvait pas

bénir : François, convaincu enfin que Dieu lui-même exige encore de lui ce sacrifice, ne réplique rien, et il accepte, en gémissant, cette élévation nouvelle que son humilité redoute.

L'Eglise veut que l'on ne choisisse pour l'Épiscopat que des hommes entièrement dégagés de tout esprit d'ambition; des hommes tellement détachés, qu'appelés à cette charge sublime ils refusent; suppliés de la recevoir, ils résistent; invités à l'accepter, ils reculent. Car celui-là seul n'est pas indigne du sacerdoce suprême qui n'est ordonné en quelque sorte que malgré lui. *Tantùm ab ambitu debet esse sepositus, ut quæratur cogendus, rogatus recedat, invitatus effugiat. Profecto enim indignus est sacerdotio, nisi fuerit ordinatus invitus* (*cod. de Episcop. lib. 30*). Les résistances de Van der Burch à accepter l'épiscopat prouvent donc qu'il n'en était que plus digne.

Paul V occupait encore alors le siége de Saint-Pierre, et on attendait de Rome la bulle qui devait confirmer le choix du Chapitre de Cambrai. François savait que le titre d'archevêque impose à celui qui le porte l'obligation d'une vigilance plus grande sur le troupeau confié à sa sollicitude. Il ne voulut pas retarder l'accomplissement de ce devoir, et déjà plein d'amour pour sa future Eglise, il visita le diocèse de Cambrai avec l'agrément des vicaires capitulaires; il donna la confirmation à plusieurs

milliers de personnes, et exerça les autres fonctions de la charge pastorale, avec beaucoup de zèle et d'édification.

Dans ce même temps, le 8 juillet 1615, la peste apportée par une femme étrangère venue de Weselle, s'abattit sur la ville de Mons, qui, à cette époque, faisait partie du diocèse de Cambrai. La contagion fut si terrible, qu'en moins de trois mois, elle moissonna 15,000 personnes [1]. Les entrailles de François s'émurent au récit navrant de tant de ravages : la science des médecins était aux abois ; on avait épuisé toutes les ressources humaines. Dans sa foi vive, François eut recours au ciel. Autrefois la ville de Gand, éprouvée par une calamité semblable, avait trouvé un secours efficace dans les supplications faites à saint Macaire, évêque et patriarche d'Antioche, dont cette ville possédait les

[1] Dans ces jours de deuil et de désolation, les Pères Récollets firent preuve d'un grand dévouement ; un grand nombre d'entre eux moururent victimes de leur charité.

« Ces religieux, dit l'historien de la ville de Mons, Gilles de Boussu, avaient leur demeure pendant la contagion dans la chapelle de Saint-Roch, située sur les remparts d'Havré d'où ils partaient à chaque heure du jour pour aller par toute la ville et sur les digues de la rivière consoler, assister et administrer les malades, leur fournissant le nécessaire tant spirituel que temporel.

« Leur coutume était de porter une croix au bout d'un long bâton rouge avec une petite sonnette, tant pour écarter de

reliques. François fit transporter à Mons, le saint corps qui reposait dans sa cathédrale, et autorisa les habitants à le conserver pendant deux mois. Le 28 septembre, le Clergé, les Députés des Etats, le Magistrat et le Conseil de la ville, allaient jusqu'au pont d'Obourg à la rencontre de Henri de Buzignies, abbé de saint Dénis qui avait été député pour recevoir et accompagner le précieux dépôt. Une foule innombrable de peuple l'attendait à la porte de la ville. Les compagnies bourgeoises, les serments, les corps de métiers rangés sur une double haie, portaient des flambeaux. Les restes vénérés du saint entrèrent ainsi dans la ville de Mons au bruit de tous les canons des remparts et des acclamations de joie. On fit la procession dans la ville, et les saintes reliques furent ensuite déposées dans l'église de Sainte-Vaudru. La peste, comme si elle eût obéi à un commandement du ciel, suspendit ses ravages; le

leur chemin les gens appréhensifs que pour avertir ceux qui pouvaient avoir besoin de leur secours. Au bruit de cette petite sonnette on voyait ouvrir une porte ou une fenêtre d'où sortait la voix languissante d'un moribond qui, demandant le viatique, semblait n'attendre qu'après cette dernière consolation pour rendre son âme à son Créateur. Un autre, prosterné à genoux découvrait les plaies de son corps, et d'un cœur contrit accusait celles dont son âme était blessée, demandant l'absolution de ses péchés à ces médecins spirituels qui ne cessaient de les consoler dans ces extrémités pressantes. »

Histoire de la ville de Mons. P. 258.

nombre des malades devint d'abord beaucoup moins considérable ; ceux qui étaient frappés guérirent, et bientôt il ne resta plus aucune trace du terrible fléau. Les habitants de Mons regardèrent comme miraculeuse la cessation si subite de tant de maux : ils en célèbrent encore chaque année la mémoire, et après Dieu et saint Macaire, ils se reconnaissent redevables de ce bienfait à notre illustre archevêque. Pour perpétuer le souvenir de la puissante intercession du saint, ils firent don d'une magnifique châsse d'argent où l'on plaça le saint corps de leur libérateur, et le Chapitre de Gand, touché de tant de générosité, donna à la ville de Mons le bras droit de saint Macaire.



CHAPITRE VI.

—

François Van der Burch reçoit le pallium et prend possession du siége de Cambrai.

Sur ces entrefaites François Van der Burch reçut ses bulles d'institution le 2 Mai 1616, et le pallium lui fut remis par procureur à Rome dans la chapelle du palais de la chancellerie, des mains du cardinal André Peretti. Il en fut revêtu avec grande solennité à Tournai, le 29 Juillet, par Monseigneur Maximilien Villain de Gand, et il prit possession du siége de Cambrai, aussi par procureur, le 8 du mois d'Août.

Le 9 Septembre François quitta la ville de Gand au milieu des regrets de toute la population ; le deuil était général ; on eût dit que chacun perdait un père. Il était attendu dans le diocèse de Cambrai avec une vive impatience, et dès qu'il eut mis le pied sur les terres de sa juridiction, il vit les populations accourir en troupe à sa rencontre. Partout

l'enthousiasme était à son comble; les rues des bourgs qu'il traversait, les églises où il s'arrêtait retentissaient de chants d'action de grâces. Le cœur de François était partagé entre deux sentiments, un sentiment de regret parce qu'il quittait un peuple qu'il aimait, un diocèse où il faisait le bien, un champ qu'il avait cultivé, arrosé de ses sueurs et qui déjà était couvert d'une riche moisson; puis un sentiment de joie, à la vue de la piété et de la sainte allégresse qu'à sa présence témoignaient ses nouveaux diocésains pour lesquels il avait déjà des entrailles de père. Mais bientôt il n'éprouva plus que le besoin de remplir les devoirs de sa charge : tandis que l'on faisait venir ses meubles de Gand, et que l'on préparait à Cambrai le palais archiépiscopal, François ne perdit pas de temps, et visita une partie de son diocèse. Il bénit quelques églises et quelques chapelles, il administra le sacrement de confirmation, il conféra les saints ordres, et il arriva ainsi dans la campagne de Lille.

A trois lieues de cette ville se trouvait situé un ancien et célèbre monastère de Religieux Augustins, fondé au IXe siècle, par saint Evrard, seigneur du lieu, de concert avec Gisla, sa femme, fille de Louis-le-Pieux, le monastère de Cysoing. Il avait été soumis pendant 700 ans comme le reste de la Belgique à l'archevêque de Rheims; mais depuis 1559, époque où l'on fit le partage des archevêchés et des

évêchés des Pays-Bas, il fut mi par le pape Paul IV, dans le ressort de l'archevêché de Cambrai. François y arriva le 15 septembre ; l'abbé du couvent et tous ses religieux vinrent processionnellement à sa rencontre, et le lendemain François consacra cinq autels; le surlendemain il fit la dédicace de toute l'Eglise. Le jour suivant, il se rendit à Loos, sur l'invitation de Vincent Longuespée, abbé de ce monastère; et vint de là à Saint-Amand en Pévèle. Enfin le 17 octobre, il arriva à Cambrai où il fut reçu avec une pompe extraordinaire : le lendemain, après avoir prêté le serment d'usage, il célébra la messe pontificale dans son Eglise métropolitaine, et le jour suivant dans l'église collégiale de Saint-Géry. Il constitua ensuite sa cour spirituelle et civile, bien pénétré de cette parole de saint Pierre Damien, que l'Episcopat est *la charge des charges*, beaucoup au-dessus des forces d'un seul homme, s'il n'est soutenu pour porter un tel fardeau par des coopérateurs fidèles et d'une sagesse consommée.

CHAPITRE VII.

—

Travaux prodigieux de François Van der Burch pendant la première année de son pontificat.

Si, comme l'a dit un philosophe, bien faire c'est vivre, François Van der Burch a beaucoup vécu dès la première année de son archiépiscopat, puisque, pendant ce temps, il a fait pour le bien de son nouveau troupeau un si grand nombre de choses importantes.

A peine est-il entré en charge qu'on le voit, comme à Gand, infatigable au travail. Il visite son diocèse; il étudie dans les plus petits détails l'état des paroisses et des monastères; il fortifie les faibles, il relève ceux qui étaient tombés; il ramène au bercail les brebis qui s'étaient égarées. Ici il rétablit la régularité qui était perdue, là il ranime la ferveur qui s'éteint; ailleurs il consolide le bien qui existe déjà. Parce qu'il importe surtout au bien

des âmes que les pasteurs soient des hommes instruits et d'une vie irréprochable, il retire les pouvoirs à ceux qui n'avaient pas la science compétente, il en interdit quelques autres, et il leur assure sur ses propres fonds une pension convenable pour vivre honorablement.

François Van der Burch avait obtenu de Paul V une indulgence plénière pour tous ceux qui, s'étant confessés et ayant communié, assisteraient à la première messe qu'il célèbrerait, soit dans sa Métropole, soit dans quelqu'autre église de son diocèse à l'époque de sa visite. Afin que toutes ses ouailles pussent profiter de cette faveur, il la publia dans toutes les parties de son diocèse, et il fit donner des missions par de pieux ecclésiastiques et par les Pères de la compagnie de Jésus[1], pour préparer ces populations, par de bonnes confessions à recevoir dignement la sainte Eucharistie et le sacrement de confirmation. Les peuples répondirent avec tant de zèle et d'empressement aux désirs de leur premier Pasteur; il y eut un si grand concours pour mériter cette indulgence, que plus d'une fois, même dans des églises de campagne, François Van der Burch distribua la sainte communion jusqu'à deux et trois heures de l'après-midi. Ensuite il donnait la confir-

[1] Voyez la note A sur l'établissement des Jésuites à Cambrai.

mation, et il poussait quelque fois jusqu'au soir l'exercice de ce saint ministère, ayant passé tout le jour sans manger, et ne commençant son premier repas que bien avant dans la nuit. Les âmes! le bien des âmes! il oubliait les besoin les plus impérieux lorsqu'il s'agissait du salut de ses chères ouailles.

Les ecclésiastiques qui l'accompagnaient dans ses courses, ont fait la remarque que pendant la première année de son archiépiscopat, il a confirmé autant de personnes que saint Jean, en son Apocalypse, compte de prédestinés dans chaque tribu de la Jérusalem céleste, c'est-à-dire 144,000. Nous ne croyons pas qu'il se trouve dans toute la catholicité un Evêque, qui pour une seule année, puisse offrir un chiffre aussi élevé.

Que dirons-nous des années qui suivirent? Il est constant que dans les quatre premières années il a donné la confirmation à plus de 220,000 personnes. Car il en confirmait 3,000 en un jour, consacrant à ce ministère dix heures entières sans se reposer un instant. On le voyait se prêter à tous avec un zèle et un empressement admirables. N'y eût-il qu'une seule personne qui désirât d'être confirmée, il quittait tout pour la satisfaire, et plus d'une fois dans ses voyages, il est descendu de voiture pour aller confirmer dans quelques chaumières isolées, des vieillards ou des infirmes qui n'avaient pas encore reçu ce sacrement. Il remplaçait aussi avec une

grande joie ceux de ses confrères qui se trouvaient dans l'impossibilité de remplir ce ministère. Si l'on demande ce qui inspirait à François Van der Burch ce zèle si empressé pour administrer la confirmation, nous répèterons ce qu'on lui a souvent entendu dire à lui-même. Il était profondément convaincu de l'efficacité de ce sacrement contre les piéges de l'ennemi du salut ; il avait rencontré souvent des personnes travaillées de manie, des enfants dangereusement malades soudainement guéris par la vertu de la confirmation. Il ajoutait que la confirmation donnait à ceux qui la reçoivent un accroissement de grâce, et par cela même des droits à une gloire éternelle beaucoup plus grande. Il était encouragé aussi dans ce ministère par les fruits merveilleux que sa présence produisait dans les paroisses qu'il visitait. Que de fois n'a-t-il pas vu des femmes et des hommes âgés de 80 et même de 90 ans répandre des larmes de joie et le vénérer comme un ange descendu du ciel, touchés qu'ils étaient de son affabilité, de son abnégation, et des fatigues qu'il s'imposait pour le bien spirituel d'une pauvre paroisse, où jamais avant lui n'avait paru un Evêque.

CHAPITRE VIII.

—

Autres travaux de François Van der Burch dans l'administration de son diocèse.

C'est le propre du zèle véritable de ne connaître ni lassitude, ni relâche ; il ressemble au feu qui brûle aussi longtemps qu'il trouve un aliment, et qui s'augmente à mesure qu'il rencontre plus d'objets à consumer. Ainsi François toujours semblable à lui-même, ne s'est jamais relâché de sa première ferveur : son activité croissait au contraire à l'égal de ses travaux. Nous l'avons vu visiter son diocèse pendant les premières années de son épiscopat avec un soin extrême ; il a été fidèle à remplir ce devoir jusqu'à la fin de sa vie, autant que les circonstances purent le lui permettre. Il faisait une inspection exacte des églises ; il s'informait des pratiques et des coutumes des différentes paroisses ; il approuvait ce qui était bien, il réformait ce qui était dé-

fectueux. Il tenait une note exacte de ses observations pour ne point en perdre le souvenir et en faire usage à propos. Il s'appliquait aussi à bien connaître la vie et la conduite des Curés, des Chapelains, et des autres ecclésiastiques de son clergé. Il avait un talent singulier pour discerner au juste les mœurs, et les qualités bonnes ou mauvaises de chacun. Aussi savait-il, à ne pas se tromper, quels étaient ses prêtres pieux ou relâchés, instruits ou ignorants, zélés pour le salut des âmes ou négligents dans l'accomplissement de leurs devoirs. Il accommodait à leurs besoins les avis qu'il leur adressait : et en qualité de Pasteur des Pasteurs il se servait de la connaissance qu'il avait de chacun d'eux, pour la distribution des emplois. Il tenait une liste de ceux qui, depuis plusieurs années, avaient donné quelque grave sujet de plainte, afin de ne pas s'exposer à introduire quelquefois un loup dans le bercail, ou à confier à des indignes le ministère de la confession. De plus, il avait deux registres où étaient inscrites de sa main, par lettres alphabétiques, toutes les églises de son diocèse avec les noms de leurs curés et de leurs chapelains, l'état de chaque paroisse bon ou mauvais, le nombre de ceux qui s'approchaient des sacrements, et les ressources de chacune d'elles. Il y inscrivait aussi les cures et les chapelles, leurs charges, le nom du collateur et même celui du Seigneur temporel du lieu.

Dans trois énormes volumes qu'il appelait *Ses Ephémérides*, était consigné, jour par jour, tout ce qu'il avait fait depuis son entrée dans le diocèse jusqu'à sa mort. Un autre registre était celui des visites faites aux chapitres et aux monastères qui étaient sous sa juridiction, avec les actes et les ordonnances qui les concernaient. Un autre contenait toutes les lettres qu'il écrivait à ses curés à l'époque de leurs réunions et de leurs conférences; un autre était destiné à recevoir les noms de ceux à qui il avait donné la tonsure ou conféré les saints ordres, des églises et des chapelles qu'il avait bénites, des évêques qu'il avait consacrés, des abbés et des abbesses qui avaient reçu de lui la bénédiction.

Cette grande exactitude à tenir note de tant de choses différentes prouve bien le zèle avec lequel il paissait le troupeau confié à sa sollicitude; mais le soin qu'il avait d'écrire n'était rien en comparaison de ce qu'il a fait et de ce qu'il a prescrit.

Il avait surtout à cœur l'enseignement élémentaire de la religion ou le catéchisme. Car il n'ignorait pas qu'un évêque n'est pas seulement le père, mais encore le nourricier de son troupeau, et que par conséquent il doit pourvoir à ce que les âmes reçoivent cette instruction qui est appelée dans les saintes lettres, tantôt le lait, tantôt le pain des enfants. Aussi chaque fois qu'il instituait un curé, il terminait ses recommandations par ces paroles :

«Avant tout soyez fidèle à faire souvent et avec soin le catéchisme : je vous le prescris, et non pas moi seulement, mais encore, mais surtout Jésus-Christ, qui dit à chacun de vous comme autrefois à saint Pierre : paissez mes agneaux. Que le divin Maître n'ait pas un jour à vous adresser ce reproche ; *les enfants ont demandé du pain, et personne n'a entendu leur cri de détresse.* » En effet, n'est-ce pas surtout aux Pasteurs qui négligent l'instruction de leur peuple que s'appliquent ces paroles de saint Ambroise. *Si non pavisti, occidisti. Vous avez donné la mort éternelle à ceux que vous n'avez pas nourris du pain de la parole.*

Dès le mois de janvier 1617, François Van der Burch avait fait imprimer et répandre à profusion un abrégé du catéchisme de monseigneur Buisseret afin que la *jeunesse chrétienne pût être enseignée*, ce sont ses propres paroles, *clairement, brièvement et suffisamment de tout ce qui est nécessaire pour se sauver*. Ce catéchisme [1], comme le catéchisme romain, comme celui du père Canisius, comme

[1] En 1652, monseigneur Gaspar Némius publia un autre catéchisme très-court aussi, quoique plus étendu que celui de Van der Burch. C'est ce catéchisme qui est connu sous le nom de *Catéchisme de Cambrai*. Le français en a été rajeuni en 1726 par les ordres de Monseigneur Charles de saint Albin. Il est encore en usage dans la partie du diocèse de Tournai, qui appartenait autrefois au diocèse de Cambrai.

celui du père Ripalda qui est encore enseigné dans toute l'Espagne et même en Amérique, renfermait en quelques chapitres, tout l'enseignement catholique. Nous possédons une copie manuscrite de cet abrégé : il ne se compose que de huit leçons, et ne formerait pas trente pages d'impression. La première leçon traite de l'existence de Dieu, de sa nature, de la fin pour laquelle nous avons été créés, de la foi, de l'espérance et de la charité. La seconde est consacrée aux mystères de l'Incarnation et de la Rédemption; la troisième, aux caractères de la véritable Eglise ; la quatrième, aux sacrements. La cinquième traite du péché et des commandements de Dieu et de l'Eglise ; la sixième, de la prière et spécialement de l'oraison dominicale; la septième, de la salutation angélique et du culte de la Vierge; la huitième est une explication du symbole des Apôtres. A la brièveté , ce catéchisme joint une admirable clarté. François laissait à ses prêtres le soin d'en donner les développements selon l'âge et l'intelligence de ceux à qui ils avaient à faire. Il revenait sans cesse sur l'instruction religieuse à donner aux enfants; dans toutes les occasions, il en parlait à ses curés. Il la leur recommandait dans ses lettres circulaires, et dans celles qu'il leur écrivait en particulier; afin de les animer à s'acquitter avec zèle de cette fonction, il prenait plaisir à assister au catéchisme que l'on faisait aux

simples et aux enfants, et à récompenser ceux qui se montraient les plus assidus à s'instruire. Il réussit à exciter une telle ardeur que dans plusieurs villages du diocèse de Cambrai, on voyait des personnes avancées en âge, de l'un et de l'autre sexe, s'exciter à l'envi, pour mériter les récompenses promises à ceux qui répondraient le mieux aux questions du catéchisme.

Outre cela, il était si constamment appliqué à tout ce qui regardait le bon ordre de son diocèse, que le travail lui donnait en quelque sorte de nouvelles forces, et qu'il trouvait un soulagement dans un surcroît d'occupations dont tout autre aurait été accablé.

Il bravait la rigueur des saisons, et il s'était tellement endurci au froid que jamais il ne fit allumer de feu dans sa chambre. Il ne se relâcha de cette sévérité que dans les dernières années de sa vie. Cependant, en hiver comme en été, il écrivait beaucoup, et il remplissait également ses autres fonctions. Il n'était arrêté dans ses travaux ni par les neiges, ni par les chaleurs, ni par les pluies, ni par les autres intempéries du ciel. Lorsqu'il avait fixé un jour ou une heure pour une occupation ou un travail quelconque, quelque temps qu'il fît, il ne retardait pas d'un instant ce qu'il avait décidé. Il se levait tous les jours à quatre heures du matin, et souvent même plus tôt. Il lui est arrivé fréquemment en

été de se lever dès deux heures, pour arriver au temps indiqué dans les villages où il était attendu et qui étaient quelquefois éloignés de quatre lieues de l'endroit d'où il partait. Il avait alors coutume de dire avec le livre des Cantiques : *Levons-nous de bon matin pour visiter nos vignes : voyons si notre vigne a fleuri; et si les fleurs produisent leurs fruits.* Il aurait pu ajouter avec vérité, *ma vigne est toujours présente à ma pensée : qu'ai-je pu faire pour ma vigne que je n'aie pas fait?* On dit de saint Grégoire qu'on ne peut rien voir de plus étonnant que ce qu'il a dit, ce qu'il a fait, ce qu'il a prescrit. On peut affirmer la même chose de François Van der Burch, et ajouter que la vie qu'il a menée sur les siéges de Gand et de Cambrai a été le *bonum opus* dont parle l'Apôtre, lorsqu'il veut nous donner une juste idée de l'épiscopat.



CHAPITRE IX.

—

Les Synodes que François Van der Burch a assemblés pendant qu'il était archevêque de Cambrai.

Les Synodes ne sont pas d'une nécessité rigoureuse, mais leur utilité pour le bon gouvernement de l'Eglise est incontestable. On peut voir au second chapitre du magnifique ouvrage de Benoit XIV, *de Synodo Diœcesanâ,* combien les souverains Pontifes ont toujours tenu à la convocation de ces pieuses assemblées, et comme les plus saints Prélats ont été exacts à les réunir autant que les circonstances pouvaient le leur permettre. En effet un synode se compose des principaux membres du clergé ; on y signale les abus qu'il faut extirper, on y propose les remèdes qui paraissent les plus efficaces. L'évêque, qui est le Juge Suprême, y profite des lumières de tous, et en écoutant les observations, les réclamations, les motifs que chacun développe en toute

liberté, il découvre plus sûrement les réformes à faire, les moyens à prendre pour entretenir la beauté de son Eglise, les tempéraments à garder, l'opportunité de telle ou telle mesure, enfin la ligne qu'il doit suivre pour gouverner son peuple selon Dieu, c'est-à-dire, avec force et suavité.

Aussi François était-il convaincu de l'utilité des Synodes ; il les regardait comme le moyen le plus efficace pour déraciner les désordres, et entretenir dans un diocèse, la régularité et l'esprit de ferveur. Il avait recueilli à Malines et à Gand les heureux fruits que produisent toujours ces saintes réunions lorsqu'elles sont tenues d'après le véritable esprit de l'Eglise, et devenu archevêque de Cambrai, se trouvant à la tête d'un diocèse plus vaste et plus populeux, il se crut plus obligé encore de continuer cette sainte pratique. Ainsi tant que la paix laissa aux curés la liberté de sortir de leurs paroisses, il ne manqua point tous les ans, vers la fête de la St-Remi, d'assembler à Cambrai le Synode diocésain. Outre les membres de son conseil, il y appelait ses archidiacres, les doyens de chrétienté ou archiprêtres qui sont comme les supérieurs des curés de leur Doyenné. C'est dans ces assemblées qu'il fit des ordonnances si sages et si utiles que l'on pouvait dire encore avec plus de vérité de ses Synodes que de tous les autres, qu'ils sont des écoles du St-Esprit et des assemblées où la sagesse divine se communi-

que avec plus d'abondance : *Scholas esse Spiritus Sancti et quosdam divinæ sapientiæ tractatus*. De plus, deux fois par an, après Paques et au commencement d'octobre, les curés se réunissaient par son ordre sous la présidence de leurs doyens, et à cette occasion il leur adressait des lettres pleines de piété et d'onction, où son âme si dévouée aux intérêts de Dieu et de l'Eglise respirait tout entière [1]. Enfin se reconnaissant redevable, par son titre d'archevêque aux diocèses de ses suffragants, et voulant remplir tous les devoirs que sa charge lui imposait, il assembla à Cambrai le Concile Provincial, au mois de mai 1631. Ce concile a été loué [2], approuvé et confirmé par le Pape Urbain VIII, le 17 avril de l'année uivante ; et reconnu par les tribunaux séculiers, et surtout par le conseil suprême des Pays-Bas.

[1] Nous avons fait bien des recherches dans le diocèse de Cambrai, et dans la partie du diocèse de Tournai qui lui était autrefois annexée, pour trouver au moins quelques-unes de ces lettres que nous aurions citées avec tant de bonheur : toutes nos démarches ont été infructueuses.

[2] Les paroles du Pape Urbain VIII sont trop flatteuses pour que nous ne les rappellions pas ici : *nos igitur egregiam Francisci Archiepiscopi, et episcoporum comprovincialium præfatorum pietatem, singularemque domus Dei, et catholicæ religionis, nec non gregem sibi commissum verbo et exemplo pascendi zelum summoperè commendantes, etc.*

CHAPITRE X.

—

François Van der Burch et les Jésuites.

Que de fois n'a-t-on pas répété que la compagnie de Jésus a été suscitée de Dieu pour défendre l'Eglise catholique contre les Luthériens et les Calvinistes ? Il suffit de lire l'histoire de cette époque de vertige et d'erreur, pour se convaincre que la compagnie de Jésus n'a pas failli à sa mission. Partout où l'hérésie travaille à séduire et à perdre les peuples, cette compagnie lui oppose de valeureux champions qui ne reculant, ni devant les fatigues, ni devant les persécutions, ni devant la mort elle-même, soutiennent vigoureusement la lutte, disputent pas à pas le terrain à l'hérésie et la mettent aux abois. L'ancien monde est même trop étroit pour le zèle des enfants d'Ignace ; un nouvel hémisphère est découvert, ils y volent : ils y renouvellent les prodiges des premiers Apôtres ; ils y plantent la croix de J.-C.

4

qu'ils arrosent de leur sang, et l'Eglise embrasse bientôt de nouveaux enfants qui accourent vers elle des pays lointains qu'elle ne connaissait pas, et qui la saluent du doux nom de Mère. Notre diocèse de Cambrai a la gloire d'avoir fourni sa large part de ces héros pacifiques, jaloux de souffrir pour la cause de Jésus-Christ, et d'étendre au loin, au seul prix de leur sang, l'empire de l'Evangile et les conquêtes de la civilisation. Le père Pierre Buzelin massacré en 1600 par les Calvinistes, en haine de sa foi, était de Cambrai : le père Corneille Beudin martyrisé en 1650, dans la nouvelle Biscaye, était de Gravelines ; le père Nicolas Trigault mort en Chine en 1628, après des travaux incroyables, était de Douay ; ainsi que le père Ignace Chomet, spécialement nommé par M. de Chateaubriand, lorsque dans son *Génie du Christianisme*, il parle des missions du Paraguay. Le père Jean Lavigne, mort en mer au moment où il allait toucher aux Indes qu'il devait évangeliser, était de Lille, ainsi que le père Martin Descamps, qui affrontant les tempêtes, la fureur des pirates et des sauvages, fut un des premiers missionnaires des Indes Occidentales, où il consuma sa vie au milieu des privations les plus cruelles et des fatigues les plus inouïes : nous pourrions en citer une foule d'autres [1].

[1] Nous parlons ici de l'ancienne compagnie de Jésus comme en parle l'impartiale histoire ; cet éloge est-il déplacé dans

Comment François Van der Burch, si dévoué lui-même aux intérêts de l'Eglise, si plein de cet esprit qui anime les Apôtres, n'aurait-il pas porté une vive affection à cette milice toujours prête à courir là, où il y avait un danger à affronter, des fatigues et des persécutions à essuyer, des âmes à sanctifier? Convaincu comme il l'était, qu'on ne pouvait sauver la foi des peuples que par l'instruction de la jeunesse, comment n'aurait-il pas profité des services de ces hommes qui avaient déjà fait leurs preuves, avec qui il avait passé deux années de sa vie, à un âge où il pouvait déjà apprécier leur habileté et leur vertu.

Nous avons vu plus haut que François Van der Burch, n'étant encore qu'archidiacre de Malines, contribua de tout son pouvoir à l'établissement du noviciat des Jésuites dans cette ville, et qu'à peine nommé archevêque de Cambrai, il se faisait précéder par eux pour préparer, par les exercices d'une mission, les populations qu'il devait bientôt visiter; nous le verrons encore plus tard leur confier le soin et la direction de ses œuvres les plus chères. Mais nous voulons surtout parler ici des bienfaits

notre bouche? Quoi! parce qu'un enfant ressemble peu à ses pères, est-ce une raison pour lui de fermer les yeux sur leurs vertus? Et parce qu'il ne peut les rappeler sans provoquer une comparaison qui est toute à son désavantage, doit-il les taire? Nous ne l'avons pas pensé.

dont il les a comblés, et de la part active qu'il a prise pour les propager dans son diocèse et assurer l'existence ou le développement des maisons qu'ils y avaient déjà.

Sur la demande souvent réitérée de Maximilien de Berghes, le père Lainez avait envoyé à Cambrai en 1563, des Pères de sa Compagnie [1] ; ils y arrivèrent dans le courant de Mars au nombre de dix, sous la conduite du père Eleuthère du Pont. En 1580, les tracasseries que leur suscitait le baron d'Inchy les obligèrent à se retirer à Douai, d'où le père Eleuthère fut envoyé deux ans après à Valenciennes, pour y jeter les fondements d'un collége. Ses compagnons ne revinrent à Cambrai qu'en 1596, à la suite du comte de Fuentès qui y avait rétabli l'autorité du roi d'Espagne. Ils étaient encore occupés à bâtir leur collége lorsque François Van der Burch arriva à Cambrai. Ce saint prélat paya de ses deniers le plus beau quartier de ce vaste établissement, et il laissa en mourant la somme nécessaire à la construction de la magnifique église qui est aujourd'hui celle du Séminaire. On plaça sur le fronton le chronogramme suivant pour perpétuer le souvenir de la libéralité du donateur, et de la reconnaissance des religieux :

REGINÆ ANGELORVM EXTRVXIT
VAN DER BVRCH.

[1] Voyez la note A.

Une résidence des pères de la Compagnie s'était établie à Mons vers 1587, sous le provincialat du père François Coster, qui y envoya quatre pères et deux frères coadjuteurs; le père Louis Godin en était le supérieur. Ils n'ouvrirent leurs classes qu'en 1598 dans la maison du duc d'Arschot qu'ils avaient achetée. Ils quittèrent cet emplacement devenu trop étroit, et vinrent se placer en 1615 au pied du château, dans des bâtiments qu'ils avaient fait construire sur un terrain appartenant autrefois aux dames d'Epinlieu. Leur église fut consacrée le 3 avril 1617 par François Van der Burch, dont les libéralités jointes à celles de Gaspard de Boussu, abbé de St-Ghislain, d'Antoine de Winghe, abbé de Liessies, de François de le Haize, receveur général des Etats, et de son épouse, Antoinette Ghodin, permirent aux pères d'élever en 1623, le grand bâtiment des classes, et en 1626, le parloir et son enceinte, et un vaste bâtiment qui faisait face.

Antoinette Ghodin avait fait bâtir aussi un Séminaire pour les pauvres clercs, et elle désirait vivement que les pères Jésuites fussent chargés de la direction de cette maison. Le Père Général Mutius Vitelleschi s'y était refusé, et tout ce qu'on avait obtenu à force d'instances, c'est que le prêtre séculier chargé de la conduite de cet établissement serait choisi par le père Recteur du collége de Mons. François Van der Burch en écrivit lui-même au Père-

Général ; la solidité des raisons qu'il fit valoir, et le vif désir qu'il manifesta d'avoir des ecclésiastiques formés à la science et à la vertu par les pères de la compagnie, triomphèrent des répugnances du père Mutius, et dès l'année 1618, les pères Jésuites donnèrent à Mons des leçons de théologie morale. L'archevêque de Cambrai recueillit bientôt les fruits qu'il avait espérés. A peine comptait-on vingt élèves dans cette maison, avant que les Jésuites en eussent la direction. Dès la première année de leur installation ils en réunirent quatre-vingts, et l'année suivante plus de cent.

En 1616, Madame Françoise Brunelle, veuve de M. Hugues Bourgeois, chevalier, seigneur de Lieubois, qui avait donné à la Compagnie de Jésus ses deux fils, offrit sa maison de Maubeuge, et la plus grande partie de ses revenus pour la fondation d'un collége. Ici encore nous trouvons François Van der Burch, et Antoine de Winghe venir au secours de cet établissement naissant, en lui assurant un revenu fort convenable. François Van der Burch pose la première pierre de l'Eglise des Jésuites de Maubeuge en 1619 ; il contribue largement à sa construction, et il en fait la dédicace le 4 août 1624, sous le vocable de l'Immaculée Conception.

En cette même année 1616, Jacques de Germes, natif d'Ath, qui se trouvait au Mexique, à la tête d'un commerce fort considérable, écrivit de ces

lieux éloignés, qu'il avait l'intention de fonder dans sa ville natale, un collége de la Compagnie; que, dès ce moment, il faisait aux Jésuites l'abandon de la vaste maison qu'il avait à Ath, et que plus tard il fournirait les fonds nécessaires pour un collége. Des revers inattendus empêchèrent Jacques de Germes de remplir sa promesse : son frère Gilles de Germes, seigneur de Jardincelles, et vice-gouverneur d'Ath, racheta des pères Jésuites la maison qui leur avait été donnée, la rebâtit de fond en comble et la rendit à sa famille. François Van der Burch ne voulant pas renoncer à l'espérance de voir un jour s'élever à Ath un collége tenu par les Pères Jésuites, retira du Câteau, en 1621, quatre d'entre eux qui étaient attachés à la mission du Cambresis, et les plaça en résidence dans une maison de louage, située sur le marché aux bestiaux; ce fut lui et lui seul qui se chargea du loyer de la maison et qui fournit aux Pères tout ce qui était nécessaire pour leur entretien. Cet état de choses dura sept ans entiers, jusqu'en 1628 que le père Jean-Baptiste Florbecque, de la ville d'Ath, entra dans la compagnie, et affecta tout son patrimoine qui était considérable, à la fondation d'un collége : alors les Pères achetèrent une maison près de l'ancien collége de la ville, et ouvrirent leurs classes, à la grande satisfaction des habitants qui déploraient depuis longtemps la manière dont leur

ancien collége était dirigé, et l'inconduite des écoliers qui le fréquentaient. Cependant quelques personnes intéressées, voyant que les écoliers l'abandonnaient en foule pour courir chez les Jésuites, se donnèrent mille mouvements afin d'arrêter cet entraînement qui poussait vers les Pères, et qui aurait rendu bientôt désertes les classes de l'ancien collége. Elles firent agir auprès des magistrats le médecin de l'archiduchesse Isabelle, et deux docteurs de Louvain qui entraient dans leurs vues. Elles répandirent le bruit que l'Université de Louvain était décidée à refuser les Bourses aux écoliers qui auraient étudié chez les Jésuites, et elles parvinrent à donner à cette rumeur une certaine apparence de fondement. Les magistrats inquiets et quelque temps indécis, paraissaient disposés à ordonner aux Pères Jésuites de fermer leurs classes, lorsqu'ils reçurent une lettre de François Van der Burch, qui, informé de ce qui se passait, leur écrivait qu'ils n'avaient pas à s'inquiéter des sentiments vrais ou supposés de l'Université de Louvain; que si elle refusait ses bourses aux écoliers qui auraient fréquenté les classes des Jésuites, son intention et celle des évêques de sa Province était d'en fonder d'autres et en plus grand nombre à l'Université de Douai. Au reste on ne tarda pas à reconnaître que le bruit qui avait couru n'était qu'une calomnie, et on laissa les Jésuites tranquilles. Quelques années plus tard, ils allèrent

fixer leur domicile au delà de la rivière : le legs considérable que François Van der Burch leur laissa en mourant, avait sans doute pour objet de les aider à couvrir les frais de cette nouvelle installation, et à construire leur église qui n'était pas encore terminée en 1650.

François Van der Burch s'employa avec le même dévouement en faveur des Jésuites de Hal. On sait que la ville de Hal est très-célèbre par son pèlerinage ; surtout aux fêtes de la Pentecôte et au mois de septembre, il attire un grand nombre de pieux fidèles qui accourent de tous côtés par troupes de plusieurs milliers, pour y vénérer l'image miraculeuse de la Vierge, qui donnée par sainte Elisabeth de Hongrie à la princesse Mathilde, fut léguée par cette dernière, en 1267 à la ville de Hal. Hal est pour les Pays-Bas ce qu'est Lorette pour l'Italie, et depuis longtemps les Pères de la compagnie de Jésus, par la tendre dévotion que toujours ils ont professée pour la mère de Dieu, désiraient pouvoir y exercer le ministère qu'ils remplissaient à Lorette. Mais ils trouvaient dans le magistrat une opposition que rien n'avait pu vaincre. Ce fut François Van der Burch qui mena cette affaire à bonne fin en recourant à l'autorité de l'archiduc Albert. Ce Prince très-pieux, qui reconnaissait comme François Van der Burch les immenses services que la compagnie de Jésus rendait à l'église,

écrivit au magistrat de Hal une lette pressante pour les engager à cesser toute opposition, et à permettre aux Jésuites de s'établir dans leur ville, et de remplir dans le sanctuaire de la Vierge les offices propres à leur ministère. Les magistrats répondirent à cette lettre du Prince par un mémoire dans le quel ils développaient longuement les raisons qui motivaient leur résistance. L'archiduc envoya ce mémoire à l'archevêque, en lui avouant que ces raisons lui paraissaient fort solides et qu'il ne savait ce qu'on pouvait y répondre. François Van der Burch y répondit pourtant avec tant de sagesse et de prudence que l'archiduc interposant son autorité, ordonna immédiatement aux magistrats de Hal de fournir aux pères Jésuites une habitation, et de les laisser desservir librement le sanctuaire de Notre-Dame. François Van der Burch qui, en toute chose, tempérait la fermeté par la douceur, ne voulut user du droit que lui donnait le prince que pour un temps déterminé. Il s'engagea à fournir de ses deniers à l'entretien des Pères pendant trois ans. *C'est un essai que nous allons faire*, disait-il aux magistrats de Hal; *il ne vous sera pas onéreux puisque je veux pourvoir aux dépenses, et si les choses ne marchent pas au gré de vos désirs, les Pères se retireront*. Ce que François avait prévu arriva; les Pères mieux connus se concilièrent bientôt l'affection des magistrats et du peuple. L'Eglise était mieux tenue,

le service mieux organisé, les offices célébrés avec plus de pompe; les pèlerins accouraient en plus grand nombre que jamais. Les magistrats sollicitèrent la venue de nouveaux Pères, au grand contentement de toute la population, pour ouvrir un collége et enseigner les humanités à la jeunesse. Leur proposition fut favorablement accueillie par le Père Général, et ils bénirent le nom de François Van der Burch qu'ils proclamèrent leur bienfaiteur et leur père. François Van der Burch légua aussi par son testament une somme considérable à ce collége dont il est regardé comme le fondateur.

CHAPITRE XI.

Origine des écoles dominicales. — François Van der Burch fonde celle de Cambrai.

La petite ville d'Antoing, située à une forte lieue de Tournai, fut le berceau des écoles dominicales. Olivier Bernard [1], natif d'Antoing, envoyé à Tournai par saint Ignace, avait consacré à son pays natal les prémices de son zèle, et Dieu avait répandu sur ses travaux d'étonnantes bénédictions. Ce Père comprit que la cause principale des progrès de l'hérésie provenait de la négligence que l'on avait mise à bien élever la jeunesse, et que lui assurer une éducation chrétienne, ce serait s'attaquer à la racine même du mal. Il eut donc l'idée de réunir le Dimanche toutes les jeunes filles pauvres pour leur

[1] Voir note B. Quelques détails intéressants sur le Père Olivier Bernard.

inculquer les principes de la foi et de la morale chrétienne. Il fallait pour réaliser ce projet le concours d'une personne zélée, et il jeta les yeux sur une de ses pénitentes qui lui paraissait réunir toutes les qualités nécessaires au succès d'une pareille œuvre. Cette pieuse fille se nommait Quinte Monnier ; entrant dans les vues du Père, elle s'adjoignit quatorze compagnes remplies de son esprit et se mit à l'œuvre. Le Père Mortagne, qui en 1578 avait été obligé de quitter Tournai pour ne pas souscrire à un serment contraire à sa conscience auquel voulaient l'obliger les Etats des Pays-Bas, y était rentré en 1581, sous les auspices d'Alexandre Farnèze, prince de Parme. Il était convaincu aussi que pour fortifier davantage la religion catholique et s'opposer plus efficacement aux progrès de l'hérésie, il était nécessaire d'instruire les filles du peuple des devoirs de leur condition, et surtout des principaux mystères de la foi. Il engagea Quinte Monnier à faire pour Tournai ce qu'elle avait fait avec tant de bonheur à Antoing, et cette pieuse fille qui par son zèle était devenue la terreur des calvinistes, se rendit dès lors chaque dimanche d'Antoing à Tournai pour présider la réunion des filles pauvres, et leur apprendre le catéchisme. Monseigneur Gilbert d'Oignies, évêque de Tournai, frappé des heureux résultats obtenus par le zèle de Quinte Monnier et de ses compagnes, sous la direction des Pères Jésuites, expri-

ma le désir de les voir se fixer dans sa ville épiscopale, et bientôt elles eurent une maison et un oratoire, et on leur assura un subside annuel. Plus tard le prince de Parme, contribua lui-même à l'extention de cette bonne œuvre, et permit de lever un impôt, pour l'érection de deux écoles, l'une pour les garçons et l'autre pour les filles [1]. C'est ainsi que furent fondées à Tournai, les écoles dominicales.

De Tournai, cette institution se répandit bientôt dans toutes les autres villes de la Belgique. Partout on en recueillait les mêmes fruits, et nous les voyons même fortement recommandées en 1570 par le premier concile provincial de Malines, où se trouvaient réunis les prélats les plus éminents, Rythovius, Sonnius, Jansenius de Gand, Lindanus, Rémi Driutius et Metsius. « Comme tous les enfants, y est-il dit au titre XVII, ne peuvent fréquenter les écoles quotidiennes, mais que plusieurs d'entre eux sont employés pendant la semaine au travail des mains ou à d'autres occupations domestiques, et que leurs parents ne sont pas en état de les instruire, les évêques auront soin pour satisfaire au concile de Trente, d'instituer dans chaque paroisse, outre les écoles quotidiennes, les écoles dominicales, dans lesquelles pendant une heure ou deux, les dimanches et les jours de fête, on leur fera

[1] Précis historiques : année 1859. Tom. 1. Page. 185.

apprendre par cœur, dans la langue maternelle, et réciter clairement, et distinctement les premiers principes de la religion, savoir : l'Oraison Dominicale, le Symbole des Apôtres, la Salutation Angélique, les dix Commandements, la formule de confession.... Quoique ces écoles ne soient pas instituées pour enseigner les belles-lettres ou apprendre à lire et à écrire, on pourra cependant donner ces connaissances à la jeunesse, lorsqu'elle aura été suffisamment instruite des principes de la religion, et les évêques auront soin de désigner certains livres propres à ce but. » On retrouve des dispositions analogues dans presque tous les conciles et synodes des Pays-Bas, tenus à cette époque, et notamment dans le synode de Malines convoqué en 1607, par François Van der Burch, alors Vicaire-Général, et dont les actes ont été rédigés par lui, comme aussi dans le concile provincial de Cambrai, convoqué en 1631, lorsqu'il était archevêque.

Il n'est donc pas étonnant que tout d'abord les soins de François Van der Burch se soient portés de ce côté ; et en effet, dès les premières années de son archiépiscopat, il avait autorisé et approuvé les filles dévotaires de la congrégation de sainte Agnès pour l'instruction de la jeunesse, et dès lors il méditait de les employer à la fondation dont nous parlerons dans le chapitre suivant [1].

[1] M. Eugène Bouly. Dict. hist. de Cambrai, pag. 409.

Vers la fin d'août 1625, ces pieuses filles, sur l'invitation de François Van der Burch qui n'agissait en toutes choses qu'avec les intentions les plus pures, et qui dans ses bonnes œuvres se dirigeait d'après cette recommandation de Jésus-Christ : *Que votre main gauche ignore le bien que fait votre main droite*, écrivirent aux messieurs du magistrat cette lettre que nous consignerons ici tout entière.

« LES FILLES DE SAINTE AGNÈS A MESSIEURS DU MAGISTRAT.

» Remonstrant très humblement les filles de sainte Agnès que, par la grâce de Dieu, elles ont emprins d'enseigner gratuitement les pauvres filles à lire, escrire et travailler pour gagner leur vie, ensemble, les catéchiser; de quoy elles s'acquittent le mieux qu'il leur est possible, et considérant que les pauvres garçons n'ont pas moins de nécessité d'être catéchisés et enseignés; pour le zèle qu'elles ont au salut des âmes, offrent de donner gages suffisants à austant de maistres qu'il conviendra jusqu'au nombre de trois, pour enseigner journellement les pauvres garçons à lire et escrire, et les fêtes et dimanches les catéchiser, moyennant qu'il plaise à V. S. les accommoder de quelques places, et ne trouvant de plus propre que la maison quy

fut la veuve Salon proche des Sœurs-Noires de saint Jacques-au-Bois, supplient qu'elle puisse être à ce affectée. Et combien qu'elle ne soit en estat pour y exercer semblables fonctions, les remonstrantes ont quelque personne à la main quy la fera accommoder et fournira aux frais, moyennant l'entretiennement à messieurs de la ville, en quoy V. S. feront une œuvre singulière de charité au grand bien de la ville et sans aucun intérest d'icelle, veu même que la dite maison leur est inutile. »

Les messieurs du magistrat furent informés que la personne pieuse dont parlaient dans leur lettre les filles de sainte Agnès, était François Van der Burch : ils lui députèrent deux des leurs pour lui témoigner leur reconnaissance et celle de toute la cité ; et l'année suivante le dernier jour de février 1626, l'archevêque dressait les lettres d'érection de la grande école des pauvres.

» Messire François Van der Burch par la grâce de Dieu etc., à tous ceux quy ces présentes voiront, salut.

« Considérant la grande nécessité qu'il y a d'enseigner la doctrine chrétienne et bonnes mœurs au peuple qui nous est soumis, signalement à la jeunesse mais surtout aux pauvres de Jésus-Christ, nous avons trouvé du tout expédient d'ériger à cette fin, en nostre ville métropolitaine de Cambray, une escole pour l'instruction de nos pauvres subjets,

nous promettant par icelle en eulx la crainte de Dieu avecq une bonne vie, et par ce moyen, un grand soulagement de leur pauvreté, suivant la promesse fidèle de Jésus-Christ : cherchez premièrement le royaume de Dieu et la justice, et toutes choses vous seront imparties par-dessus. Partant nous ayant été esté libéralement octroyé par le magistrat de ladite ville, l'usaige d'une place et bâtiment publicque appartenant à ladite ville pourtant si longtemps qu'on y fera le catéchisme, et non plus, icelle située sur le Marché-au-Bois à l'opposite de l'hôpital Saint-Jacques, qu'avons à nos frais approprié à l'usaige de l'escole, y faisant bâtir chapelle, gallerie montée sur rue, et la pourvoyant de toutes choses nécessaires, y avons estably l'ordre que s'ensuist. »

Après un aperçu rapide sur la manière dont il veut que cette école soit conduite, François Van der Burch, de l'agrément du magistrat et de la ville, constitue le conseil appelé à l'administrer, sous sa dépendance et celle du magistrat. Il nomme à cet effet quatre bourgeois honorables, dont le zèle pour la gloire de Dieu et le dévouement au bien public lui sont connus, François Bégard, Pierre Ballicq, Guillaume Lecouf, et Antoine Dupuis, qui prêteront le serment au magistrat. Quatre maîtres gagés par l'archevêque seront institués par lui et le magistrat à la présentation des administrateurs;

« et estant l'une de nos charges pastorales et non des moindres, de catéchiser les pauvres suivant cette prophétie : *Il m'a envoyé pour évangéliser les pauvres,* et n'ayant (quoy qu'à notre grand regret) le commodité de l'exécuter nous-même en propre personne, nous en avons donné la charge aux Pères de la compagnie de Jésus qui pourront catéchiser les pauvres pour lesquels seuls ceste escole est instituée selon le règlement susdit. »

« Quant à l'intendance que nous et les magistrats avons sur ceste escole, elle se continuera après nous à nos successeurs archevesques et audit magistrat, sans toutefois pouvoir rien ôter ni changer des ordonnances susdites que nous voulons estre inviolablement gardées, priant les uns et les aultres d'embrasser ceste œuvre et les personnes quy charitablement s'employeront à l'administration d'icelle avecq la charité de laquelle le Fils de Dieu a tant étroitement embrassé l'œuvre de notre rédemption et salut, et suppliant celuy quy donne accroissement à ce que plantons et arrousons, d'amêner ceste œuvre à sa plaine perfection, luy faisant produire le fait de sa gloire et combler de bénédiction spirituelle et temporelle tous ceux quy en la conduite de ceste œuvre, coopèreront avecq luy à ce fruit. »

Suivent le règlement tracé par l'archevêque pour la conduite de l'école et les dispositions concernant les obligations des admistrateurs. Nous avons mieux

aimé reproduire entièrement cette pièce parmi les notes rejetées à la fin du volume [1], que de n'en donner ici qu'une froide et sèche analyse. On y voit briller la sagesse la plus profonde, la charité la plus tendre et le zèle le plus pur : ces règles n'on pu être dictées que par un esprit vraiment apostolique. François Van der Burch ne veut pas donner aux enfants des pauvres l'instruction qui enfle, mais celle qui édifie, non pas celle qui en excitant dans leur cœur des désirs de grandeur et d'ambition, les dégoûterait de l'humilité de leur condition et les remplirait bientôt de sentiments d'aigreur et de haine contre tout ce qui est au-dessus d'eux ; mais celle qui les façonnant *à une bonne vie, sera un grand soulagement de leur pauvreté*. Le motif qui le fait agir, il nous l'a révélé : *Cherchez premièrement le royaume de Dieu et sa justice et toutes choses vous seront départies par-dessus*. Former des chrétiens sincères, inspirer aux pauvres la crainte de Dieu et son amour ; les habituer à la pratique des devoirs religieux, voilà son but. Si les pauvres sont pénétrés des grands principes de la justice chrétienne, ils seront réglés dans leurs mœurs ; ils auront des habitudes d'ordre et d'économie ; ils ne s'irriteront pas de la dépendance dans laquelle la Providence les a placés. Le respect qu'ils auront pour eux-mêmes comme pour

[1] Voir la note C.

des images faites à la ressemblance de Dieu, les éloignera des habitudes grossières, et de tous ces vices qui sont la source ordinaire d'une misère profonde. Le bien-être matériel sera comme la conséquence nécessaire de la régularité de leur vie. Ils ne se regarderont plus comme des êtres déshérités du ciel et de la terre; mais la foi leur découvrira dans un *Dieu qui étant riche s'est fait pauvre,* quelle est la majesté de l'indigence, et si elle ne les élève pas jusqu'à l'amour de leur état, elle adoucira au moins leurs peines en leur apprenant à les supporter avec patience et résignation.

Les pauvres sentent bien plus vivement leurs souffrances corporelles que leur misère morale, et le Sauveur du monde pour les attirer sur ses pas et avoir l'occasion de leur annoncer la parole qui est la vie de l'âme, guérissait les malades, et nourissait dans le désert ceux qui avaient faim. *Vous me cherchez,* leur disait-il, *parce que je vous ai donné du pain à manger et que je vous ai rassasiés. Ah! travaillez surtout pour avoir le pain qui demeure pour la vie éternelle.* (Saint Jean. C. 6. v. 27.) François Van der Burch dont les yeux étaient constamment fixés sur ce divin modèle, pouvait-il ne pas profiter de cette leçon du Maître? Aussi veut-il que l'on récompense par quelques aumônes proportionnées aux facultés de la fondation, ceux qui seront exacts à assister aux leçons journalières, ou aux

catéchismes qui se feront le Dimanche dans l'école. » *Pour attirer les pauvres à la leçon journalière, après qu'ils l'auront fréquentée un an ou deux et qu'ils seront bien catéchisés, on fera aux frais de la dite escole, quand le moyen y sera, apprendre quelque métier à quelques-uns des plus dignes pour leur vertu et bon naturel.... pour exciter les enfants à bien apprendre leur catéchisme seront mis ès-mains du Père Catéchiste, aux frais de la fondation quelques prix, même quelqu'argent pour distribuer aux plus diligens et mieux répondans.*

« On a parlé avec admiration de certain pays voisin, où les parents qui négligent d'envoyer leurs enfants à l'école sont frappés d'une amende ; il faut avouer que le procédé de notre bon archevêque, est un peu plus généreux, plus conforme à la charité chrétienne et doit être infiniment plus efficace[1]. »

L'école dominicale fut ouverte le 24 août 1626 par François Van der Burch qui y célébra une messe solennelle en présence du magistrat.

[1] M. Lenglet, maire de Cambrai dans le discours qu'il prononça en 1843.

CHAPITRE XII.

—

François Van der Burch fonde la maison de Sainte-Agnès

Cependant François Van der Burch travaillait à une œuvre plus grandiose encore ; il élevait à ses frais une vaste maison qu'il destinait à l'éducation de cent pauvres filles de Cambrai, du Câteau, et des villages d'Ors et Catillon. Les bâtiments étant achevés, il dédia la chapelle à Notre-Dame et à sainte Agnès, vierge et martyre, le mercredi après la Pentecôte 26 Mai 1627. Il donnait à ses chères filles, le 6 Juin 1637, une magnifique relique de sainte Agnès, qui consistait en une partie considérable du crâne de cette jeune vierge et martyre. Elle provenait de Monseigneur Herman Ottemberg, évêque d'Arras, décédé le 23 Mai 1626. M. Victor Delattre est en possession de la lettre autographe

5

dont François Van der Burch accompagna ce précieux présent [1].

[2] « La maison de Sainte-Agnès était située sur la paroisse de St-Waast, à l'opposite de l'église collégiale de Saint-Géry, du côté du midi. C'était auparavant un vaste terrain nommé la maison des Ours.

« Pour diriger et instruire ces jeunes filles, François Van der Burch demanda les filles dévotaires

[1] LETTRE DE FRANÇOIS VAN DER BURCH A D[lle] ANTOINETTE LILLERS SUPÉRIEURE DES FILLES DE SAINTE-AGNÈS.

Bien agencé en Jésus-Christ, je confesse estre vray ce que m'escrivez, à scavoir que pour le présent tout est fort cher, et partant si les proviseurs de ma fondation trouvent bon d'augmenter la table des Boursières, tout ce qu'ils feront j'auray pour agréable, bien marry que pour le présent je n'ay pas les moyens de faire ce que je voudrais bien. Il y a trois mois que je n'ay pas reçu un seul patard. Cependant je vous envoye une parcelle de reliques de sainte Agnès, que j'ay eu de la maison mortuaire de feu Monsieur Ottemberg, Evesque d'Arras de bonne mémoire. Monstrant ceste au chanoine Foulon, il en despeschera volontiers les lettres. Priez pour moi : Dieu vons ayt en sa sainte garde :

En haste à Mons le 6 de Juin 1637.

Votre bien bon amy,

FRANÇOIS VAN DER BURCH,
ARCHEVESQUE DE CAMBRAI.

[2] Notes que M. Eugène Bouly croit avoir été rédigées par l'abbé Mulle ou Tranchant.

de sainte Agnès, qui lors demeuraient sur la paroisse Saint-Nicolas. Elles se rendirent aux vœux de l'archevêque, et fut choisie pour première maîtresse et supérieure de cette nouvelle maison Mlle Hattu, native de Douay. . .

« Il la dota de 1,500 florins de rente, et ratifia cette fondation par son testament. Par ce même testament, il lui laissa sa chapelle, savoir : calices, burettes, plats, aiguière, canons, une grande croix d'argent d'autel, chandeliers, reliquaires et pots à fleurs, le tout d'argent doré : linges et ornements d'autel. »

Dans son acte de fondation, il veut qu'on reçoive autant que faire se pourra, des enfants d'environ douze à quatorze ans, et non notamment plus jeunes ni plus vieilles. Elles doivent être enfants légitimes de père et mère, bourgeois de Cambrai, gens catholiques et de bonne renommée, au nombre de quarante. Si les revenus de la fondation permettent d'en recevoir davantage, la moitié du surplus de telle qualité que dessus, sera prise encore de la dite ville de Cambrai, et l'autre moitié du Câteau, Ors et Catillon, au choix des proviseurs. Elles y demeureront jusqu'à ce qu'au jugement des dits proviseurs, elles seront capables de se mettre en service ou de facilement gagner leur vie de leur travail ; mais à moins d'une cause urgente et légitime, elles n'y seront jamais plus de huit ans.

« Elles seront nourries, enseignées et endoctrinées par les filles dévotes de Sainte-Agnès qui seront les maîtresses et sous-maîtresses. Leur nourriture sera sobre et frugale, servant plutôt à contenter la nature, que l'excès au boire et manger. Elles prendront leurs repas devant les filles de Sainte-Agnès. Leurs habits, coiffures et chaussures seront uniformes et leurs robes devront être de drap médiocre, couleur de minime. Chacune aura sa chambrette à part, plus petite néanmoins que celles des filles de Sainte-Agnès. Elles auront des matelas, des draps de toile grosse et deux couvertures. On devra leur apprendre le catéchisme ; on leur enseignera aussi à lire, à écrire, à coudre ; et lorsqu'elles seront d'âge suffisant, on leur enseignera les ouvrages qui se font dans un ménage, comme laver, faire le pain et la cuisine, etc. Ce qu'elles gagneront par leur labeur sera reçu par les maîtresses qui tous les trois ou six mois, le remettront aux proviseurs qui s'en rapporteront à la fidélité de la dite maîtresse, et porté en recette au compte général au profit de la maison.

« Les pauvres filles ne seront pas seulement accoustrées à leur réception et de rechef à leur sortie aux frais de la fondation, mais en outre, si elles se sont toujours comportées avec honneur, elles auront quelque dot de la maison à l'époque de leur mariage comme cent cinquante florins chacune, plus ou moins

selon la discrétion des proviseurs. Celles qui entreront en religion, auront semblable assistance. Les dites filles qui, après avoir été mariées, deviendront veuves ou auront besoin d'assistance, recevront de la maison quatre florins par mois, jusqu'au nombre de trente, pourvu qu'elles aient toujours vécu avec honneur, et envoyé leurs enfants au catéchisme. »

François Van der Burch rédigea aussi un réglement pour déterminer l'emploi de chaque partie de la journée; car rien n'échappe à sa sollicitude paternelle, et partout on est frappé de la justesse de ses vues, de la sagesse de ses prescriptions, comme des touchantes prévoyances de sa charité. Il veut que l'on donne à ses jeunes protégées une éducation chrétienne; qu'on se garde bien, par des connaissances ou frivoles ou peu faites pour les personnes de leur sexe, de les faire sortir de l'humilité de leur condition; qu'on les forme à une vie laborieuse, et qu'on leur apprenne tout ce dont une excellente femme de ménage doit être instruite. Nous renvoyons aux notes cet ordre de chaque jour [1].

On affirme assez généralement, que lorsque Louis XIV se rendit maître de Cambrai, il admira cette magnifique fondation de Van der Burch, et qu'il demanda les règles et statuts de Sainte-Agnès

[1] Voir la note D.

pour fonder sur ce modèle la célèbre maison de Saint-Cyr.

Les premiers administrateurs de Sainte-Agnès, choisis par notre illustre archevêque, furent MM. Jean Defranqueville, chanoine de l'Eglise métropolitaine, Jean Crulle, licencié-ès-lois, conseiller pensionnaire ; J. Bellique-Marchant et Pierre Ramez, tous trois bourgeois de Cambrai.

Cette œuvre si belle ne trouva point grâce devant quelques personnes qui firent tous leurs efforts pour la réduire à néant. Nous ignorons quels ressorts elles firent jouer ; mais elles réussirent à prévenir contre elle à Rome la congrégation *de propagandâ-fide*, et l'on craignit un moment d'une manière sérieuse non-seulement pour les filles dévotaires de Cambrai, mais encore pour toutes celles de la Belgique qui se livraient comme elles à l'instruction de la jeunesse ; nous en avons la preuve dans une lettre de Van der Burch à l'évêque de Tournai, pour l'engager à écrire à Rome en leur faveur.

« Monsieur,

« Je ne doute point que V. S. R^{me} sera été ad-
» vertie de la difficulté qu'aucuns malveillans meu-
» vent en la cour de Rome pardevant la congréga-
» tion *de propagandâfide* contre les filles dévotes de

» mon diocèse qui enseignent la jeunesse de leur
» sexe gratuitement. Jusques là qu'on voudrait
» faire abolir leurs congrégations et les renvoyer
» chascune chez elle au grand préjudice du public
» pour l'utilité qu'il en reçoit. Et comme je tasche
» de les maintenir, on me suggère de Rome, que
» pour faciliter cette affaire, il serait fort à propos
» que les évesques de par deça escrivissent à la dite
» congrégation en faveur des dittes filles, remous-
» trant qu'elles sont nécessaires au public pour les
» functions qu'elles exercent, et combien par leur
» vertueuse et exemplaire vie elles édifient le
» monde, joinct que par leur moyen on a remédié
» à des grands abus qui se commettoient cy devant
» par les maistresses d'escolles particulières qui pri-
» mitivement enseignoient des hérésies aux fillettes
» leurs écollières. Je tiens tant du zèle de V. S. R^me
» qu'elle désirera que celles de son diocèse y soient
» maintenues. C'est pourquoi je la supplie vouloir
» escrire à la dite congrégation conformément à ce
» que dessus. Elle fera en ce regard œuvre méri-
» toire digne de sa piété, et sur ce je me recom-
» mande de singulière affection à ses bonnes grâces,
» et me signe. »

Les évêques de Belgique suivirent ces conseils, et l'orage fut détourné. De leur côté les filles dévo-

taires de Sainte-Agnès répondirent aux espérances que François Van der Burch avait conçues d'elles : souvent on les a vues sacrifier une partie de leur patrimoine pour donner un état aux Boursières dont la conduite avait été toujours irréprochable.

Le deux Mai 1665, Monseigneur Gaspar Némius, neuvième archevêque de Cambrai, leur donna des règles plus complètes, qui furent confirmées en ces termes, par Monseigneur Théodore de Brias, en 1679 : « La visite que nous avons faite de votre maison le 16 août de la présente année, nous ayant donné sujet d'examiner avec beaucoup de soin les ordonnances que monseigneur Gaspar Némius, notre prédécesseur, a dressées pour l'heureuse conduite de votre communauté, nous les avons trouvées si justes et si édifiantes, que nous n'avons pas cru devoir contribuer davantage, pour maintenir la vigueur de l'esprit de votre profession que d'ordonner, comme par cette, nous ordonnons à la supérieure de tenir la main à ce qu'elles soient exactement observées. » Il n'existe plus que deux exemplaires imprimés de ces règles ; l'un se trouve chez M. Wilbert, archiviste des Hospices de Cambrai, l'autre, dans le riche cabinet de M. Victor Delattre.

La supérieure des filles dévotaires de Sainte-Agnès était choisie par ses compagnes à la pluralité des voix. Elle ne restait en charge que trois ans ; mais elle pouvait être continuée, si elle réunissait

encore à l'élection suivante, la pluralité des voix.

Aussitôt qu'elle entrait en charge, elle devait nommer quatre conseillères qu'elle choisissait parmi les plus prudentes et les plus discrètes, et après qu'elles avaient été agréées par l'archevêque, la supérieure ne pouvait traiter, sans avoir pris leur avis, d'aucune chose importante qui concernât le bien de la maison. Ces conseillères étaient changées tous les trois ans, ou continuées toutes ensemble ou bien en partie, du consentement de l'archevêque.

La supérieure devait les réunir tous les quinze jours, et traiter avec elles des affaires spirituelles et temporelles de la Communauté, du bon ordre des écoles, et des défauts qui se commettaient contre les règles et les constitutions.

Les autres emplois étaient à la nomination de la supérieure, nomination qu'elle pouvait révoquer ou changer à son gré, selon qu'elle jugeait plus convenable.

On ne pouvait recevoir pour faire partie de la congrégation, que des personnes qui n'avaient jamais été mariées, nées de bons bourgeois, de parents vertueux et bons catholiques.

Le noviciat était de deux ans : ces deux années d'épreuve terminées, elles n'étaient reçues qu'à la pluralité des voix, et elles s'engageaient par des vœux perpétuels de chasteté et d'obéissance, entre

les mains de l'archevêque ou de son représentant. Elles ne faisaient pas le vœu de pauvreté, et conservaient la faculté de disposer librement pendant leur vie, ou par testament à leur mort, de leur argent particulier, de leurs rentes, et de tout autre bien, à la réserve de leurs vêtements et des meubles de leur chambre qui provenant de la maison ne devaient pas être aliénés.

Elles devaient se confesser aux Pères de la compagnie de Jésus, au moins une fois la semaine ; mais elles devaient habituellement s'en tenir à celui des Pères qu'elles avaient une fois choisi d'après le conseil et l'avis de la supérieure.

Outre les jeûnes et abstinences commandées par l'Eglise, elles jeûnaient, les veilles des fêtes de Notre-Seigneur, de la Vierge, de sainte Agnès, de saint Ignace et de saint François-Xavier.

Les filles dévotaires de Sainte-Agnès dirigèrent la maison de Van der Burch, à la satisfaction générale, jusqu'en 1792; à cette époque ayant refusé le serment schismatique qu'on exigeait d'elles, elles furent obligées de se retirer. La maison même perdit son nom : au lieu de celui de Sainte-Agnès, qui jeune encore, aima mieux endurer les plus cruels tourments que de violer le vœu qu'elle avait fait à Jésus-Christ, on donna à cette maison le nom de Lucrèce, épouse infidèle, qui se tua pour se dérober à la honte d'avoir violé la sainteté du lit conjugal.

Les anciennes religieuses ne reprirent la direction de cet établissement que le 1er Décembre 1817, en vertu d'une délibération de MM. les administrateurs des Hospices de Cambrai, du 10 Novembre de la même année : leur position fut régularisée par une ordonnance royale du 17 Janvier 1827.

Vers 1840, on manifesta l'intention de changer la destination de la maison Van der Burch en y transportant les malades de l'Hôtel-Dieu. Les Religieuses de Sainte-Agnès réclamèrent; c'était leur devoir et leur droit. Une des gloires du barreau de Douay, M. l'avocat Emile Leroy, frappé de l'injustice et de l'illégalité d'une pareille mesure, rédigea en faveur de ces dames, pour le ministre de la justice et des cultes[1], un mémoire solidement appuyé, qu'il a eu l'obligeance de nous communiquer et que l'on retrouvera parmi les notes. Le dénouement de cet épisode de la fondation de Van der Burch que nous n'avons pas à raconter en détail, fut l'expulsion violente des filles de Sainte-Agnès. Le 3 Décembre 1841, à six heures du soir, les agents de la force publique vinrent arracher les religieuses à leur domicile, et, jetées sur la rue, quoique la pluie tombât par torrents, elles en furent réduites à chercher un abri où elles purent. Cependant averti de l'étonnante élasticité que l'on supposait aux intentions de son

[1] Voir la note E.

grand oncle, M. le général Van der Burch accourut de son château d'Escaussines à Cambrai, pour mettre opposition au projet illégal de l'administration, et la maison de Van der Burch ne devint pas un Hôtel-Dieu. En 1845, on y installa les pieuses filles de saint Vincent-de-Paul, et elles se trouvent aujourd'hui chargées de la conduite de l'établissement. Espérons qu'elles seront plus heureuses que leurs devancières, et qu'elles recevront des hommes une récompense plus digne de leur dévouement ; celle que Dieu leur réserve ne leur manquera jamais.



CHAPITRE XIII.

François Van der Burch défend les prérogatives de son siége.

Louis de Berlaymont, obligé de se retirer devant la révolte des Etats en 1575, avait sollicité l'appui du roi d'Espagne, qui en sa qualité de protecteur de l'Eglise de Cambrai, était tenu de la défendre. Ce prince se décida en 1595 à envoyer au secours de l'archevêque dépossédé, le comte de Fuentès qui vint mettre le siége devant Cambrai. S'étant emparé de la ville et de la citadelle, le comte de Fuentès avait négocié avec les habitants, et invoqué le droit de conquête; comme s'il avait pu être question de conquête sur un archevêque qu'il avait l'obligation de secourir, qui avait soldé de ses deniers l'armée avec laquelle on avait combattu pour sa cause et que composaient en partie les soldats qu'il avait levés dans son petit Etat du

Cambresis. Il avait exigé des Cambresiens qu'ils reconnussent le roi d'Espagne pour leur souverain, et qu'ils lui fissent *session ainsi qu'à ses successeurs de l'institution et destitution des magistrats, et généralement de la souveraineté seigneuriale et autorité temporelle de la ville et duché de Cambrai.* Louis de Berlaymont et ses successeurs avaient en vain réclamé contre cette spoliation injuste; la cour d'Espagne s'était toujours montrée peu disposée à renoncer à des droits que les habitants de Cambrai n'avaient point pu lui transmettre, par la raison toute simple qu'on ne peut donner à autrui ce qui n'est pas à soi.

A l'exemple de ses prédécesseurs, François Van der Burch protesta hautement en faveur des prérogatives attachées à son siége. Nous avons trouvé aux archives du département du Nord la lettre qu'il adressa à cet effet, en 1619, à l'archiduc Albert : elle est calme et respectueuse et tout à fait conforme à l'esprit de François Van der Burch qui s'appliqua toujours à tendre vers son but avec persévérance et suavité.

« MONSEIGNEUR,

» Comme ceulx du Chapitre de mon Eglise métro-
» politaine m'ont fait entendre les grandes et ins-

» tantes poursuites que plusieurs archevesques mes
» prédécesseurs ont fait successivement vers Votre
» Altesse, pour le restablissement de la jurisdiction
» temporelle de madicte église, à l'intercession de
» Sa Sainteté, et de Sa Majesté Impériale, et de plu-
» sieurs princes ecclésiastiques et séculiers et que il
» aurait pleu à Votre Altesse de renvoyer l'affaire en
» Espagne avec ses lettres de faveur à Sa Majesté
» catholique sur la personne de celuy qui l'alloit
» solliciter de la part de l'archevesque Richardot;
» mais que la négociation auroit été interrompue et
» seroit demeurée suspente par le trespas dudict
» archevesque et celuy de Messire François de
» Buisseret, son successeur, et que c'estait mon
» debvoir de la resviver et parachever pour le ser-
» ment que j'avois presté à ma venue; à ceste
» cause me confiant des grâces et faveurs que Votre
» Altesse a dépareties à mes prédécesseurs; je la
» supplie humblement d'estre servie d'agréer la
» continuation desdictes poursuites et l'envoy d'un
» mien député vers Sa Majesté en Espagne à la sol-
» licitation de l'affaire, l'accompagnant semblable-
» ment de ses royales lettres, afin qu'une cause si
» saincte et si juste puisse réussir à la gloire de Dieu
» et de sa très-saincte mère qui ne sera sans parti-
» culière bénédiction de la couronne d'Espagne et
» du pays de Votre Altesse, et de ce qui concerne
» leur royal service.

» Sur ce, baisant humblement les mains de Votre
» Altesse, je prie Dieu de la conserver.

» Monseigneur,

» En très-parfaite santé, très-longue et très-
» heureuse vie.

» Semble qu'il fauldra tenir un député tout fixe à
» Madrid.

» Faire bref de Sa Sainteté au roy et au duc de
» Lerma et au nonce sur la résumption de la ma-
» tière.

» Lettre nerveuse au roy et à ses ministres.

» Reproduire les mémoriaux et escripts jà servis
» et veus au Conseil de l'Estat du Roy.

» Contendre que l'affaire soit examinée en une
» assemblée particulière à l'intervention des per-
» sonnes neutres et desapassionnées et du confes-
» seur du roy pour le résouldre selon justice et
» conscience, chose assez usitée en la court d'Es-
» pagne pour telles matières. »

Le roi d'Espagne répondit que cette affaire lui tenait fort à cœur et qu'il allait aviser aux moyens de donner satisfaction à l'archevêque. En effet, Philippe III rassembla son conseil; l'affaire fut débattue dans trois séances, en présence du député que François Van der Burch avait envoyé à Madrid. On y reconnut les droits du siége de Cambrai, et

l'on convint qu'*on ne pouvait alléguer le droit de conquête, puisqu'aux archevêques et église de Cambrai appartenait indubitablement le droit de propriété de la jurisdiction temporelle, et qu'iceux n'avaient point perdu la dite jurisdiction par les invasions et tyrannie qui l'avaient opprimée, et que le roi ne l'avait acquise par la reprise de ladite ville, puisqu'en qualité de protecteur, il était obligé de la recouvrer sans que pour cela la dite église fut fraudée de son droit.*

Mais la politique n'est jamais à bout de ressources lorsqu'elle veut dépouiller le faible, et l'on posa cette question : *Dans le cas où le droit de souveraineté temporelle sur Cambrai serait tellement nécessaire au roi protecteur, que sans elle la ville même de Cambrai et les pays d'Artois et du Hainaut se trouveraient en péril manifeste, ne serait-il pas juste de passer par-dessus les droits de l'archevêque et de son église afin de pourvoir au bien général?* Le Conseil décida d'une manière affirmative; le marquis de Villafranca prétendit de son côté qu'il importait à la sûreté des Pays-Bas que le roi d'Espagne restât seigneur temporel du Cambresis, et Philippe III trouvant que sa conscience était suffisamment éclairée, déclara qu'il gardait ce qui ne lui appartenait pas, la souveraineté temporelle du Cambresis.

Cependant, l'année suivante, le 12 Septem-

bre 1624, il fit offrir à l'archevêque François Van der Burch des dédommagements. Déjà plusieurs fois, en 1596, et en 1603, il avait été proposé des moyens analogues de conciliation; ils avaient été soumis à l'approbation des souverains pontifes sans l'autorisation desquels on ne pouvait rien conclure en pareille matière, et Clément VIII et son successeur Paul V s'étaient refusés à ratifier ces accommodements. En 1624, François Van der Burch repoussa donc les propositions nouvelles, et il ne cessa de solliciter la restitution des droits de son église. Ni les haines qu'il pouvait s'attirer, ni les périls auxquels il s'exposait, ni les intérêts particuliers, ni les ménagements nécessaires pour conserver la faveur des princes, rien enfin ne put le faire mollir. Il lui arriva souvent de protester de vive voix et par lettres qu'il mourrait plutôt que de consentir au moindre empiètement sur son autorité. Sans doute, ses efforts ne furent pas couronnés de succès : mais il n'en a pas moins la gloire de s'être élevé courageusement contre l'injustice, à l'exemple de saint Thomas de Cantorbéri, et d'avoir méprisé toute considération humaine plutôt que d'accéder à des prétentions contraires aux droits incontestables de son siége.

Il montra la même énergie dans une autre circonstance où le gouverneur d'une ville de son diocèse voulut usurper un pouvoir qui n'était pas

de son ressort; ce gouverneur comprit bientôt à qui il s'attaquait, et il se vit forcé en partie par l'autorité du prince qui approuva la résistance de François, en partie par la constance et la fermeté du saint prélat, de renoncer à ses prétentions.



CHAPITRE XIV.

La dernière maladie de François Van der Burch, — avant de mourir, il adresse une lettre à ses Prêtres.

Au milieu de tous ces travaux entrepris et soutenus avec un zèle si constant pour le bien de l'Eglise et le salut des âmes, la vertu de François Van der Burch prenait chaque jour de nouveaux accroissements, mais sa santé allait en déclinant. Il devint sujet à de violents catarrhes et à d'autres infirmités qui sont les compagnes ordinaires de la vieillesse et les avant-coureurs d'une fin prochaine. En 1642, au mois de février, il lui survint une maladie dangereuse qui le conduisit à deux doigts du tombeau : il en guérit heureusement ; Dieu voulait qu'il acquît encore de nouveaux mérites. Mais au commencement de 1644, il eut à souffrir cruellement des Hémorrhoides : il lui était impossible de se tenir debout ou assis. Par un sentiment de pudeur, il fut très

longtemps sans parler de son mal à ceux qui l'approchaient de plus près, et quand il fut obligé de le faire connaître à quelques-uns, il ne voulut pas que l'on songeât à y apporter remède; tant était grande la délicatesse de ce pieux archevêque en ce qui regardait la pudeur et l'honnêteté. Ce mal négligé fut suivi d'une toux violente, et d'un rhumatisme qui lui tomba sur la poitrine, et lui ôta tout appétit. Toutes ces incommodités qui auraient forcé beaucoup d'autres à garder le lit, n'empêchaient pas François Van der Burch de se livrer à ses travaux ordinaires. Ainsi le second et le troisième dimanche d'après Pâques, il se trouva à Mons en Hainaut, dans les églises de Sainte-Elisabeth et de Saint-Nicolas, où il dit la messe à huit heures, distribua lui-même la communion à un très grand nombre de personnes, et administra ensuite le sacrement de confirmation jusqu'à deux heures de l'après-midi. Le concours du peuple fut extraordinaire; on était accouru non-seulement de la ville de Mons, mais encore de tous les environs. Cette fatigue acheva de l'accabler, et il se vit enfin obligé de recourir au médecin. Hélas! en voulant éviter un mal, il tomba dans un autre: car avant ce temps là il se sentait la tête pesante, et il était sujet à un assoupissement qui approchait de la léthargie. Les remèdes qu'on lui donna lui causèrent une telle insomnie que dans la suite il lui fut impossible de goûter un seul instant de sommeil.

Bientôt survint une fièvre double-tierce qui ne le quitta qu'à la mort; et une inflammation de foie vint se joindre à tous ces maux. La constance de François ne se laissa point abattre, et sa piété semblait devenir plus vive encore. Malgré toutes ces maladies, il se levait encore chaque jour à huit heures du matin, puis vêtu comme lorsqu'il se portait bien, il allait entendre la messe dans une chapelle domestique; sa faiblesse ne lui permettait pas de demeurer à genoux, et il se tenait sur un tabouret: il ne retournait se coucher que vers neuf heures du soir. A ceux de ses domestiques qui l'engageaient à prendre un peu de repos pendant le jour, puisqu'il passait ses nuits sans sommeil, il répondait par ce mot connu d'un ancien: non, non, un général d'armée ne doit mourir que debout. Enfin le jour même de l'Ascension, ses forces trahirent son courage, et il se sentit défaillir. Les médecins s'apercevant que l'application qu'il mettait à entendre la messe augmentait son mal, lui interdirent d'y assister, et l'obligèrent à garder la chambre. Il se montra fort désolé de cette défense: il s'en plaignait quelquefois: *plus de messe,* disait-il, *plus de bréviaire! voilà donc que l'on me fait vivre comme un animal sans raison!* Ces réflexions même et ces plaintes prouvent bien tout le chagrin qu'il ressentait de ces privations, et la fervente piété qu'il conservait au milieu de ses maux. On ne pouvait pas

lui appliquer cet adage : *Corpus quod corrumpitur, aggravat animam ; les souffrances d'un corps qui se dissout, émoussent les pieuses affections de l'âme.*

Les Patriarches, avant de mourir, rassemblaient autour d'eux leurs nombreux enfants, afin qu'ils entendissent leurs dernières recommandations : le Sauveur du monde avant de quitter ses disciples pour monter au calvaire, les réunit dans le cénacle et leur adressa ce magnifique discours qui est, pour ainsi dire, le testament de sa charité, et qui nous a été conservé, par le disciple bien-aimé. François Van der Burch ne peut appeler autour de son lit ses chers coopérateurs. Mais se voyant sur le point de sortir de ce monde, il éprouve le besoin de leur écrire encore, et de leur renouveler ses paternels avis. Il dicte cette lettre touchante dont nous devons aussi la communication à l'extrême obligeance de notre vénérable ami M. Le Glay, et qui nous fait regretter plus vivement toutes celles que nous n'avons pas retrouvées[1].

« *Il est juste, je crois, tandis que je suis dans ce corps mortel comme dans une tente, que je réveille votre zèle par mes avis : car je sais que dans peu de temps je dois quitter cette tente. Mais j'aurai soin que même après ma mort, vous puissiez toujours vous remettre ces choses en mémoire.*

(2. SAINT PIERRE. C. 1. V. 13-14.)

[1] Voir la note F.

« Il n'est pas agréable de dire ni d'entendre souvent la même chose ; notre esprit aime surtout la variété. Mais il n'est pas rare d'être forcé par la nécessité ou l'utilité de dire ce qu'on a déjà dit, et de le répéter de nouveau pour le redire encore. Si vous parlez à un sourd ou à une personne qui entend mal, ne répétez-vous pas vous-mêmes ce que vous avez dit, jusqu'à ce qu'enfin vous soyez sûrs d'avoir été bien compris. Déjà plusieurs fois et même très-souvent je vous ai parlé de la nécessité de prêcher et de catéchiser la jeunesse. Mais hélas ! plusieurs d'entre vous ne m'ont pas entendu ; non, je n'ai pas été entendu de tous, puisque tous ne font pas ce que j'ai dit. Leur conduite prouve bien qu'ils ont été sourds à mes recommandations. Je vous avais recommandé de parler, et plusieurs demeurent muets ou à peu près muets. Je vais faire retentir à leurs oreilles la trompette de l'apôtre, et je leur crie bien haut avec saint Pierre : *Paissez le troupeau de Dieu qui vous est confié, veillant sur sa conduite, non par une nécessité forcée, mais par une affection toute volontaire qui soit selon Dieu ; non par un honteux désir du gain, mais par une charité désintéressée, non en dominant sur les héritages du Seigneur, mais en vous rendant les modèles du troupeau par une vertu qui naisse du fond de votre cœur.* (1. S. PIERRE. C. 5. V. 2-3.)

« Vous le voyez, ce n'est pas une simple recommandation que vous fait ici l'Apôtre, comme s'il vous

invitait seulement à une œuvre de pur conseil ou de surérogation. Mais il vous rappelle une obligation rigoureuse, et c'est parce qu'il s'agit ici d'un précepte formel qu'il vous dit à l'impératif, *Paissez, Pascite.* Et certes s'il n'y avait pas un précepte formel qui vous commande d'instruire et de prêcher, le saint concile de Trente ne dirait point que s'il se rencontre quelques pasteurs qui s'abstiennent de prêcher et d'instruire aux jours de Dimanches et de fêtes solennelles les peuples confiés à leur sollicitude, et qui négligent d'enseigner aux enfants les éléments de la foi, l'obéissance à Dieu et à leurs parents, les Evêques doivent les y contraindre en employant même pour les y forcer, s'il le faut, les censures ecclésiastiques.

« Considérez et pesez bien toutes les paroles de l'apôtre saint Pierre : le précepte qu'il impose ne s'adresse pas seulement à quelques personnes en particulier, mais indistinctement à tous ceux qui ont charge d'âmes, car il dit : *Paissez le troupeau qui vous est confié.* N'est-ce pas comme s'il disait : que tous et chacun de ceux qui ont un troupeau confié à leur soin, soient fidèles à le nourrir, suivant cette parole de Jérémie ; *Chacun nourrira ceux qu'il a sous sa main.* Il faut donc entendre les paroles de saint Pierre dans leur sens le plus général. Car vous n'ignorez pas qu'une proposition indéterminée qui a pour objet une chose nécessaire,

équivaut à une proposition universelle. Or, quoi de plus nécessaire à un pasteur que de nourrir son troupeau? puisque ne pas le nourrir ce serait lui donner la mort. En effet, jugez vous-mêmes : Si des enfants viennent à mourir de faim parce que leur père leur refuse toute nourriture, ne condamnerez-vous pas comme homicide ce père dénaturé? Rappelez-vous la parabole de la petite brebis dont il est parlé au second livre des Rois, et que le prophète Nathan proposa à David. Après que le prophète eut cessé de parler, David s'écria : *par le Dieu vivant, cet homme mérite la mort;* et Nathan répondit au roi : *c'est vous qui êtes cet homme-là.* Je dis aussi à tous ceux d'entre vous qui ne nourrissent pas leur troupeau du pain de la parole : vous êtes des homicides. Je vous condamne par votre bouche : si celui-là est homicide et mérite la mort, qui laisse mourir de faim son enfant, comment ne seriez-vous pas homicides en ne nourrissant pas les âmes dont vous êtes chargés, et en les laissant mourir de la faim spirituelle. On déplore la mort corporelle parce qu'elle frappe les sens, et celui qui la donne est condamné à mourir; on ne déplore pas la mort spirituelle parce qu'elle ne frappe pas les sens, et celui qui la donne ne s'en inquiète guère; il n'en éprouve pas de remords. Mais lorsque le livre des consciences sera ouvert, alors le pasteur infidèle poussera des cris semblables à ceux d'une femme qui enfante avec

douleur, et il déplorera son malheur pendant toute l'éternité. Considérez toutes ces choses, tandis que vous en avez le temps ; reconnaissez votre obligation : acquittez-vous de votre charge.

« *Paissez le troupeau qui vous est confié :* l'Apôtre ne dit pas : paissez les brebis ; ou paissez les agneaux ; mais il dit : paissez le troupeau. Un troupeau se compose des agneaux et des brebis ; aussi d'après le droit, si quelqu'un lègue à un autre son troupeau, on entend, par ce mot *troupeau,* et les brebis et les agneaux. Ayez donc autant de soin des agneaux que des brebis. Aux uns et aux autres vous êtes redevables de la nourriture qui leur convient ; donnez le lait aux petits, et à l'âge mûr un aliment plus solide. Paissez les uns et les autres avec tout le soin, tout le zèle, toute la sollicitude dont vous êtes capables : votre diligence doit être d'autant plus grande que ce troupeau n'est pas le vôtre, mais celui de Dieu.

« Plus une chose est précieuse, et plus aussi elle exige de diligence et de soin : ceux qui polissent des diamants et des pierres fines le font avec plus d'attention, de soin, et de circonspection que je ne saurais dire. Faut-il donc moins d'attention, de travail, d'industrie et de sollicitude, lorsqu'il s'agit de polir des pierres vivantes et de paître le troupeau de Dieu ? Si le troupeau dont vous avez la charge est le troupeau de Dieu, le paître et le nourrir c'est

faire l'œuvre de Dieu : et n'est-il pas écrit; *maudit est celui qui fait l'œuvre de Dieu avec négligence.*

» L'apôtre saint Pierre ne dit pas seulement : *paissez le troupeau qui vous est confié;* mais il ajoute : *veillant sur sa conduite,* c'est-à-dire, selon le texte grec, exerçant sur lui la vigilance la plus attentive. Il ne suffit donc pas de le nourrir de la doctrine et de la science du salut; mais il faut encore le visiter, l'inspecter avec soin, connaître chaque brebis en particulier, et par notre zèle à administrer les sacrements, par nos prières et nos saints sacrifices, enfin par tous les moyens qui sont en notre pouvoir, pourvoir au salut de tous, y travailler avec ardeur, et les porter au bien, non par une nécessité forcée, non comme malgré nous, non par la crainte du châtiment que nous attirerait notre négligence, non à cause du commandement qui nous en est fait, mais par une affection toute volontaire, mais par un besoin de notre cœur, et avec zèle. On ne goûte pas grand plaisir à ce que l'on fait par contrainte; on n'y recueille pas grand mérite, et le zèle qu'on y met ne dure guère. Mais ce que l'on fait par affection volontaire est plus agréable à Dieu et plus méritoire pour nous. On y trouve même du plaisir, et par suite on ne l'omet pas facilement, surtout si l'intention est pure, et si l'on agit selon Dieu, c'est-à-dire pour son amour et par zèle pour les âmes. *Non point par un désir honteux du gain*; ce désir

est tout-à-fait indigne d'un homme consacré à Dieu. Paissez donc votre troupeau par un dévouement généreux pour vos brebis, recherchant non pas vos intérêts, mais les leurs.

« L'Apôtre dit encore : *non en dominant sur les héritages : non dominantes in cleris*. C'est-à-dire, ne vous conduisant pas avec hauteur au milieu des fidèles, qui divisés en différentes congrégations ou paroisses forment l'héritage de Jésus-Christ. N'est-il pas vrai que celui qui traite les siens avec hauteur ne saurait s'en faire aimer : par suite, quelque chose qu'il dise ou qu'il prescrive, il est sûr de leur déplaire et de ne rien gagner sur eux. Mais lorsqu'un supérieur se comporte avec ses inférieurs comme s'il était l'un d'entre eux ; lorsque tout en sauvegardant son autorité, il se montre bon et affable pour tous, et que tempérant sa douceur par une gravité pleine de modestie, il se tient également éloigné d'une trop grande familiarité qui engendre le mépris, et de la hauteur ou de la dureté qui le rendrait odieux, alors il peut être assuré qu'il obtiendra plus par ses prières et ses exhortations que n'obtiendrait un autre en commandant en maître, et en imposant sa volonté avec empire, surtout, si, comme le veut saint Pierre, il donne l'exemple à son troupeau.

« La parole de Dieu est pleine d'efficacité, et la puissance d'une bonne prédication est immense : mais il faut que la conduite de celui qui parle ne

démente pas ce qu'il prêche, ou bien il ne produira que très peu de fruit, et même pas du tout. Si vous ne chargez un canon que de poudre, sans doute vous obtiendrez une forte détonation ; mais tout se bornera là. Ainsi votre prédication ne sera qu'un vain bruit, si votre vie n'y répond pas. Vous agiterez l'air comme un airain sonnant, et une cymbale retentissante ; vous frapperez les oreilles, vous les étourdirez du bruit de vos paroles ; rarement vous toucherez les cœurs, et ce n'est pas avec de pareilles trompettes que vous abattrez les murailles de Jéricho. Paissez donc le troupeau qui vous est confié, non-seulement par la prédication, l'administration des sacrements, vos prières et vos sacrifices, mais aussi, mais surtout par votre vie exemplaire.

« Sur le point de combattre les Madianites, Gédéon dit à ses soldats : *ce que vous me verrez faire, faites le vous-mêmes*. Ils le firent, et ils forcèrent le camp ennemi. Le vrai Gédéon, notre capitaine, Jésus-Christ, notre Sauveur, nous a donné l'exemple afin que nous fassions à notre tour ce qu'il a fait lui-même. Or il a pratiqué tout d'abord, et il a enseigné ensuite. Imitons-le : pratiquons d'abord nous-mêmes ce que nous prêchons aux autres: que notre conduite soit l'expression vivante et comme la confirmation de la doctrine que nous enseignons. Les paroles touchent, mais les exemples entraînent, et souvent tandis que le pasteur s'avance à travers les

chemins escarpés et abrupts de la montagne, le troupeau le suit dans la vallée. Mais il ne suffit pas de sauver les apparences, et de nettoyer comme les Scribes et les Pharisiens l'extérieur de notre calice : il faut que notre vertu soit intérieure et sincère. Un corps sans âme n'est qu'un cadavre : nos œuvres, si elles ne sont pas faites dans la charité, sont des œuvres mortes. Mais comment celui qui brûle du beau feu de la charité, pourrait-il ne pas agir dans la charité ? Paissez donc le troupeau qui vous est confié par une vertu qui naît du fond du cœur ; paissez-le par l'exemple d'une bonne vie et d'une conduite irréprochable : paissez-le par vos prières ; paissez-le par une instruction donnée avec diligence et assiduité, et faites tout le reste par amour pour Dieu.

« Je prie ce grand Dieu de nous remplir de cet esprit, et de le conserver en nous. C'est ainsi que toutes nos œuvres seront pleines, et que nous recevrons une récompense pleine et entière, lorsque Dieu *regardera favorablement les âmes saintes*. Ainsi soit-il, ainsi soit-il ! adieu ; priez pour moi le Dieu tout-puissant. »

Quelle simplicité ! quelle onction dans ces dernières paroles d'un père à des enfants qu'il a toujours dirigés, soutenus, consolés ! Il ne cherche pas à éblouir les esprits par les brillants apprêts d'une éloquence humaine ; il ne veut que convaincre et tou-

cher les cœurs. Par un tel langage pouvait-il ne pas atteindre son but ? Il ne vise pas à l'effet ; il ne profite pas des circonstances où il écrit cette lettre pour provoquer dans les âmes des regrets dont il serait l'objet, en arrêtant l'attention de ses prêtres sur le moment de sa séparation qui ne peut plus tarder, il s'oublie lui-même pour ne songer qu'à leur sanctification, et au soin qu'ils doivent prendre de leur troupeau. Ne croirait-on pas entendre l'Apôtre Saint Paul, lorsque quittant Milet pour se rendre à Ephèse, il disait aux anciens qu'il avait réunis : « Je sais que » vous me voyez pour la dernière fois en ce monde : » permettez-moi de vous répéter les avis que je vous » ai tant de fois donnés. Veillez sur vous et sur le » troupeau qui vous est confié ; n'oubliez jamais les » recommandations que pendant trois ans entiers » je vous ai faites avec larmes, ne m'occupant que » de vous et le jour et la nuit, et donnant fidèlement » à chacun les avertissements dont il avait besoin.

L'original de cette dernière lettre de François Van der Burch était précieusement conservé dans l'abbaye de Cysoing. Elle fut imprimée au commencement de 1645, à Lille, chez Derache, sous les auspices de l'abbé Hugues Beechman, pour être répandue dans le diocèse de Tournai.



CHAPITRE XV

—

François Van der Burch reçoit les derniers Sacrements, — sa mort, — ses funérailles. — Il est inhumé auprès d'Antoine de Winghe, abbé de Liessies, — quelques mots sur cet abbé, — tombeau de Van der Burch.

Les fêtes de la Pentecôte approchaient ; l'état de François Van der Burch empirait toujours ; le médecin l'avertit qu'il était temps de recevoir le saint Viatique. François Van der Burch n'en parut pas alarmé : ne pouvait-il pas dire avec saint Ambroise : je ne crains pas de mourir ; car j'ai travaillé pour un bon maître. *Mori non timeo, quia bonum Dominum habemus.* Il répondit qu'il était prêt et qu'il voulait aussi recevoir l'extrême-onction puisque Dieu lui en donnait le temps. Le saint Prélat savait

bien que le moment de la mort est terrible; qu'à cette dernière heure le démon qui se promet une victoire facile sur une âme affaiblie par la souffrance, multiplie ses artifices et redouble ses efforts pour ne point manquer sa proie. Il reçut le Viatique avec une foi d'autant plus vive qu'il comprenait mieux le besoin que nous en avons tous pour nous fortifier dans le dernier combat, et franchir avec assurance le pas qui nous sépare de l'éternité. En voyant l'ardeur de sa foi, au moment surtout où le prêtre lui présenta la sainte Eucharistie, et sa conformité parfaite à la volonté divine, ou pour la vie, ou pour la mort, ceux qui l'entouraient ne pouvaient retenir leurs larmes. Avec quelle énergie il protesta de sa voix cassée par l'âge et la douleur, qu'il voulait mourir en véritable enfant de l'église catholique, et comme sa bouche mourante exprimait bien les pieux sentiments dont son cœur était animé! Après qu'il eut communié, il demanda qu'on apportât dans sa chambre les saintes huiles, afin que le secours de ce dernier sacrement ne lui manquât point lorsque la mort serait plus prochaine. Comme il vécut encore quelques jours, il souhaita de communier quelquefois, et ce fut toujours avec la même foi, et la piété la plus édifiante. La communion était pour lui comme un avant-goût des délices célestes; il se faisait un plaisir de s'unir de plus en plus au chaste Epoux de son âme, qui se communiquait à lui avec

tant de libéralité, et qui voulait bien lui servir d'aliment pour le préparer au grand voyage de l'éternité.

Cependant le samedi avant la Trinité, après que François eut pris un peu de nourriture, on le vit s'affaiblir considérablement, et le médecin fut d'avis qu'il reçût l'extrême-onction. François exprima le désir d'attendre jusqu'au lendemain, il sentait que sa fin n'était pas encore si prochaine; puis il souhaitait qu'il n'y eût pas tant de distance entre la communion qu'il devait faire le lendemain, jour de la Sainte-Trinité, et l'extrême-onction. On ne crut pas prudent de condescendre à sa demande; il se leva donc de son fauteuil où il était encore assis et revêtu de sa soutane; il se mit sur son lit, et reçut en cet état le dernier sacrement. Pendant le temps qu'on le lui administrait, il s'occupa à faire des actes de foi, d'espérance et de charité, et il accompagna toutes les prières avec une dévotion si touchante que tous ceux qui étaient présents éclatèrent en sanglots. Le lendemain, jour de la Trinité, il communia encore en viatique, et plein du Dieu qu'il venait de recevoir, il annonça peu de temps après, comme si l'heure de sa fin lui avait été révélée, qu'il ne mourrait que le lendemain.

En effet le lendemain 23 Mai, fut le dernier jour de cette belle vie. Un peu après midi l'état de Fran-

çois Van der Burch empira beaucoup et l'on vit bien qu'il touchait à son dernier moment. Tandis que tous les assistants fondaient en larmes, lui seul montra du courage. Il envisageait la mort comme il convient à un chrétien et à un évêque, avec calme et sérénité ; il soupirait même après sa venue : car il savait que la mort n'est que le passage à une vie meilleure. Il n'y eut de comparable à sa résignation et à sa patience au milieu des douleurs de l'agonie, que sa piété et son humilité profonde. En baisant le crucifix, il répétait souvent avec confiance et amour ! *O Seigneur Jésus, ne permettez pas que je périsse, après vous avoir tant coûté : ne le permettez pas, ô bon Jésus.* D'autres fois il appelait Dieu à son aide : *Mon Dieu, venez à mon secours : aidez-moi, Seigneur, en ces derniers moments.* Tantôt il disait avec grande effusion de cœur : *Qu'il est bon le Dieu d'Israël ! qu'il est bon pour ceux qui ont le cœur droit !* D'autres fois il disait avec une sainte impatience : *Quand viendrez-vous enfin, ô mon Jésus : venez, ne tardez pas : délivrez mon âme de sa prison afin qu'elle se réunisse au plus tôt à vous et qu'elle glorifie éternellement votre saint nom. C'est entre vos mains que je remets mon esprit.*

Pendant que les prêtres à son chevet, récitaient les litanies de la sainte Vierge, celles de la Passion et quelques autres prières, François toujours présent, toujours calme et rempli d'une confiance filiale,

répondait à tout. Un demi-quart d'heure avant sa mort, la voix lui fit défaut, et vers cinq heures du soir, les litanies et les prières de la recommandation de l'âme terminées, il rendit son dernier soupir, et alla recevoir du Souverain Pasteur des Pasteurs qui veut bien être appelé l'évêque de nos âmes, la récompense de ses immenses travaux. Il était âgé de 77 ans.

Aussitôt son trépas fut annoncé par les cloches de toutes les églises de Mons, et pendant les trois jours suivants on les fit sonner encore à trois reprises différentes. Son corps ne fut point embaumé; on le revêtit de ses habits pontificaux, de couleur violette, et on l'exposa sur un lit funèbre dressé dans une salle d'en haut. Plusieurs religieux y vinrent le lendemain réciter l'office des morts, et ensuite on y dit plusieurs messes pendant le reste de la matinée. La salle se remplissait continuellement par le grand concours des habitants de Mons qui venaient voir les tristes dépouilles de celui qui pendant vingt-huit ans avait travaillé avec tant de zèle pour le salut de leurs âmes, et qu'ils pleuraient comme un père.

Le jour suivant, 25 Mai, eurent lieu les funérailles [1]. Le cercueil fut porté par huit curés; il était précédé de la crosse et de la croix archiépis-

[1] Voyez la note G.

copale : quatre abbés mitrés tenaient les quatre coins du poële. Le clergé séculier et régulier ouvrait la marche funèbre : puis venaient cinquante Pères de la compagnie de Jésus, portant des flambeaux. Le cercueil était suivi des parents et des amis du Prélat, en habits de deuil, d'un grand nombre de gentilshommes, de conseillers, d'autres personnes de distinction, et d'une foule innombrable. On se rendit dans cet ordre à l'église des Pères Jésuites, et l'on y plaça le cercueil au milieu de la nef, sur un catafalque richement orné. Les quatre abbés mitrés prirent place aux quatre coins, et l'abbé de Saint-Ghislain chanta pontificalement la messe des morts. Après la messe le Père Pierre Pennequin qui était pour lors Recteur du collége de la compagnie de Jésus à Mons, prononça en latin l'éloge funèbre du défunt. Il avait longtemps dirigé à Douai la congrégation de la sainte Vierge, et l'université de cette ville l'avait en grande estime à cause de son éloquence vive et touchante. L'éloge funèbre terminé, les quatre abbés firent l'un après l'autre les absoutes, et l'abbé de Saint-Ghislain inhuma le corps dans la chapelle de Saint-Ignace, près de la sépulture d'Antoine de Winghe, abbé de Liessies. On se conformait en cela aux derniers désirs exprimés par François Van der Burch, et ainsi la mort ne sépara point ces deux hommes qui pendant leur vie avaient été inspirés du même esprit et dont l'unique passion

était de glorifier Dieu et de consolider son règne dans les âmes.

Antoine de Winghe, né à Louvain, avait été d'abord chanoine de l'église de Tournai ; ayant renoncé à son canonicat pour embrasser la vie religieuse, il était devenu plus tard abbé de Liessies, et par ses vertus personnelles, par la sagesse de son gouvernement, il s'était montré le digne successeur du vénérable Louis de Blois. Ce fut lui qui engagea le P. Rosweilde à publier son magnifique et savant ouvrage de la *Vie des Pères,* et qui se chargea des frais d'impression. La modestie d'Antoine de Winghe était égale à la générosité avec laquelle il encourageait toutes les œuvres qui pouvaient contribuer à la gloire de Dieu et au bien des âmes. Le P. Rosweilde le pria d'agréer la dédicace de son livre [1] : Antoine

[1] Ce fut aussi à Antoine de Winghe, qu'en 1678, le P. Charles Scribanus, qui était à cette époque l'un des hommes les plus recommandables de la Compagnie de Jésus, dédia son admirable livre, qui a pour titre : *Medicus religiosus.* Dans son épître dédicatoire, il témoigne la plus haute estime pour la prudence et la sagesse avec lesquelles Antoine de Winghe gouvernait son monastère, et pour l'édifiante régularité qu'il savait y maintenir. Il le supplie de ne pas lui refuser les lumières de son expérience, et de vouloir bien l'avertir des omissions qu'il a pu faire dans son ouvrage, et des remèdes qu'il saurait être plus efficaces que ceux qu'il indique, contre les maladies spirituelles. Le célèbre Père Pierre Halloix dédia aussi en 1636, au pieux abbé de Liessies son ouvrage *Illus-*

accepta, mais à condition que le Père ne lui adresserait aucun éloge : *car*, lui écrivait-il, *l'affection que je vous porte ainsi qu'à votre compagnie, vous exposerait à tomber dans l'exagération, et à dire de moi plus de bien que je ne mérite.* « Je ne saurais » nier, répond le P. Rosweilde dans son épître dé» dicatoire, que vous avez pour nous une très-grande » affection ; mais je ne puis convenir qu'elle m'expose » au danger de dire trop de bien de vous et de vos » religieux. Cependant, pour ne point heurter, dès » mon premier pas, contre la pierre de la désobéis» sance, je veux me rendre à vos désirs. Ainsi je ne » dirai rien du zèle dont vous brûlez pour la reli» gion ; rien de votre amour pour la pauvreté dont » vous faites vos délices ; rien de cette charité pour » Dieu dont votre cœur est embrasé ; rien de la » sagesse avec laquelle vous gouvernez votre mo» nastère, prêchant autant vos religieux par vos » exemples que par vos paroles. Je pourrais parler » longuement sans craindre de blesser votre modes-

trium Ecclesiæ orientalis scriptorum. Il professe également la plus grande admiration pour la science et les vertus d'Antoine de Winghe. Il se disposait à publier la vie de ce fervent religieux, lorsqu'il fut surpris par la mort, et la vie d'Antoine de Winghe dans laquelle nous aurions trouvé de précieux renseignements sur ses rapports avec François Van der Burch, n'a point paru ; nous ignorons ce qu'est devenu le manuscrit du Père Halloix.

» tie, de votre dévouement à notre très-petite com-
» pagnie; mais je n'en dirai rien non plus; non, point
» d'éloge; pas la moindre louange, puisque le plus
» petit compliment serait pour vous une véritable
» torture. » Tel était en effet Antoine de Winghe. Au témoignage de l'abbé Foulon qui l'avait particulièrement connu, il pratiqua dans un très-haut degré toutes les vertus religieuses; il aimait les lettres et les protégeait. Il avait une telle charité pour les pauvres qu'on le comparait à saint Jean l'aumônier. Ses hautes vertus lui méritèrent l'estime de François Van der Burch, et l'amitié qui l'unissait au pieux prélat était d'autant plus étroite, que ces deux hommes se ressemblaient davantage par leur amour pour l'Eglise et par la sainteté de leur vie. Nous voyons le nom d'Antoine de Winghe à côté de celui de François Van der Burch dans un grand nombre de bonnes œuvres entreprises par ce dernier. Quel dommage de n'avoir pu retrouver aucune des lettres que certainement ils se sont écrites! nous n'en serions pas réduit à constater seulement leur sainte amitié. Quels trésors de pieux sentiments, de vues sublimes, de vertus secrètes, ces lettres nous auraient découverts. Antoine de Winghe était mort à Mons en 1637, et avait demandé à être enterré dans l'église des Pères Jésuites.

L'inscription latine gravée sur le cercueil de

plomb de François Van der Burch était conçue en ces termes :

HIC JACET

ILLUSTRISSIMUS ET REVERENDISSIMUS DOMINUS

FRANCISCVS VAN DER BVRCH

ARCHIEPISCOPUS CAMERACENSIS

PER ANNOS CIRCITER VIGENTI OCTO,

ET ANTEA

GANDAVENSIS EPISCOPUS PER ANNOS PROPE QUATUOR,

VIR INDEFESSI LABORIS ET EXIMIÆ VIRTUTIS.

OBIIT

XXIII MAII M. DC. XLIV POSTRIDIE

SANCTISSIMÆ TRINITATIS

ÆTATIS ANNO LXXVII [1].

[1] Ci gît illustrissime et révérendissime seigneur François Van der Burch, qui d'abord évêque de Gand pendant près de quatre ans, fut ensuite archevêque de Cambrai pendant 28 ans. C'était un homme d'un zèle infatigable et d'une vertu consommée. Il mourut le 23 Mai 1644, le lendemain de la fête de la sainte Trinité, âgé de 77 ans.

D. O. M.

Lith. J. Martreux, Douai.

TOMBEAU DE L'ARCHEVÊQUE VANDER-BURCH.

Tel qu'il se voyait dans l'Église des Révérends Pères Jésuites à Mons.

On éleva sur sa tombe un riche monument de marbre, surmonté de ses armes et orné des écussons de sa famille ; on y grava cette épitaphe :

D. O. M.

PIÆQUE MEMORIÆ

ILLUSTRISSIMI AC REVERENDISSIMI DOMINI

D. FRANCISCI VAN DER BVRCH

ARCHIEPISCOPI AC DUCIS CAMERACENSIS

S. R. I. PRINCIPIS, COMITIS CAMERACESII.

CUJUS MENS RECTA, MORES ANGELICI, VITA OMNIS

SANCTA.

ANIMA IN CŒLUM RECEPTA, CORPORE SUO IN TERRA

CONDITO,

MONUMENTUM

MŒSTI POSUERUNT TANTÆ VIRTUTIS HŒREDES.

VIXIT ANNIS LXXVII.

MECHLINIÆ DECANUS XX. GANDAVI EPISCOPUS III

CAMERACI ARCHIEPISCOPUS XXVIII

UBIQUE BENIGNUS PATER, VIGILANS PASTOR

SEMPER AMABILIS.

DEVIXIT MONTIBUS HANNONIÆ

IX KAL. JUNII. M. DC. XLIV [1].

Le lendemain de la fête du Saint-Sacrement, les Pères Jésuites firent en particulier un service pour lui, comme pour leur insigne bienfaiteur. La messe fut chantée par l'abbé de Bonne-Espérance, en habits pontificaux. Les autres églises et communautés Religieuses lui rendirent ensuite les mêmes dévoirs.

On lui fit aussi de magnifiques funérailles à Cambrai dans l'Eglise Métropolitaine les 19 et 20 Juin. On éleva une chapelle ardente où brûlaient mille

[1] A l'honneur de Dieu
Et à la pieuse mémoire
D'illustrissime et révérendissime seigneur
Mgr. François VAN DER BURCH
Archevêque et duc de Cambrai
Prince du saint Empire, évêque du Cambresis;
Son cœur fut toujours droit, ses mœurs angéliques,
Toute sa vie très sainte.
Son âme est au ciel; son corps repose dans cette chapelle.
Les héritiers de sa grande vertu
Pour témoigner leur douleur de sa perte
Ont fait dresser ce monument
Il a vécu LXXVII ans.
Il a été doyen de Malines pendant 20 ans, évêque de Gand 3 ans, archevêque de Cambrai 28 ans.
Il a été partout bon père, pasteur vigilant, toujours aimable.
Il mourut à Mons, en Hainaut, le 23 Mai 1644.

flambeaux. Son oraison funèbre fut prononcée en présence du clergé séculier et régulier, du gouverneur, du magistrat civil et militaire. Pendant les six semaines suivantes, trois fois chaque jour, on sonna les cloches en signe de deuil. Le diocèse tout entier pleura cette perte. La douleur universelle ne fut un peu consolée que par la nomination de monseigneur Joseph Bergaigne que François Van der Burch avait désiré lui-même pour successeur. Mais hélas ! ce prélat fut enlevé deux ans après avoir pris possession du siége de Cambrai et mourut à Munster où il avait été envoyé par Philippe IV Roi d'Espagne, pour conclure un traité de paix définitif entre la France, l'Empire et l'Espagne.



CHAPITRE XVI.

—

Le corps de François Van der Burch est transporté à Cambrai; — profanation de sa sépulture.

Les restes de Van der Burch reposèrent dans l'église des pères Jésuites de Mons jusqu'en 1779. A cette époque, la compagnie fondée par saint Ignace était supprimée : Monseigneur de Fleury, archevêque de Cambrai, informé que l'église des Pères Jésuites allait être démolie, resolut de faire revenir à Cambrai, le corps de son illustre prédécesseur. La translation eut lieu du 4 au 6 Mai de la même année [1].

« O jour mémorable, s'écrie l'abbée Ouvray, principal du collége de Cambrai, dans l'éloge historique de François Van der Burch qu'il prononça en 1785, en présence de Monseigneur Albert-Simon d'Aigneville de Millancourt, évêque d'Amicles, et

[1] M. Le Glay. Camer. christi. Pag. 68. L'abbé Ouvray. Eloge historiq. de Van der Burch. Pag. 109. — M. Eugène Bouly. Diction. histori. de la ville de Cambrai. Pag. 388.

suffragant de Cambrai ; ô jour mémorable, où le premier signal de la translation fit éclater la reconnaissance publique ! Les habitants du Cambresis sont dans une espèce d'ivresse et couvrent la campagne : chacun veut aller au-devant de ce dépôt sacré : on regarde les monuments consacrés à la bienfaisance : on admire ces murs antiques qui bravent les outrages du temps et se relèveront par les largesses d'un homme qui n'est plus. Ici, dit la mère à sa fille, ici le bon archevêque assura des secours à votre éducation, à notre indigence, à nos infirmités, à nos infortunes. Là ce bon père consolait nos parents, visitait leurs pauvres chaumières, soulageait leur misère et pleurait avec eux : là ce bon archevêque mettait la paix dans les familles, instruisait les enfants, faisait rebâtir ces maisons et ces églises brûlées par les ennemis.

« Le laboureur quitte son habitation paisible, regarde avec satisfaction ses champs fertiles autrefois, dévastés et arrosés du sang de ses pères. Il veut rendre hommage au bienfaiteur commun ; les travaux interrompus comme aux jours des fêtes ; la pompe de la mort qui n'a plus rien d'effrayant : un murmure sombre et religieux, le son des instruments et des cloches ; des chants lugubres, des acclamations publiques : tout inspire des sentiments de joie mêlés d'une secrète horreur : tout inspire la confiance, excite l'admiration. On admire sa vie, on

pleure sa mort, on jette des fleurs sur sa tombe : chacun bénit sa mémoire, et dans l'enthousiasme de la reconnaissance on prodigue aux cendres de cet homme vertueux des honneurs que la pompe orgueilleuse des grands peut à peine arracher du devoir et n'obtient jamais de la nécessité. »

Ces paroles prononcées dix ans après la translation du corps de Van der Burch à Cambrai, et que nous ne citons pas comme modèle de bonne littérature, prouvent du moins avec quel saint empressement les habitants de Cambrai et des environs reçurent au milieu d'eux les restes de l'archevêque vénéré. « Monseigneur de Fleury, accompagné de son clergé [1] et du corps séculier de la ville, se rendit au-devant du convoi jusqu'au dehors de la porte Notre-Dame, où le cercueil lui fut remis par M. Dumont, doyen de chrétienté et curé de Saint-Germain à Mons. Le cortége retourna à la Métropole, et le cercueil fut placé au milieu de la nef dans une chapelle ardente. Après les prières et cérémonies d'usage le corps fut laissé à la garde de plusieurs prêtres ; et dans la soirée, on fit l'ouverture de la bière et la reconnaissance du corps. » Il conste par le procès-verbal dressé en présence de Monseigneur de Fleury, des Vicaires-Généraux et de plusieurs personnes honorables, que le corps fut trouvé sans

[1] Cameracum chris. Pag. 68.

corruption. Le lendemain 7 Mai, un service solennel eut lieu à 10 heures ; Monseigneur de Fleury officia pontificalement ; puis le corps fut inhumé sous le grand autel, dans le caveau des archevêques.

Monseigneur de Fleury fit ramener aussi de Mons le magnifique tombeau de Van der Burch, et on le plaça en 1780 dans la chapelle de Saint-Jean l'évangéliste. A la même époque, M. Aubert Parent, natif de Cambrai [1], sculpteur du Roi, offrit le dessin de ce monument aux religieuses de la maison de Sainte-Agnès, et on le plaça dans la chapelle de la maison, avec une inscription qui rappelait la translation des restes de François Van der Burch, et le pompeux appareil déployé à cette occasion.

En 1793, une bande de forcenés qui du reste, n'appartenaient pas au pays, s'abattit sur Cambrai, et se livra aux excès les plus révoltants, se faisant appeler l'armée infernale ; elle ne respecta point la sépulture de notre archevêque, et les restes de cet ami du peuple et des pauvres furent profanés et dispersés à l'exception d'un tibia sauvé de la destruction par un pieux fidèle, dont la famille a de tout temps joui à Cambrai d'une considération méritée. M. Crespin, orfèvre, avait examiné de loin toutes les démarches des profanateurs, et remarqué l'en-

[1] Recherches sur l'Eglise Métropolitaine de Cambrai. P. 72.

droit où ils avaient amoncelé les ossements de Van der Burch qui ne furent jetés que le lendemain dans l'Escaut par la grille de l'abreuvoir du marché aux Poissons. Il profita de la nuit pour soustraire cet ossement, et il le conserva dans sa maison avec un grand respect jusqu'en 1817. A cette époque les anciennes religieuses de Sainte-Agnès rentrèrent dans leur maison, et M. Crespin remit ce pieux dépôt à Mlle Richard, supérieure de l'établissement. La dernière supérieure, Mlle Dubreuque, l'emporta avec elle, lorsqu'elle fut expulsée en 1841 : c'est d'elle que nous l'avons reçu, et nous le conservons pieusement avec toutes les pièces qui en constatent l'authenticité.

Quant au monument de Van der Burch, nous lisons dans le *Dictionnaire historique* de M. Eugène Bouly, si bien versé dans la connaissance de l'histoire de Cambrai, que « [1] brisé, mutilé pendant les profanations révolutionnaires, il échappa néanmoins à une destruction complète. La belle statue du saint prélat, remarquable morceau de sculpture en marbre blanc, demeura presque intacte [2]. Il en fut de même de deux figures de l'Espérance et de la Charité, dont peut-être on avait orné le tombeau dans l'église métropolitaine. Ces œuvres d'art furent déposées

[1] Dict. hist. de la ville de Cambrai. Page 388.

[2] Le nez seul fut brisé d'un coup de marteau. (Note de M. Eug. Bouly.)

plus tard dans l'ancienne chapelle de la maison de Sainte-Agnès, où elles demeurèrent inutiles jusques en 1845, époque de la restauration de la chapelle. Alors l'architecte ménagea dans un mur de la nef une arcade où il établit un nouveau mausolée dans la composition duquel il fit entrer la statue principale et les deux statues accessoires. Ce monument se compose d'un sarcophage élevé sur un stylobate. Sur le sarcophage est placé la statue du prélat vêtu de riches ornements pontificaux, couché sur le côté gauche, la tête appuyée sur des coussins et dormant du sommeil de l'éternité. De chaque côté de l'arcade, veillent l'Espérance à droite et la Charité à gauche. Ces deux belles statues, en marbre blanc, comme celle de l'archevêque, sont remarquables par le style et par la finesse de l'exécution. Pour compléter la pensée préparée par ces deux statues, l'architecte a placé d'une manière ingénieuse sur le sarcophage les symboles de la foi.

« Au milieu du centre de l'arcade, sont les armes de Van der Burch, duc de Cambrai, et comte du Cambresis, avec sa devise : *Unitas libertatis arx.* Sur la base du monument, on lit l'inscription suivante :

A LA MÉMOIRE

DU FONDATEUR DE CETTE MAISON

FRANÇOIS VAN DER BURCH

ARCHEVÊQUE DE CAMBRAI.

SECONDE PARTIE.

DES VERTUS DE FRANÇOIS VAN DER BURCH [1].

CHAPITRE Ier

Son humilité.

L'humilité est le fondement des vertus chrétiennes; nécessaire à tous, elle l'est bien plus encore aux ecclésiastiques. Ils sont appelés à être les images vivantes du Dieu qui a dit : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur;* étant obligés à une plus grande sainteté à raison de la sublimité de leur ministère, et de la nature de leurs fonctions, ils doivent, comme le dit saint Augustin, commencer

[1] Voyez la note **H**.

par jeter les fondements d'une plus profonde humilité; enfin c'est aussi par l'humilité qu'ils peuvent attirer sur leurs travaux apostoliques les bénédictions de Dieu qui donne sa grâce aux humbles et qui résiste aux superbes. Mais cette vertu si indispensable, est en même temps d'une pratique bien difficile, surtout pour ceux qui sont élevés à des postes éminents, et qui favorisés des dons de la nature et de la grâce font de grandes choses et attirent sur eux les regards et les applaudissements des hommes.

L'humilité de François Van der Burch a été si parfaite que bien qu'il fût né pour remplir les plus hautes charges de l'Eglise, et qu'au jugement de tous, il les remplit admirablement, il se regardait cependant comme le dernier de ses frères, et ne se croyait en quelque sorte propre à rien. Ce fut à cause de cette basse idée qu'il avait de lui-même que nous l'avons vu faire à tant de reprises, de si pressantes instances, et toujours d'une manière sérieuse et pleine de sincérité, pour décliner, et le doyenné de l'église métropolitaine de Malines, et l'évêché de Gand, et l'archevêché de Cambrai. On peut dire qu'il fuyait les dignités avec le même empressement que la plupart des hommes mettent à les rechercher. En cela il a marché sur les traces des plus saints évêques qui ont illustré, dans les premiers siècles, l'église de Jésus-Christ, des Cy-

prien, des Chrysostôme, des Ambroise, des Basile, des Fulgence, des Athanase, de tous ces prélats qui doués des plus sublimes vertus et d'un génie supérieur n'ont cédé qu'à la violence en acceptant l'épiscopat. Dans le temps même qu'il était archevêque de Cambrai, et qu'il administrait son diocèse avec tant de gloire, François Van der Burch eut plus d'une fois la pensée de se démettre de sa charge. Il en a souvent exprimé le désir, et il aurait en effet renoncé à sa dignité, s'il eût pu en obtenir la permission du Souverain-Pontife. Est-il donc étonnant qu'il ait refusé si souvent les grandeurs, puisqu'il ne demandait qu'à être le dernier de tous? C'est encore sa grande humilité qui le portait à consulter les autres, et à se rendre volontiers à leurs avis. Le plus ardent de ses vœux eût été même, s'il l'avait pu, de perdre toute volonté propre, en se consacrant à Dieu dans quelqu'ordre religieux. Il avait un attrait particulier pour la Compagnie de Jésus, où jeune encore, il avait cherché à être admis; et la raison principale qui le portait à préférer cet ordre aux autres, c'est que là, il aurait été plus assuré de mener une vie humble et cachée en Jésus-Christ, par le vœu particulier qu'on y fait de refuser les dignités ecclésiastiques. Son maintien, sa démarche, ses discours, ses manières, tout en lui respirait l'humilité la plus profonde, et il évitait avec soin dans ses meubles, dans ses chevaux, dans ses équi-

pages, dans la livrée de ses domestiques, dans toute sa maison l'apparence même du faste et de la grandeur. L'amour qu'il avait pour l'humilité lui en inspirait aussi pour ceux qui sont dans l'humiliation, comme les indigents et les personnes de basse condition. Que de fois ne l'a-t-on pas vu assister aux catéchismes et aux instructions qu'on faisait aux pauvres, leur distribuer lui-même ses aumônes dans les rues, et converser avec eux d'une manière bienveillante et affectueuse ? Cette vertu d'une pratique si difficile, on eût dit qu'elle lui était propre et naturelle.

CHAPITRE II.

Sa piété envers Dieu, la sainte Vierge et les Saints.

Que dirons-nous de sa piété envers Dieu ? Elle a été comme le lait dont a été nourrie son enfance, elle fit les délices de sa jeunesse ; elle lui servit de nourriture solide dans un âge plus avancé ; elle a été sa consolation dans sa vieillesse, et même à toutes les époques de sa vie. La piété a toujours été le trésor où il puisait, selon la parole de saint Athanase, *les biens précieux qui sont au-dessus de toute expression et même de toute pensée*. Il se levait tous les jours à quatre heures du matin, et souvent plus tôt encore. En prenant ses habits, il récitait posément et d'une voix pénétrée, avec son valet de chambre, le *Te Deum*, le *Veni Sancte Spiritus*, le *Veni creator*, l'*Ave Maris Stella*, les Psaumes *Miserere*, *De profundis*, et quelques autres prières. Aussitôt qu'il était habillé, il récitait son Bréviaire, dont il s'ac-

quittait avec un grand recueillement, et qu'il faisait suivre, des sept psaumes de la Pénitence, des litanies de la sainte Vierge et des Saints, du Rosaire, et de quelques prières à la sainte Vierge et à saint Joseph. Jamais ils n'omettait l'office des morts et des psaumes graduels lorsqu'ils sont recommandés dans le Bréviaire, quoiqu'il sût fort bien qu'il n'y avait nulle obligation, et qu'il pouvait les omettre sans aucun péché. Il faisait l'oraison mentale jusqu'à sept heures : sa messe suivait immédiatement sa méditation. C'était surtout à cette grande action qu'il apportait tout le soin, toute la dévotion dont il était capable : on eût dit qu'à l'autel il voyait Jésus-Christ même et qu'il célébrait en sa présence.

En 1639, il publia à Mons, chez Waudrée, un livre latin ayant pour titre, *Courte explication de toute la messe.* Le but qu'il se proposa en composant cet ouvrage, lui fut aussi inspiré par sa piété envers Dieu : il voulait aider ses prêtres à traiter les choses saintes avec toute la révérence et le respect qu'elles exigent. Il savait par sa propre expérience, que rien n'est plus propre à exciter et à entretenir en nous la dévotion et la ferveur qu'une connaissance approfondie des prières que nous récitons, et du sens des cérémonies qui accompagnent l'oblation du sacrifice. Il termine son livre par la formule de quelques pieuses affections, qu'au témoignage de l'abbé Foulon, son historien, il produisait lui-même fidè-

lememt avant et après la messe. Voici cette formule que nous citons ici parce qu'elle est une nouvelle preuve de l'ardente piété de François pour Dieu[1] :

I

Je déteste et j'abhore tous et chacun de mes péchés, comme aussi tous les péchés commis depuis le commencement du monde, jusqu'à cette heure, et tous ceux qui se commettront jusqu'à la fin des temps ; et si je pouvais, je les empêcherais par la grâce de Dieu que j'implore avec instance.

II

Je loue et j'approuve toutes les bonnes œuvres faites depuis le commencement du monde, et celles qui se feront jusqu'à la fin des temps, et si je pou-

[1] Ce livre, fort remarquable par sa clarté, sa simplicité, sa solidité et son onction a été réimprimé en 1855, à Cambrai, chez Fénélon Deligne, avec l'approbation de Monseigneur Régnier, qui par son infatigable activité, et par son zèle pour la beauté de la maison de Dieu, retrace si bien sur le siége archiépiscopal de Cambrai, son illustre prédécesseur. Monseigneur Régnier recommande beaucoup aussi à ses prêtres la lecture réfléchie de ce livre. Nous croyons que pour la réimpression de cet ouvrage, on s'est servi d'un exemplaire incomplet; car on n'y retrouve pas la formule de ces actes intérieurs que François Van der Burch conseille de produire avant et après la messe. On trouvera à la note I le texte latin de cette formule.

vais, je les multiplierais par la grâce de Dieu que j'implore avec instance.

III

J'ai l'intention d'agir, de parler, et de penser en toutes choses pour la plus grande gloire de Dieu, avec toutes les bonnes intentions que les saints ont eues ou qu'ils peuvent avoir.

IV

J'oublie et je pardonne de tout mon cœur les outrages qui m'ont été faits par mes ennemis, toutes les calomnies, toutes les médisances dont j'ai été l'objet; et je pardonne aussi à tous ceux qui m'ont fait ou qui ont voulu me faire quelque mal.

V

Plût à Dieu que je pusse sauver tous les hommes en mourant pour chacun d'eux. Je le ferais volontiers par la grâce de Dieu que j'implore avec instance et sans laquelle je ne puis rien.

Tels étaient les sentiments que François Van der Burch entretenait journellement en lui, lorsqu'il célébrait la sainte messe; et cette pratique qui ne peut être que celle d'un saint, nous explique cette vie si laborieuse qui s'est consumée tout entière en fatigues supportées pour la gloire de Dieu, et en

œuvres pies pour le salut et le soulagement du prochain.

La ferveur que nous puisons dans nos exercices de piété est un parfum qui s'évapore et se dissipe bientôt, si nous ne veillons pas attentivement sur nous-mêmes ; c'est un feu qui ne tarde pas à s'éteindre, si au sortir de nos communications avec Dieu, nous nous abandonnons à notre impétuosité naturelle dans l'accomplissement des devoirs si variés que nous avons à remplir, et qui nous forcent à nous répandre au dehors. Pour éviter cette dissipation si fâcheuse, François après s'être rempli de Dieu, et s'être ranimé dans l'esprit de sa vocation, par la prière vocale, la méditation, et la célébration des saints mystères, entretenait en lui le reste du jour, la pensée de la présence de Dieu ; il ne respirait que lui ; il ne vivait que pour son amour, rapportant tout à sa plus grande gloire, et répétant souvent du fond du cœur, avec le Roi-Prophète : *Je n'ai pas d'autre dessein, Seigneur, que d'obéir à vos divins commandements.*

Vers les quatre heures de l'après-midi, à moins qu'il n'en fût empêché par des affaires sérieuses qu'il ne pouvait pas remettre, il récitait son Bréviaire ; il ne permettait pas, à ce moment de la journée, qu'on vînt l'interrompre, par aucune visite, ni aucune conversation. Il voulait que tout ce temps fût à Dieu, de peur que les occupations survenant ensuite, il ne

fût obligé de s'acquitter de son Bréviaire avec plus de précipitation, et par suite sans ce respect profond que nous devons à Dieu. Au reste les entretiens de François ne respiraient que la piété, et il ne parlait jamais que de choses propres à édifier. Pour que la conversation ne perdît point ce caractère grave et sérieux, et ne roulât point sur des sujets frivoles, ou peu propres à inspirer et à entretenir l'esprit intérieur, il disait quelquefois : *Que m'importe donc ce qu'a fait Alexandre ou César ;* faisant comprendre par là qu'il ne se souciait pas de conversations inutiles, et étrangères aux devoirs de sa charge.

Dans ses voyages, il passait une grande partie du temps à réciter l'Itinéraire, l'Office de la Vierge, celui des Morts, et quelques autres prières semblables. Lorsqu'il approchait du lieu où il se rendait, il invitait ceux qui l'accompagnaient à remercier Dieu de sa protection, par la récitation du *Te Deum*. Ainsi en quelqu'endroit qu'il fût, quelque part qu'il allât, François entretenait-il en lui le sentiment de la présence de Dieu, et la pensée du Ciel, notre patrie : avec Clément d'Alexandrie, il appelait la piété, un viatique qui, en cette vie, suffit à tout : *Sufficiens sæculorum viaticum.*

Ne peut-on pas regarder encore comme un effet de sa piété le zèle qu'il avait à s'acquitter de toutes ses fonctions épiscopales. Jamais, comme nous l'a-

vons dit plus haut, il ne refusa son ministère; jamais on ne l'entendit se plaindre de la longueur des cérémonies, ni de la fatigue qu'exige, dans bien des cas, le ministère d'un évêque. Nous avons déjà parlé du nombre prodigieux de personnes qui ont reçu de lui la confirmation; mais en outre, il a consacré cinq évêques; béni trente-neuf abbés, et mitré sept autres abbés; béni huit abbesses. Il a donné la tonsure à 6,762 clercs; il a conféré le soudiaconat à 8,747 clercs; le diaconat à 3,697; la prêtrise à 3,860. Il a consacré 3,432 autels [1] et dédié 90 Eglises [2].

Que dirons-nous de la piété et de la dévotion de François envers la mère de Dieu? elle ne pouvait être ni plus affectueuse, ni plus tendre. Dès son enfance il l'avait prise pour sa mère, et jusqu'à la mort il conserva pour elle l'amour le plus filial. Nous avons eu déjà l'occasion d'en parler : nous ajouterons ici qu'il prenait plaisir à s'entretenir de ses priviléges, de sa grandeur, de sa puissance, de

[1] Il n'est question ici que des autels fixes : les simples pierres d'autel ne sont pas comprises dans ce nombre.

[2] Voir à la note L le Catalogue dressé par l'abbé Foulon. On y verra aussi une pièce assez curieuse dont nous devons la communication à M. le docteur Le Glay, concernant la consécration de sept autels faite par Van der Burch, dans l'ancienne église de Saint-Géry. L'original de cette pièce repose aux archives du département.

sa bonté sans mesure pour les enfants des hommes. Il saisissait toutes les occasions de relever et de recommander son culte : son exemple, son assiduité à recourir fréquemment à elle, donnait plus de force et d'efficacité à ses paroles.

Il fonda dans l'église de Montaigu deux chapelles l'une en l'honneur de sainte Anne, l'autre en l'honneur de la mère de Dieu, avec charge d'y célébrer chaque semaine quatre messes pour le repos et le salut de son âme et de celle de ses père et mère. Ainsi voulait-il que non-seulement pendant sa vie, mais encore après sa mort, on offrît en son nom le saint sacrifice dans cette église de Montaigu où Marie a répandu et répand encore de nos jours tant de grâces signalées. Il aimait à dire lui-même la messe dans ce sanctuaire. Nous avons déjà dit qu'il y allait fréquemment en pèlerinage avec toute sa maison, et nous avons parlé de la neuvaine qu'il y fit régulièrement pendant plusieurs années, vers le temps de la Nativité de la Vierge. Mais voici un trait qui prouve en même temps et sa dévotion pour elle, et la protection puissante dont elle honorait son serviteur. En 1604, il ne se contenta point de se rendre à Montaigu au commencement d'août avec tous les siens; il voulut y retourner au mois de Septembre, en compagnie de M. Antoine de Mol, de M. Maximilien Van der Steghen, chanoine de Malines, et de l'abbé Foulon. La nuit du 6 Septembre

on coucha dans une maison située au milieu du bois, entre Louvain et Montaigu : le lendemain matin on se rendit au pieux sanctuaire. François y célébra la messe, assisté de ses compagnons de voyage, et chanta les vêpres de la Nativité. Vers le soir, il décida qu'on partirait immédiatement pour Diest; car, disait-il, nous avons à nous mettre à couvert des insultes des soldats Hollandais qui pourront bien ravager ce pays. Nous croyons, dit l'abbé Foulon, que cette inspiration lui fut donnée par la sainte Vierge; car à peine arrivés à Diest, nous apprîmes que les Hollandais étaient entrés à Montaigu, et qu'ils y mettaient tout à feu et à sang. Le lendemain François qui avait eu l'intention d'y chanter la grand'messe, assisté des deux chanoines et de faire porter en procession, avec grande solennité, l'image miraculeuse de la Vierge, se vit forcé de renoncer à son projet. Mais il s'en dédommagea en disant la messe à Diest devant l'image faite du bois de chêne auquel la statue de Montaigu a été longtemps attachée, et il la dit en reconnaissance du danger auquel il avouait n'avoir échappé que par une protection spéciale de la mère de Dieu. Le lendemain, malgré les remontrances de ses amis, comptant sur le secours de la Vierge dont il venait d'éprouver les effets, il quitta Diest pour retourner à Malines. Il y arriva sans encombre, quoique les forêts des environs fussent infestées de partis ennemis. De tous

côtés on ne voyait que des maisons en ruine dévorées par le feu : celle même où, en se rendant à Montaigu, François avait passé la nuit, quatre jours auparavant avec ses compagnons, avait été pillée et détruite. François attribua à la protection de la Vierge, le bonheur d'avoir échappé à tant de périls, et lui en rendit des actions de grâces. Pour M. Van der Steghen, qui ne partageant pas la confiance de François et de ses deux compagnons, n'osa point s'exposer aux dangers de ce voyage, et avait cru prudent de s'arrêter à Louvain, il y tomba malade, et mourut en peu de jours.

A peine devenu archevêque de Cambrai, les premiers soins de Van der Burch se tournèrent vers le sanctuaire de Notre-Dame-de-Hal. Dès 1617, il y interdit un Bréviaire composé à l'usage de Liége, et des Prémontrés, et il le remplaça par le Bréviaire romain. Il porta plusieurs ordonnances que lui dicta son amour pour la gloire de la mère de Dieu, et qui avaient pour but d'accroître en ce lieu le service divin et le culte de Notre-Dame. Ecoutons le Père Claude Maillard, qui publia son histoire de Notre-Dame-de-Hal sept ans après la mort de François Van der Burch, raconter les changements prodigieux opérés dans ce lieu consacré à la Vierge ; ils furent le fruit de la sollicitude et des sages mesures prises par notre dévôt prélat. « Autrefois on croyait à Hal que ceux-là estoient touchés d'une dévotion sin-

gulière qui se communioient trois ou quatre fois l'année, les gens de bien les admiroient, les meschants s'en mocquoient, la plupart se contentoit de garder le commandement de l'Eglise ric-à-ric, touchant la communion de Pâques, et encore Dieu sait si tous la faisoient. Les pèlerins se contentoient de visiter la saincte image, quelques-uns y faisoient quelques petites offrandes, les plus dévots y faisoient dire quelque messe, et à peine de cent y en avoit-il dix qui se confessassent. Ce qu'on ne trouvera estrange, si on a égard à la coustume, qui estoit lors, et que mesme en ce saint lieu visité de tant de pèlerins, à peine y avoit-il des siéges de confessions; mais de quoi eussent servi des siéges? Si à peine trouvoit-on des confesseurs qui fussent prests et capables d'entendre les confessions.

» Ordinairement toutes les messes estoient dites avant neuf heures, si ceux qui venoient après neuf heures, n'entendoient point de messe ce jour-là, ne fut qu'ils emmenassent un prestre quant et eux.

» Maintenant la chose est bien changée, à peine s'y trouve-t-il un honneste bourgeois, qui ne se confesse et communie sept ou huict fois par an, et plusieurs le font tous les mois, voire tous les quinze jours : il se trouve peu de pèlerins qui ne se confessent; plusieurs passants prennent occasion de se confesser, invités par la commodité qu'ils y trouvent.

» Au carnaval on avoit coutume de fermer les

portes de l'Eglise après-midi, pour empescher les insolences des masquarades, et parce qu'il ne se trouvoit personne qui vînt à l'église par dévotion : maintenant, non-seulement les confessions et communions sont fréquentes : mais on ouvre les grandes portes, pour le grand concours du peuple, et se remarque une très grande dévotion, si qu'il ne reste plus rien des anciennes insolences que la mémoire et la confusion de ceux qui les ont faites.

» Il ne manque maintenant ni de confessionnaux, ni de confesseurs, jours ouvriers, festes, dimanches, à toute heure que les pénitents veulent. Aux dédicaces, et aux festes principales, lorsqu'il y a grand concours de pèlerins, on appelle du secours afin de satisfaire à la multitude de pèlerins, et on donne la sainte communion en divers lieux pour le soulagement de ceux qui sont hastes.

» Depuis le matin jusques à midi, l'église n'est jamais sans messe, principalement à l'autel de Nostre-Dame, où souvent se trouve un tel concours de prestres que plusieurs sont privés du bonheur de pouvoir célébrer devant cette image miraculeuse, n'y pouvant trouver place. »

François Van der Burch se rendait fréquemment à Notre-Dame-de-Hal pour administrer le sacrement de confirmation et consacrer les autels. Ce fut cette église qu'il préféra à toutes les autres en 1632 pour le sacre de l'évêque de Saint-Omer.

N'est-ce pas encore son zèle à étendre le culte de Marie qui en 1626 lui inspira une lettre que nous n'avons pas retrouvée, mais qui est rappelée par le Père Fatou, dans son livre intitulé : *le Paradis terrestre du saint Rosaire* [1]. Elle était adressée aux Frères-Prêcheurs de Valenciennes. François Van der Burch y relevait d'une manière solide l'excellence de la dévotion du Rosaire, et il recommandait fortement aux enfants de saint Dominique *de la prêcher avec ardeur dans tout son diocèse,* ajoutant *qu'en cela il ne faisait que suivre les traces de ses prédécesseurs et spécialement de Monseigneur Louis de Berlaimont.* Le Père Albert Bredan de la Mirandole affirme dans son livre des *Roses choisies* que cette lettre de Van der Burch connue en Italie, y produisit les effets les plus merveilleux et contribua beaucoup à y réveiller la dévotion du Rosaire.

Cette vaste maison de Sainte-Agnès, que François fit élever à Cambrai, avec une chapelle et des écoles pour cent jeunes filles pauvres, voulant que cet établissement fût dédié à la Mère de Dieu et qu'il portât le nom de Notre-Dame : la magnifique église que les Pères Jésuites ont due à ses libéralités, et qui fut dédiée à Notre-Dame des Anges : la part

[1] Ce livre fut imprimé à Lille en 1692; M. l'abbé Rigaux en possède un exemplaire.

qu'il a prise à l'établissement de la congrégation des filles de Notre-Dame à Mons, instituée par Mlle de Reguignies dont il avait été le directeur; la chapelle qu'il fonda à Loochrist, près de Gand, et plusieurs édifices élevés par François en l'honneur de Marie, ne sont-ils pas autant de preuves de son amour et de sa vénération pour la Mère de Dieu? Nous pouvons dire, sans craindre de nous tromper, qu'après Dieu, c'était Marie qui était l'objet particulier de son culte; il recourait à elle comme à une mère qui ouvre à tous ses enfants le sein de sa miséricorde: c'était elle, qu'après Jésus-Christ, il se proposait pour modèle, la regardant comme la copie la plus parfaite de celui qui a dit. *Je vous ai donné l'exemple pour que vous marchiez sur mes traces et que vous fassiez à votre tour ce que j'ai fait moi-même.*

Après ce que nous venons de dire, est-il nécessaire de parler de la piété de François à l'égard des saints? Selon saint Epiphane, *quiconque honore Dieu, honore aussi ses serviteurs.* Nous ne parlerons donc ici que des actes, qui non-seulement prouvent la piété personnelle de François à l'égard des saints, mais qui sont propres aussi à inspirer aux autres la vénération qui leur est due. François était convaincu de la puissance des saints auprès de Dieu, et il portait les fidèles à mériter leur intercession par des supplications publiques et de pieuses cérémonies.

Aussi jamais ne laissa-t-il échapper aucune occasion de rendre un culte solennel à leurs Reliques, et il employait avec joie ses soins et toute son autorité pour relever leur gloire, et animer la dévotion de son peuple.

Il fit mettre dans de nouvelles châsses, avec un grand appareil religieux les corps et les reliques insignes de plusieurs saints :

Le corps de saint Macaire à Gand, le 25 Juillet 1616.

La tête de saint Abel à Binche, le 2 Juin 1617.

Les corps des saints Etton et Hiltrude et plusieurs autres reliques de l'abbaye de Liessies, le 1er Novembre 1618.

Le corps de sainte Reinelle à Zancth en Hainaut ; le corps de saint Ghislain dans la ville qui en porte le nom, le 18 Octobre 1626.

Le corps de saint Humbert, à Maroilles, le 21 Octobre 1627.

Le corps de saint Druon à Sebourg, le 13 Juin 1628.

Le corps de saint Aibert à l'abbaye de saint Crespin, le 21 Octobre 1632, et son chef, le 14 Octobre 1643.

L'os du front de saint Marcel, Pape et Martyr, à Hautmont, le 17 Mai 1634.

Il fit faire la même chose en différents endroits, pour plusieurs autres saintes reliques. Il transféra

aussi avec grande solennité les reliques de saint Henri, Martyr, dans l'église du collége des Pères de la compagnie de Jésus, à Mons, au mois d'avril 1617.

Louis de Blois en mourant n'avait voulu pour tout mausolée qu'un simple carreau de marbre avec cette inscription : *1565, Louis de Blois, abbé 34e*. Antoine de Winghe, le troisième de ses successeurs comme abbé de Liessies, lui fit élever à l'entrée du chœur, près de la porte dorée, un magnifique sépulcre, en marbre, avec une pompeuse inscription. Le 15 Juin 1631, jour de la Sainte-Trinité, François Van der Burch fit lui-même la translation des restes de ce bienheureux, dans ce tombeau plus digne de sa réputation et de ses vertus.

Il examina encore et authentiqua [1] les reliques de saint Siard dans l'abbaye de Saint-Foillan ; celles de saint Frédéric dans l'abbaye de Bonne-Espérance, et celles des saints Pierre et Julien, dans l'abbaye de Saint-Jean de Valenciennes. Il examina aussi le corps de sainte Aldegonde à Maubeuge : les corps de saint Aubert et de sainte Théophanie, et d'autres reliques pour l'abbaye de Saint-Aubert de Cambrai : les corps des saints Evrard, Calixte, et Maxime, et d'autres reliques à Cysoing et à Denain ; les corps de saint Refroid et des saintes Reine et Wivine à

[1] Voir la note J.

Bigard ; de saint Saulve dans le monastère de ce nom, près Valenciennes ; de saint Badilon à Leuze. Il visita aussi les reliques de Vicogne, de Lobbes et de plusieurs autres lieux de son diocèse.

Les miracles n'ont jamais cessé dans l'Eglise : pour entretenir le culte que nous rendons à ses Saints, Dieu se plaît par intervalle à prouver l'efficacité de leur intercession par des grâces qui sont en dehors des lois ordinaires qui régissent le monde ; et selon la parole de l'archange Raphaël à Tobie, s'il est bon de cacher le secret des Rois, c'est faire honneur à Dieu que de publier ses œuvres merveilleuses, et de leur rendre un témoignage public. Cependant l'Eglise ne veut pas que ses enfants donnent imprudemment leur assentiment à de prétendus prodiges, et elle a investi ses Evêques de son autorité pour contrôler les faits miraculeux et éclairer la croyance des fidèles. Dans ces circonstances, François suivait les règles d'une critique judicieuse, également éloignée d'une crédulité qui accepte tout, et de cette disposition fâcheuse où se trouvent, surtout à notre époque, certains esprits que la seule idée du surnaturel révolte, qui tout en admettant la possibilité des miracles n'en veulent voir nulle part, et disputent sur tout afin de n'admettre rien. François confiait les enquêtes préalables à des hommes graves, sérieux, éclairés, d'un jugement droit, et dont la piété lui était bien connue. Il leur indiquait même

la marche à suivre pour recueillir, d'une manière sûre, les témoignages, et les peser avec impartialité. Il examinait ensuite lui-même leur travail avec maturité, et s'il n'y voyait rien à redire, ne tenant aucun compte du scandale pharisaique des hétérodoxes, persuadé qu'on ne pouvait être plus sage que l'Église dont il avait suivi les saintes règles, il prononçait son jugement.

François reconnut ainsi par lettres authentiques du 9 et 10 Avril 1638, et permit de publier comme miraculeuses, plusieurs guérisons obtenues dans la chapelle de Notre-Dame de la Tombe-lez-Tournai :

2° La guérison d'un enfant travaillé d'une hernie dangereuse, et délivré au Quesnoy, par l'intercession de saint Léonard, martyr de Gorcom.

3° Dix guérisons obtenues à Binche par les mérites de saint Ursmar, patron de cette ville [1].

4° Une guérison due à l'intercession de saint Vincent, fondateur des monastères de Soignies et de Hautmont.

5° Deux guérisons opérées dans le sanctuaire de Notre-Dame de Tongres [2].

[1] Voir la note **K**.

[2] Les lettres par lesquelles Van der Burch autorise à publier comme miraculeuses ces deux guérisons sont consignées dans une ancienne histoire de Notre-Dame de Tongres qui nous a été communiquée par monsieur l'abbé Rigaux, professeur au Petit-Séminaire de Cambrai.

C'est ainsi que François Van der Burch entretenait la dévotion des peuples pour les saintes reliques, et qu'il encourageait le culte rendu aux saints qui sont appelés par les Pères, *nos Patrons, nos Guides, nos tours de défense, nos modèles*, et après Jésus-Christ, *nos Sauveurs*. Ainsi pour tous ces honneurs qu'il rendait à ces grands serviteurs de Dieu, que l'Eglise a placés sur nos autels, s'assurait-il leur protection, et attirait-il leur bénédiction sur ses travaux et sur son diocèse.

CHAPITRE III.

—

Le zèle de François pour le salut des âmes.

François Van der Burch ne respirait que le salut des âmes. Il remplissait avec une régularité et une ferveur admirables, tous ses devoirs envers Dieu; mais il savait que s'appliquer à la sanctification des âmes, c'est le servir encore et le glorifier même d'une manière plus excellente. Que l'on se rappelle ses nombreux travaux; trouvera-t-on beaucoup de prélats parmi ceux qui travaillent avec le plus de zèle, capables de soutenir avec lui le parallèle. C'est le zèle qui, dès sa plus tendre enfance, l'anima d'un saint courage contre les hérétiques, et qui faillit lui coûter la vie. C'est le zèle qui, lorsqu'il fut placé sur le siége de Gand et sur celui de Cambrai, le rendit si persévérant à retrancher de son diocèse les désordres et les scandales, en appelant, lorsqu'il le fallait, au bras séculier. C'est le zèle qui l'élevait au-dessus des périls, et lui inspirait un saint mépris de

la vie, lorsqu'il s'agissait du bien des âmes. Oh ! il aurait regardé la mort comme un gain, s'il l'avait eue à subir pour la cause de Dieu. Aussi lorsque ses amis l'engageaient à se ménager et à ne point s'exposer autant, il répondait : *Je travaille à l'œuvre de Dieu, c'est à lui de me garder. Quand on se place à l'ombre de la protection du Très-Haut, qu'a-t-on à redouter? S'il veut que je trouve la mort dans ce voyage, ou que je succombe sous le fer des impies dans cette entreprise, je serai au comble du bonheur. Quelle grâce si je mourais pour la cause de Dieu* ! C'était aussi le zèle qui le portait à faire précéder ses visites dans les paroisses de son diocèse, par des missions ou des prières solennelles. Il comptait beaucoup sur ces grâces extraordinaires pour ranimer la foi des peuples et recueillir de ses travaux des fruits plus abondants. Son regard était de feu, sa parole s'animait lorsqu'il reprenait quelqu'un d'une négligence grave dans l'accomplissement de ses devoirs ; et souvent son air seul, un mot de sa bouche a suffi pour inspirer aux coupables un repentir sincère et un amendement parfait. Plus d'une fois on a vu le ciel punir d'une manière extraordinaire ceux qui s'obstinaient à ne tenir aucun compte de ses remontrances.

Le 14 Novembre de l'année 1617, il fit comparaître devant lui un prêtre qui vivait dans le désordre ; l'archevêque avait entre les mains les

preuves irréfragables de sa culpabilité. Il lui retira ses pouvoirs en présence de quelques ecclésiastiques de distinction, et lui commanda, sous peine de la prison, d'éloigner l'occasion et de prendre ses précautions pour ne la rencontrer jamais, afin d'éviter à l'avenir tout scandale et de ne donner lieu à aucun mauvais soupçon. Ce prêtre lui fit une réponse pleine d'arrogance; refusant même d'écouter les avis de son vieux père qui était présent, et qui lui reprochait sa vie licencieuse. François lui dit comme si il avait eu un pressentiment de l'avenir : *Ah! pauvre aveugle! pourtant vous ne vivrez plus longtemps*. Pour lui inspirer plus de crainte, il lui cita l'exemple d'un de ses confrères qui s'étant obstiné comme lui, méprisant et les remontrances de son Evêque et celles de son propre père, avait été frappé visiblement de la main de Dieu : peu de temps après il avait été trouvé mort, étouffé par le feu qui avait pris à son lit, sans qu'on eût pu jamais deviner la cause de cet accident. Ce malheureux prêtre demeura insensible, et sans se soucier ni des paroles de François, ni de ce terrible exemple, il persista dans son obstinatiou. Le quatrième jour du mois de Décembre suivant, il mourut de mort violente comme on a pu le présumer par plusieurs indices. Ainsi le ciel vérifia-t-il la prédiction de l'archevêque, et prouva-t-il qu'on ne méprisait pas impunément ses menaces.

Une autrefois, François avait repris avec bonté le Bailly d'un village, qui usait de son influence pour empêcher le bien spirituel de la paroisse. Il ne fut pas écouté ; cet homme continua ses cabales pour paralyser les efforts de l'archevêque contre certains désordres. François lui écrivit une lettre sévère, l'avertissant de prendre garde à ce qu'il faisait ; qu'un évêque était le représentant de Dieu, et que les injures qui s'adressaient à lui, tombaient sur Dieu lui-même, puisque Jésus-Christ parlait de ses ministres lorsqu'il disait : *Ceux qui les écoutent, m'écoutent ; ceux qui les méprisent, me méprisent.* Il lui rappela aussi l'exemple de Coré, Dathan et Abiron, qui s'étant révoltés contre Moïse furent engloutis tout vivants. Ce Bailly ne fit qu'en rire ; il s'écria après avoir lu la lettre de l'archevêque ; *elle sera toujours bonne à quelque chose : on pourra s'en servir dans les petites écoles pour apprendre à lire aux enfants,* et la donnant à un petit écolier, il lui dit : *tiens, garçon, apprends à lire là-dessus.* La vengeance divine suivit de près cette insulte ; car ce Bailly faisait construire un office près de sa cuisine ; il y entre au moment où les ouvriers venaient de se retirer pour prendre leur repas : la voûte s'affaisse à l'instant et tombe sur ce malheureux qui meurt écrasé sous les débris ; il était manifeste que Dieu défendait la cause de François, comme François avait défendu celle de Dieu.

CHAPITRE IV.

La fermeté de François, sa résignation à la volonté de Dieu, sa confiance en la Providence.

La fermeté est une vertu indispensable dans un évêque; car, défenseur de l'Eglise, et ennemi du vice et de l'erreur, il peut s'attendre à avoir beaucoup à souffrir; les contradictions sont l'apanage de sa dignité. François, comprenant bien qu'il était constitué par Jésus-Christ pour protecteur de son Eglise qui est son épouse, maintint toujours avec zèle, comme nous l'avons raconté plus haut, les droits et les immunités de son Siége.

Mais sa patience égalait sa fermeté : il supporta avec un calme admirable les injures, les railleries, les affronts, et les tracasseries que lui suscita souvent sa fidélité à remplir son devoir; et comme c'est le propre des grands cœurs, il était toujours disposé à rendre service à ceux de qui il avait le plus à se

plaindre et qui n'avaient laissé échapper aucune occasion de lui nuire : Charité d'autant plus admirable, que par tempéramment, il était porté à la colère. Mais il en comprimait les saillies avec tant de bonheur qu'on eût cru que la douceur lui était naturelle. On pouvait dire de lui comme de Moïse qu'il était le plus débonnaire de tous les hommes, et nous pouvons ajouter que personne n'a mieux observé la loi du Maître qui nous recommande d'être doux et humble de cœur.

Lorsqu'on vint lui annoncer que les Français venaient de se rendre maîtres de la ville du Câteau, que toutes ses fermes, au nombre de dix-sept, avaient été saccagées, brûlées, détruites ; que son mobilier et le blé qu'il tenait toujours en réserve au Câteau avait été pillé ; qu'enfin toute la ville n'était plus qu'un monceau de décombres et de ruines, il se contenta de répondre sans laisser percer la moindre émotion : *Vous ne m'annoncez rien de nouveau ; je l'avais prévu, et je m'y attendais depuis longtemps.*

Cette impassibilité au milieu des malheurs qui fondaient sur lui, était un fruit de sa conformité à la volonté de Dieu. Il savait que rien n'arrive sans la permission divine, et il regardait comme indigne d'un chrétien de s'enfler dans la bonne fortune, et de se laisser abattre dans les revers. Il avait choisi pour épigraphe cette sentence : *l'union est la sauvegarde de la liberté,* et fidèle à cette devise, il unis-

sait en toutes choses sa volonté à la volonté divine, et c'était cette union qui en l'élevant au-dessus de l'adversité, le maintenait dans une paix parfaite, toujours maître de lui-même.

Il avait aussi en la Providence une confiance aveugle qui centuplait son courage; et appuyé qu'il était sur Dieu, rien ne lui paraissait impossible. Nous aimons ceux qui nous ressemblent; et voilà ce qui explique l'affection particulière qu'il portait à l'empereur Ferdinand, comme lui homme d'un grand cœur et d'une confiance inébranlable en Dieu. Il aimait à parler de ce prince, et témoignait souvent l'estime qu'il faisait de sa rare vertu. La confiance en Dieu produit la joie spirituelle, et cette joie éclatait dans les traits, dans les yeux, dans la conversation de François. La tranquillité inaltérable de son âme donnait à sa physionomie un air serein et toujours riant.

CHAPITRE V.

La prudence de François.

Par prudence nous entendons ici la prudence véritable, et non pas cette finesse à laquelle le siècle donne à tort le nom de prudence, et dont toute l'habileté consiste à dissimuler et à tromper avec art. Cette fausse prudence François l'avait en horreur ; il la fuyait comme une peste ; son âme était droite et sincère, et il aimait les hommes de ce caractère.

Il s'attachait à cette vraie prudence, qui est, selon le philosophe, la droite raison et la règle de la conduite pour toutes les actions de la vie. C'est le propre de cette droite raison de délibérer, de prendre son parti, d'exécuter promptement. Or François ne faisait jamais rien sans en avoir délibéré mûrement et pris conseil. Il ne consultait pas uniquement pour la forme, décidé d'avance à prendre tel ou tel parti ; mais il écoutait les objections qui lui

étaient faites, il pesait mûrement les difficultés qu'on lui opposait, et discutait sérieusement les raisons pour et contre. Il ne changeait jamais rien à ce qui était établi sans espérer avec fondement que ces changements seraient avantageux, et que ces avantages seraient durables. Il avait naturellement un jugement très droit, un rare esprit de discernement, et l'application aux affaires avait beaucoup perfectionné ses talents naturels ; il savait toujours donner à chaque chose en particulier le soin et le temps qu'elle exigeait. Selon ce que demandent les règles de la prudence, son œil était ouvert à la fois sur le passé, le présent et l'avenir. Ces nombreux registres où il relatait de sa main tous les actes de son administration, lui rappelaient aisément le passé ; quant aux affaires présentes, il les examinait soigneusement sous toutes leurs faces : enfin il prévoyait quelles seraient dans l'avenir les suites de ce qu'il se décidait à ordonner ou à entreprendre. Prié un jour d'infliger une punition à un homme qu'on accusait auprès de lui, il s'abstint de le déclarer coupable, dès qu'il vit que la faute dont on le chargeait n'était pas parfaitement prouvée, bien qu'il y eût de fortes raisons pour présumer qu'elle avait été commise. Il suivait en cela cette maxime du Sage : que dans le doute si un accusé est coupable ou non, il faut présumer en sa faveur, et laisser plutôt impunis dix coupables que de frapper un innocent.

Enfin il était d'une prudence si rare, que comme on a donné à certains princes les surnoms de Juste, de Clément, de Pieux, à cause de leur clémence, de leur piété, de leur amour pour la justice, on aurait pu, pour le désigner par sa qualité distinctive, l'appeler François-le-Prudent. C'est ce que disait un homme d'un grand mérite, Monseigneur Paul Boudot, ancien évêque d'Arras, et prélat aussi distingué par ses talents que par sa rare vertu. C'est aussi ce qu'ont reconnu plusieurs autres évêques, qui pleins d'admiration pour la manière forte et suave dont il gouvernait son diocèse, l'ont supplié avec instance de leur communiquer sa méthode. Lorsqu'il n'était encore que Doyen et Vicaire-Général de Malines, le diocèse entier admira la sagesse de son administration. Cette réputation de prudence ne fit que croître à mesure qu'il fut appelé à de plus hautes dignités ; elle se répandit jusque dans les pays les plus éloignés, semblable à une lumière qui placée sur un lieu plus élevé, s'aperçoit de plus loin. Ainsi l'évêque de Vabres, dont le diocèse était situé dans la Guyenne, et assez près de Toulouse, lui écrivit pour le prier de lui tracer par lettres la manière dont il gouvernait son diocèse.



CHAPITRE VI.

La tempérance de François.

Saint Cyrille appelle la tempérance, la ceinture des Religieux ; il aurait pu ajouter, et des Ecclésiastiques. Comme la ceinture maintient le vêtement et l'empêche de trop descendre ou de trop flotter d'un côté ou d'un autre, ainsi la tempérance maintient nos désirs et nos affections dans les justes bornes d'une sage modération, et nous éloigne de tout excès. François a pratiqué aussi cette vertu : dans la manière dont il traitait ses hôtes, il ne se montrait ni trop magnifique ni trop parcimonieux. Sa table était abondamment servie, mais on n'y voyait pas de mets recherchés. Elle était telle qu'il convenait à la bienséance et à sa dignité. Il aimait si peu les délices qu'ayant une répugnance naturelle pour le poisson et les œufs, il ne se nourrissait pendant le carême, que de fruits, de racines, ou de légumes.

Il suivit ce régime jusque dans un âge déjà avancé : il était plus que sexagénaire, lorsqu'il l'adoucit un peu sur les instances de ses deux médecins.

Cet homme qui appartenait à une illustre famille, qui avait passé sa jeunesse au milieu de l'abondance que donne une immense fortune, qui répandait l'argent à pleines mains lorsqu'il s'agissait d'une bonne œuvre à créer ou à soutenir, se montrait fort économe en ce qui regardait sa personne. On a conservé longtemps dans la maison de Sainte-Agnès dont les Religieuses étaient chargées d'entretenir son linge, une lettre autographe où François leur recommandait de mettre à ses bas des talons de cuir, parce que, disait-il, c'était le moyen de les faire durer plus longtemps.

Il eut toute sa vie une extrême délicatesse pour ce qui regarde la chasteté : car tendant toujours à une étroite union avec Dieu, et se souvenant de cette parole du Maître : *Heureux ceux qui ont le cœur pur, parce qu'ils verront Dieu*, il veillait sur son cœur, et ne se permettait jamais rien qui fût tant soit peu contraire à la plus exacte modestie : il eût mieux aimé mourir que de se rendre coupable de la plus légère faute en cette matière.

Les évêques doivent se comporter en tout comme ministres de Jésus-Christ, et répandre partout sa bonne odeur par la sainteté de leur vie : pénétré de cette obligation, François se conduisait de manière

à rendre impossible même le moindre soupçon. Ainsi il ne permettait jamais à aucune femme d'entrer dans sa chambre, et si quelqu'une demandait à lui parler, il ne la recevait que dans un lieu ouvert à tout le monde ; il voulait même que son chapelain, ou quelqu'un de sa maison, fût présent pendant tout le temps qu'il demeurait avec elle. Il lui disait en latin : *Restez ici jusqu'à ce que cette personne soit partie.* Ainsi donnait-il à tous l'exemple des précautions qu'il faut prendre, si l'on veut se conserver pur, comme le dit l'apôtre : *Te ipsum castum custodi.*

Le zèle de François pour la chasteté, ne se bornait pas à lui seul : il recommandait à ses prêtres le même soin et la même circonspection, et il punissait très-sévèrement les fautes contraires à cette vertu. Il comprenait qu'une molle indulgence pour les ecclésiastiques coupables en cette matière, eût été de la part d'un évêque une véritable complicité, et qu'il se fût par là rendu solidaire du scandale donné toujours par de pareilles fautes.



CHAPITRE VII.

—

Le bon usage que François faisait de ses revenus ecclésiastiques.

Un Evêque n'est pas le maître, mais l'économe, mais le régisseur des biens de l'Eglise, et Dieu au dernier jour lui demandera un compte sévère de l'usage qu'il en aura fait. Aussi François employa-t-il en œuvres pieuses et utiles les grands revenus attachés aux deux siéges qu'il a successivement occupés.

A Gand, il fit don d'un magnifique baptistère à l'église Saint-Nicolas où il avait été baptisé, et releva deux châteaux qui avaient été détruits, celui d'Everghem et de Loochrist.

A Cambrai, il a fait construire le portique du palais archiépiscopal avec tout le corps de logis qui regarde l'Orient et le Septentrion; il restaura la partie occidentale qui menaçait ruine, et y ajouta une salle

nouvelle. Il renouvela la toiture du côté du Midi, et fit de grands embellissements dans cette partie des bâtiments. C'est encore lui qui a fait paver trois grandes cours ; les deux cours intérieures, et l'avant-cour ou grand'place qui se trouvait devant le palais. Il répara la chapelle du palais, et une autre encore pour son usage particulier et celui de ses successeurs dans son église métropolitaine : il les a ornées toutes deux, de peintures, de tableaux et de balustrades magnifiques. Dans sa ville du Câteau, il agrandit considérablement le palais archiépiscopal, répara plusieurs maisons à la campagne, plusieurs moulins, et quantité d'autres édifices.

Il sut si bien administrer ses finances qu'il accrut les ressources et les revenus de l'archevêché, quoiqu'il ait dépensé plus de cinquante mille florins en constructions et en réparations, et qu'il ait employé une somme à peu près égale en œuvres pies.

Ainsi, auprès du Câteau, il a bâti à Mazinghien, l'église paroissiale qu'il a rentée, et un presbytère ; il a bâti encore une église à Pommereuil. Il donna à Cambrai quelques mille florins pour aider à construire l'église paroissiale de Saint-Waast. Dans la même ville, il a fait élever la sacristie de l'église des Clairisses, et il a fourni les fonds nécessaires pour installer l'école dominicale dans les bâtiments que le magistrat mit à sa disposition. Nous avons déjà parlé de la construction de la magnifique maison de Sainte-

Agnès et de la rente de quinze mille florins qu'il lui laissa. Dans le chœur de la cathédrale de Gand, il a fondé un salut tous les dimanches en l'honneur du Saint-Sacrement. Il a donné deux cents florins de rente à l'école des pauvres enfants de Cambrai, et laissé au collége des pères Jésuites de la même ville une somme suffisante pour bâtir leur belle et magnifique église. De son vivant, il leur avait aussi donné quarante mille florins qui ont servi à bâtir le plus beau quartier de leur maison. C'est à lui que les Jésuites de Hal ont obligation de l'union de la cure et du personnat à leur collége. Nous passons sous silence plusieurs autres dons qu'il a faits, tant à des hôpitaux qu'à des maisons religieuses qui le regardent avec raison comme leur insigne bienfaiteur, et même comme leur fondateur. Outre cela, il entretenait plusieurs pauvres écoliers pour les aider à faire leurs études : il soulageait les veuves et les pauvres honteux. Il donnait des pensions annuelles aux curés que leur grand âge empêchait d'exercer leurs fonctions. François Van der Burch s'est montré le père de tous les malheureux, et on peut dire de lui : « C'est là le serviteur fidèle et prudent auquel Dieu a confié le soin de sa maison. »

Après tant de donations prodigieuses faites pendant sa vie, et qui suffiraient seules pour lui assurer l'immortalité, François Van der Burch voulut se montrer encore libéral après sa mort. Afin que ses dernières

volontés fussent exactement remplies, il nomma pour ses exécuteurs testamentaires Ladislas Jonart, doyen et chanoine de la métropole de Cambrai, et vicaire-général, et l'abbé Louis Foulon, chanoine de la même église, et son secrétaire.

Par son testament, il légua des sommes considérables aux maisons religieuses et aux établissements pieux que nous allons désigner :

Aux colléges de la compagnie de Jésus, à Mons, Hal, Ath et Cambrai.

Aux filles de Sainte-Agnès de Cambrai, et à celles de Notre-Dame à Mons.

A l'école des pauvres enfants de la Place-au-Bois, à Cambrai.

Aux paralytiques de la même ville, aux hôpitaux de Saint-Julien, et à ceux d'Enghien, de Lessines, de Tournai et du Reux.

Aux couvents des pères Récollets, des Capucins et des Clairisses de Cambrai.

Aux hôpitaux des paralytiques et des orphelins de Mons.

Aux monastères des Célestines, des converties ou pénitentes et des sœurs noires de Mons.

Aux couvents des Sœurs-Noires de Tournai, de Maubeuge, de Binches, du Quesnoy, de Lessines.

Au monastère de Saint-Lazare, et à celui du Saint-Esprit du Câteau.

Aux Religieuses de Nazareth, à Ath.

A celles de Saint-André du château de Tournai, etc.

François Van der Burch fit aussi des dispositions particulières en faveur des sanctuaires de la Mère de Dieu :

De Notre-Dame-de-Grâce, à Cambrai.

De Notre-Dame de Hal.

De Notre-Dame de Chièvres.

De Notre-Dame de Tongres.

De Notre-Dame de Cambron.

De Notre-Dame de Messines en Berlaimont.

De Notre-Dame de la Tombe, près de Tournai.

De Notre-Dame de Mont-Aigu.

De Notre-Dame de Bon-Vouloir auprès d'Hawrech,

De Notre-Dame du Buisson, dans le Doyenné de Lessines.

De Notre-Dame du Fresne, près de Hyon.

De Notre-Dame-de-Grâce, sous Hoves.

De Notre-Dame-de-Bon-Secours sur le mont Perweltz.

Il légua pour l'ornement de chacune de ces chapelles cent florins.



EPILOGUE.

—

Nous terminerons ce travail sur François Van der Burch, par le portrait que le Père Wantier, de la compagnie de Jésus, en a tracé dans son livre. *Diligendi Dei Causæ.* Cet ouvrage imprimé à Douay chez Bellère en 1683, est dédié au neveu de notre illustre archevêque, l'abbé François Van der Burch, chanoine gradué, pénitencier et chancelier de l'archevêché de Cambrai [1].

[1] L'abbé François Van der Burch n'était pas seulement le neveu, mais aussi le filleul de l'Archevêque. Il se rendit recommandable par sa grande piété, et son assiduité au chœur. Il aimait l'étude, et en sa qualité de Chancelier, il entretint avec un grand zèle dans le diocèse de Cambrai, l'esprit ecclésiastique que son oncle y avait implanté. Il devait être âgé d'environ 50 ans lorsque le père Wantier lui dédia son livre. Nous n'avons aucune donnée sur l'époque et le lieu de sa mort.

« Tel a été François Van der Burch, archevêque de Cambrai, qu'il peut être considéré comme un miroir fidèle qui a réfléchi toutes les grandes qualités dont doit être orné un Prélat selon le cœur de Dieu. Il est beau, je ne dirai pas de le surpasser, je ne dirai pas non plus de l'égaler, mais même de le suivre de loin. Pendant les années qu'il a passées sur le siége de Gand, et durant tout le cours de son long gouvernement à Cambrai, il a accompli tant et de si grandes choses, que l'on peut dire de lui, non-seulement qu'il s'est couvert d'une gloire immortelle, mais encore qu'il a rehaussé par l'éclat de ses vertus la dignité déjà si sublime de l'archiépiscopat. Comment louer d'une manière convenable cette bienveillance paternelle qu'il étendait à tout son immense diocèse ? Comment donner la mesure de cette sollicitude pastorale à laquelle n'échappait aucun des siens, et de cette charité ardente qui embrassait tous ceux qui lui étaient soumis, ne reculant jamais devant aucune fatigue, n'épargnant ni les veilles, ni les travaux les plus pénibles, lorsqu'il s'agissait de la gloire de Dieu ? Dans les louanges que l'on donne à sa libéralité, on n'a jamais à craindre l'exagération, et lorsqu'on essaie d'en parler, on est assuré d'avance que l'éloge sera beaucoup au-dessous de la réalité. Les monuments de sa munificence sont si nombreux et de telle nature, que l'on ne peut qu'admirer et aimer d'un amour incom

parable celui qui a fait un si magnifique usage de ses revenus ecclésiastiques. Il les a employés en bonnes œuvres de telle façon que l'on serait presque tenté de le taxer de prodigalité ; et en même temps il a toujours apporté tant de prudence dans l'exécution de ses pieux desseins, qu'il n'a pas outre passé les bornes d'une sainte libéralité. Il a su réunir si parfaitement ces deux vertus, que les poussant toutes deux jusqu'à leurs dernières limites, il n'est jamais tombé dans les extrêmes. Tant de fondations pieuses, tant d'œuvres saintes que son ingénieuse piété a conçues, que sa charité a commandées, et qu'il a dotées avec une libéralité toute royale ne publient-elles pas éloquemment sa munificence ? Ajoutez à cela tant de sanctuaires qu'il a bâtis, tant de temples magnifiques qu'il a élevés à grands frais, ou qui après sa mort ont été construits avec les fonds que sa prudente prévoyance avait réservés pour cet usage. Résumons son éloge en quelques mots : la Charité lui avait donné son cœur, la Prudence avait elle-même formé son jugement, et ses mains avaient été façonnées par la Munificence. La vie qu'il a constamment menée, les grandes œuvres qu'il a entreprises et consolidées l'environnent d'une auréole glorieuse, et au nom de Van der Burch, le Ciel applaudit, la terre admire, la postérité reconnaissante éclate en actions de grâce. »

Lui si libéral et si dévoué, quelle récompense

n'aura-t-il pas reçue au bout de sa carrière des mains du juste juge qui ne se laisse jamais vaincre en générosité, et qui rend au centuple ce que nous avons fait pour son honneur et pour sa gloire. Que du haut du Ciel, où certainement il règne avec le grand Dieu qu'il a si bien servi et un si grand nombre d'âmes qui lui sont redevables de leur salut, il veille toujours sur le diocèse de Cambrai : qu'il y conserve cette Foi catholique qu'il a sauvée de tant de périls ; qu'il entretienne dans nos prêtres cet esprit de zèle et de régularité qu'il a su maintenir et fortifier, et qui fait encore leur gloire ; qu'il bénisse les travaux de notre premier pasteur qui occupe si dignement un siége illustré par tant de vertus, et qui à son tour consacre toutes ses veilles et toutes ses forces à glorifier Dieu par la sanctification des âmes que le Seigneur lui a confiées.

NOTES.

NOTE A



Maximilien de Berghes, archevêque de Cambrai, s'était rendu de Paris à Trente en compagnie du père Laynez, et l'avait ardemment supplié de lui accorder quelques Pères de son ordre qui pussent faire dans son diocèse le même bien qu'ils opéraient ailleurs. Il lui avait représenté vivement les besoins particuliers de ce pays, et le père Laynez avait engagé sa parole. En 1563 le père Eleuthère du Pont arrivait à Cambrai dans le courant de Mars avec dix compagnons, et les classes s'ouvraient au commencement de Mai. L'archevêque avait assigné une rente de 500 florins pour l'entretien des Religieux, et il était pour eux un véritable père. Les Jésuites de leur côté ne mirent aucune borne à leur zèle ; animé par l'exemple de leur pieux recteur, on les voyait dans les villes, on les voyait dans les campagnes ; ils se rendaient partout où il y avait quelques pécheurs à convertir, quelque bien à opérer. Maximilien de Berghes leur portait tant d'affection et prenait un tel soin de leur santé qu'il eût été impossible de pousser plus loin les attentions. Lorsqu'ils étaient appelés dans des villages un peu éloignés, l'archevêque ne voulait point qu'ils fissent le voyage à pieds : mais il les forçait à prendre un de ses chevaux. Cette sollicitude paternelle et si touchante remplissait les Pères d'une reconnaissance affectueuse, et donnait encore plus d'élan à leur zèle.

Comme il arrive d'ordinaire, la guerre avait amené avec elle bien des désordres, et l'hérésie qui aime toujours à profiter des troubles pour assurer son triomphe, avait causé de grands ravages. Le Câteau surtout et les lieux environnants se trouvaient dans un état déplorable ; au lieu de cette population autrefois si bonne, si religieuse, si soumise à Dieu et à son Prince, on n'y rencontrait guère que des espèces de sauvages. L'autorité de l'archevêque y était méconnue, et malgré les précieuses qualités de l'esprit et du cœur qui distinguaient ce prélat, il n'y eut pas eu de sûreté pour lui d'y paraître. Les Jésuites proposèrent d'y ouvrir une mission, et le père du Pont voulut s'en charger en personne.

Il partit donc pour le Câteau, et les Religieux de l'abbaye de Saint-André lui offrirent dans leur monastère une généreuse hospitalité. Ils n'avaient point chancelé dans leur foi, et leur conduite était aussi régulière que pouvaient le permettre les malheurs du temps, et les alarmes continuelles au milieu desquelles ils vivaient; mais ils avaient besoin d'être soutenus, consolés, fortifiés même contre les épreuves si cruelles qui se multipliaient chaque jour. Le père du Pont leur parla des exercices de saint Ignace ; ils avaient souvent entendu parler des fruits merveilleux qu'ils opéraient dans les âmes, et ils prièrent le Père de profiter de son séjour parmi eux pour les faire participer à une grâce aussi précieuse. Le père du Pont touché de leur volonté généreuse accéda à leur demande, et consacra ses premiers instants à les retremper dans l'esprit de leur vocation, par la méditation qu'il leur apprit à faire selon les différentes méthodes du Fondateur de la compagnie, par ses entretiens particuliers, et par ses discours publics. Il excita en eux un si grand zèle pour leur santification, qu'à l'époque des fêtes de Pâques, tous voulurent faire une confes-

sion générale de leur vie entière à leur abbé. Heureux d'un si consolant résultat, celui-ci demanda au père du Pont de l'instruire des moyens qu'il avait à prendre pour conserver de si beaux fruits. Il donna à ses Religieux des avis proportionnés aux besoins de chacun ; il réforma quelques usages qui étaient moins conformes à la perfection religieuse, et il établit que chaque Dimanche, les Religieux assisteraient à une instruction domestique qui en leur rappelant les obligations de leur état, les aideraient à entretenir cette ferveur de l'esprit qu'aucun d'eux ne voulait plus laisser se ralentir ni s'éteindre.

Les succès du père du Pont ne furent pas moins complets sur le peuple du Câteau. On ne vit plus les rassemblements séditieux qui jour et nuit mettaient partout le désordre et soufflaient la révolte. Les plus audacieux n'osaient même plus se montrer en public ; plus de cent Calvinistes revinrent sincèrement à la vraie foi, la confiance et le courage des Catholiques se relevèrent ; les mœurs de la population s'adoucirent ; la civilisation reprit tous ses droits, et l'ordre se rétablit partout ; ces heureux résultats s'étendirent même sur les bourgs circonvoisins d'où l'on accourait en troupe aux sermons du père Eleuthère, et rien ne découragea plus les hérétiques que l'affection des peuples pour ce saint homme.

Maximilien de Berghes mourut en 1570 ; son successeur Louis de Berlaimont ne témoigna pas moins d'affection que lui aux pères Jésuites, et ce fut lui qui consacra le lundi de Pâques, 28 Avril 1576, leur première église qu'ils devaient aux libéralités d'Antoine Quarré, chanoine de la métropole.

Cependant l'horizon s'assombrissait ; déjà les fauteurs des nouvelles idées étaient parvenues à soustraire Cambrai à l'autorité du roi catholique, et il était impossible de présumer qu'ils y souffrissent longtemps les Jésuites. En effet,

le baron d'Inchy désirait les voir bien loin ; mais il ne voulait pas les attaquer de front, craignant, de provoquer le vif mécontentement de la bourgeoisie qui leur était fort dévouée ; il préféra, pour arriver à son but, essayer la ruse et la finesse. Il commença par leur susciter des tracasseries, et établit dans le collége une compagnie de cavaliers. Il espérait que les Pères s'apercevraient qu'on était décidé à les tourmenter, et que, gênés dans leur manière de vivre, ils s'éloigneraient d'eux-mêmes et vuideraient la place. Il se trompa : le père Eleuthère du Pont lui demanda une audience, et lui représenta avec modestie, que dans un pareil état de choses, les Pères ne pouvaient plus facilement continuer leurs cours, et qu'il était cependant impossible de les suspendre sans un grave détriment pour la jeunesse qui fréquentait leurs classes : qu'au reste, la présence des soldats dans une communauté religieuse, était peu compatible avec l'ordre et le silence propres à ces sortes de maisons : qu'il le suppliait humblement d'y avoir égard. Le baron d'Inchy fit au père du Pont une réponse polie, mais évasive. Il laissa passer quelques jours, et envoya au Père un de ses gens, chargé de l'informer que la présence des Jésuites lui inspirait de graves inquiétudes ; qu'ils compromettaient le repos public ; que dans leur propre intérêt, il leur conseillait de se retirer, ne fût-ce que pour un temps ; car la famine commençait déjà à faire sentir ses rigueurs, et s'ils ne suivaient pas ses avis, ils se trouveraient bientôt dans une grande détresse. Le père du Pont remit à l'envoyé une lettre pour le baron d'Inchy ; il lui répondait en termes fort mesurés, que ses craintes pour la paix publique, n'étaient nullement fondées, que jamais ni lui, ni ses compagnons n'avaient rien fait qui pût la compromettre, et que, grâce à Dieu, jamais à l'avenir il ne leur viendrait une idée pareille : que quant à la détresse qu'il redoutait pour eux,

ils le remerciaient tous du vif intérêt qu'il portait à la communauté, mais qu'ils étaient bien décidés à courir toutes les chances, et qu'ils n'avaient pas la prétention de vivre jamais dans une plus grande aisance que les autres citoyens dont ils partageraient toujours volontiers la mauvaise fortune; qu'ils ne demandaient qu'une seule chose, c'était de pouvoir en paix remplir les devoirs de leur vocation. Le Baron, à la lecture de cette lettre, entra dans une grande colère : *Ah!* s'écria-t-il, *ils ne veulent pas partir! je saurai bien les forcer à venir me demander à genoux la faculté de se retirer.* Dès lors, il convertit en écuries les classes du collége; il excita les soldats à se montrer pleins d'insolence et à se porter à tous les excès. Ils manifestèrent des exigences auxquelles les Pères ne pouvaient pas céder : ils se livraient à des imprécations et à des blasphèmes; ils se répandaient partout, ils brisaient et gâtaient tout. Ils allèrent jusqu'à s'emparer des clefs de la maison, et à y introduire toute espèce de monde. Eleuthère du Pont, voyant que c'était un parti pris, ne voulut pas attendre que le Baron d'Inchy en vînt à la violence; il plia sous l'orage et se retira à Douai avec les siens. Deux ans après, le père Eleuthère du Pont fut envoyé à Valenciennes pour y commencer un nouveau collége, ses compagnons ne revinrent à Cambrai qu'en 1596. Ils y retrouvèrent leurs biens et songèrent à s'établir plus grandement qu'ils ne l'avaient été jusque-là.

« Il obtinrent des Etats en 1604 une somme de 1,500 florins pour le rétablissement de leur collége. Ils firent l'acquisition de l'hôtel Jacques d'Anneux, qui était voisin de celui qu'ils avaient primitivement acquis de Philippe d'Anneux. De ces deux propriétés, ils firent le magnifique établissement qu'occupe aujourd'hui le séminaire de Cambrai. La partie provenant de Jacques d'Anneux, seigneur de Talma, fut celle qui servit à l'établissement des écoles;

elle devint en 1793, le siége de l'exécrable tribunal de Lebon.

« On lit sur la façade de ce bâtiment qui donne dans la rue du Grand-Séminaire, l'inscription suivante :

D. O. M.

SOCIETATIS JESU SCHOLÆ PIA CAMERACENSIUM
ORDINUM IMPENSA FORMANDÆ JUVENTUTI
EXTRUCTÆ. CIϽ IϽ CXIIII.

« Dès l'année 1604, les Jésuites avaient rouvert leurs classes, le lendemain de la fête de saint Jean-Baptiste, probablement dans les anciens bâtiments consacrés à cet usage. »

« Les Jésuites quittèrent la ville de Cambrai en 1765 ; en vertu d'un édit du roi de 1764, toute la compagnie était bannie de France. Leur maison continua à servir de collége où enseignèrent des prêtres séculiers.

« Du temps de la terreur, l'église des Jésuites et les grands corridors de leur maison servirent de prison révolutionnaire. Transformée plus tard en un établissement de poste-aux-chevaux, cette maison fut acquise en 1836 par monseigneur Belmas, évêque de Cambrai, qui y établit son Grand-Séminaire. » (M. Eug. Bouly, *Dic. hist. de Cambrai.*)

Monseigneur Belmas adressa à cette occasion aux fidèles de son diocèse qui jamais ne lui firent défaut dans ses œuvres importantes, un mandement remarquable que nous croyons bon de reproduire ici :

« Louis Belmas, etc.

« Nous nous empressons de vous annoncer, N. T. C. F. et vous apprendrez sans doute avec le même plaisir que nous trouvons à vous en instruire, que nous venons d'acquérir, au nom de l'administration du Séminaire, et pour y trans-

férer l'école secondaire ecclésiastique, le bâtiment connu à Cambrai, d'abord sous le nom de collége des Jésuites, plus tard sous le nom de collége et de Séminaire de Cambrai ; et dans lequel la révolution, qui fit tant de transformations bizarres, avait, depuis plusieurs années, placé la Poste-aux-Chevaux.

« Malgré les dégradations qu'il a souffertes durant cette époque désastreuse, cet établissement conserve encore le caractère de solidité, que savaient imprimer à tout ce qu'ils fondaient, les hommes qui lui ont donné l'existence. Ce corps célèbre communiquait, à tout ce qu'il fesait, ce principe de vitalité qu'il tenait lui-même de sa propre constitution, ce principe qui l'a soutenu pendant la longue syncope dans laquelle il était tombé, après avoir reçu, en 1773, le coup qui semblait devoir lui donner la mort, ce principe vivace qui s'est manifesté de nos jours, avec d'autant plus d'énergie, qu'il avait été plus longtemps comprimé.

« L'acquisition que nous venons de faire va rendre au culte une Eglise que tous les fidèles verront avec plaisir reprendre son ancienne destination, de nouvelles voix y réveilleront les échos étonnés d'entendre, après un long silence, les mêmes cantiques dont ils savaient si bien autrefois répéter les accents. Là les amis des arts, ceux là surtout qu'entraine le mouvement de retour au goût antique, trouveront un nouvel aliment et de puissants motifs dans ces formes noblement gracieuses, dans ces ornements richement simples que fournissaient jadis l'architecture et la sculpture à des hommes que dévorait le zèle de la maison de Dieu.

« L'ensemble de cet établissement apparait à tous les amis de l'ordre conservateur sinon avec un air de triomphe, au moins comme délivré de la crainte d'une destruction dont il avait été longtemps menacé.

« C'est là, N. T. C. F. qu'ont été formés à la science et à la vertu, des hommes qui, dans les différentes professions de la vie, ont fait l'orgueil de leurs maîtres, et porté dans la société, les fruits de l'éducation qu'ils y avaient reçue. Il en existe encore, malheureusement en trop petit nombre, qui ont puisé, dans ce collége-séminaire, des leçons dont ils se plaisent à conserver le souvenir, et dont nous partageons avec eux le profit qu'ils en ont retiré.

« S'ils avaient pu les oublier, les pierres même de l'édifice les leur rappelleraient. Les divers avantages qu'il avait procurés s'y présentent partout aux yeux qui savent lire cette sorte d'écriture en caractères que le temps n'a pu effacer. Nous les avions compris, N. T. C. F., nous avions entendu *ces gémissements de la créature,* dont parle saint Paul, *lorsqu'elle réclame sa délivrance de la servitude de corruption;* nous avions cherché à faire droit à ces réclamations.

« Lorsqu'après avoir achevé le Grand-Séminaire, nous vîmes se multiplier les nombreux enfants que Dieu avait fait naître de notre précédente stérilité; lorsqu'ils nous adressèrent la demande souvent réitérée de reculer les limites d'un établissement où ils ne trouvaient plus assez de place, et qui pourtant ne pouvaient plus être agrandi; nous jetâmes les yeux sur l'ancien collége, et nous fîmes quelques démarches pour nous le procurer. L'exiguité de nos ressources, et plus encore l'excessive hauteur du prix que l'on y attachait, nous forcèrent à y renoncer, et à chercher ailleurs un asile pour les jeunes élèves qui aspirent de loin à l'état ecclésiastique. Le bâtiment qu'ils occupent aujourd'hui nous l'offrit, cet asile; et malgré ses défauts, le besoin nous força d'accepter cette offre. L'espoir d'un meilleur avenir nous fit ajourner les réparations qui n'étaient pas absolument indispensables. Elles le sont devenues aujourd'hui,

et cependant nous regardions comme faites en pure perte les dépenses qu'elles nous auraient occasionnées. Elles auraient laissé toujours insalubre une habitation que l'on entoure de nouveaux établissements, dont le voisinage, malgré tous les soins de la prudence, doit altérer l'air qu'on y respire, et troubler la tranquillité nécesssaire à l'étude.

« Ces considérations si puissantes nous ont déterminé, N. T. C. F., à reporter nos vues sur l'ancien objet de nos désirs, à renouveler des tentatives autrefois infructueuses, et que Dieu a bien voulu, cette fois, couronner du succès. Nous avons acquis l'ancien collége-séminaire, qui va reprendre à la satisfaction de tous les hommes de bien, la double destination qu'il avait autrefois reçue. Nous avons payé les trois cinquièmes du prix d'acquisition ; et la vente du Petit-Séminaire actuel nous fournira largement, nous l'espérons, de quoi payer le reste, à l'échéance des termes que nous avons pris.

« Mais il faut, avant cela, que nous fassions dans les diverses parties du bâtiment que nous venons d'acquérir, de nombreux et dispendieux travaux, qui sont absolument nécessaires, soit pour l'adapter de nouveau à nos besoins, soit pour réparer les dommages qu'il a soufferts, en changeant de destination.

« Cette perspective nous aurait fait reculer, N. T. C. F., si nous n'avions été en même temps rassuré et encouragé par l'expérience, que nous avons si souvent faite de votre générosité envers les établissements diocésains. Vous nous y avez tellement accoutumé que notre recours à vous, dans toutes les circonstances semblables, est devenu pour nous une habitude ; et vous savez qu'à notre âge il est difficile d'en changer. Nous nous adressons donc avec confiance à cette charité que nous n'avons jamais invoquée en vain. Vous ne voudrez pas rester étrangers à une œuvre qui vous offre

tant d'avantages, et qui doit être si utile à la perpétuité du saint ministère parmi vous.

« Nous disons encore plus, N. T. C. F.; vous ne nous ferez point attendre des secours qui doivent nécessairement être prompts. Nous vous l'avouerons : c'est, nous le sentons, une faiblesse ; mais elle est naturelle à la vieillesse ; et par là même elle est excusable. Plus d'une fois, lorsque nous gémissions sous le poids des sollicitudes et des peines inséparables de notre administration, nous avons dit avec l'Apôtre, *que la mort serait pour nous un profit;* et maintenant nous désirerions que Dieu ajoutât encore à notre vie le temps nécessaire à l'achèvement de l'œuvre qui nous occupe. Nous voudrions que le commencement et la fin de notre épiscopat fussent l'un et l'autre marqués par deux établissements qui en seraient comme les limites. Nous voudrions pouvoir dire d'avance à notre successeur : *un autre a travaillé, et vous allez recueillir sans peine le fruit de son travail.* Nous mourrions avec plus de satisfaction, si nous pouvions compléter les preuves de notre passage au milieu de vous; et vous assurer la paisible jouissance de deux propriétés qui, achetées par vous, vous offrent une chance de durée que n'ont point plusieurs autres établissements de même nature.

« Mais il faut vous hâter, N. T. C. F.; nous pouvons avec l'Apôtre vous dire que *nous sommes près d'être immolés, et que le temps de notre mort approche.* Il faut vous hâter, si vous voulez, avant que nous fermions les yeux à la lumière, nous procurer la satisfaction de voir notre entreprise entièrement achevée et de pouvoir dire en mourant : *A Dieu seul en soit la gloire! à nos chers diocésains, une éternelle reconnaissance! et à nous le mérite, si c'en est un, d'avoir sollicité leurs secours et d en avoir dirigé l'application.* »

NOTE B



« Bernard Olivier était né à Antoing en 1523. Sa jeunesse fort agitée ne semblait pas devoir faire présager ce qu'il fut un jour. Destiné par ses parents à l'état ecclésiastique, il avait fait à Louvain de bonnes études et se trouvait à vingt ans décoré du titre de maître-ès-arts. De retour à Antoing après sa philosophie, il menait une vie fort dissipée, ne songeant qu'à se livrer au plaisir. Son père lui en fit de vifs reproches. Prends garde, lui disait-il, qu'une telle conduite ne te réduise un jour à la misère. Du moins, répliqua insolemment Bernard, j'aurai soin de ne pas venir mendier à votre porte. Quelques jours après il partit pour Rome. Etant tombé dangereusement malade dans cette ville, il fit vœu, s'il guérissait, d'entrer dans la compagnie de Jésus, et il guérit contre toute espérance. Il alla se présenter à saint Ignace qui, après avoir tardé quelque temps à donner une décision, l'admit au nombre des siens. Sous un tel maître Bernard fit de rapides progrès dans la vie spirituelle, et supporta avec fermeté les rudes épreuves auxquelles on le soumit. Successivement désigné pour gouverner le collége Romain et pour commencer celui de Montréal en

Sicile, il se montra digne de la confiance d'Ignace : mais sa santé s'était affaiblie, il fallut le renvoyer sur le sol natal.

« Parvenu à Antoing monté sur un mulet, lisons-nous » dans un ancien manuscrit attribué au père Eleuthère du » Pont, Bernard s'arrêsta devant la maison de son père, qui » estoit assis à la porte et l'ayant salué, lui demanda s'il » le vouloit loger pour cette nuict. Le père voyant qu'il » estoit si défaict, et mal en ordre pensait que ce fut Cara- » mara ou bien Brimbeurs, pourquoi leur refusa tout plat » et dict qu'il alla loger chez censiers. Lors le père Ber- » nard luy dict : n'avez-vous pas un fils despayzé ? Ouy, » répondit son père. Lors répliqua que s'il le vouloit loger, » ce ne seroit sans récompense, car il luy en diroit de » bonnes et certaines nouvelles. Lors son père commanda » qu'ils descendissent et qu'on mena les mulets dans la cour, » et fit couvrir la table pour traiter ses hostes et ouir ces » bonnes nouvelles, et fit tirer de la meilleure bierre de sa » cave, ce qu'il ne faiçoit sinon à ses bons amis. Estant à » table après plusieurs propos qu'il tint de soi-même à la » troisième personne, à sçavoir des fascheries qu'il luy » avoit donné voyant que son père en goutoit fort ne se » pouvant plus contenir : Je suis, dit-il, votre fils Bernard » que vous voyez et qui vous parle. Le père fort estonné » de ses parolles ne le sçavait croire pour ce qu'il estoit si dé- » figuré de sa longue maladie. Mais le Père Bernard lui en » donna tants et de si bonnes enseignes qu'en la fin il crut : » et tout en un coup s'entrebrassent et accolarent l'un » l'aultre non sans attendrissement de cœur et doulces lar- » mes et pleins de joie envoya quérir du vin pour tant » plus le caresser. »

« Bientôt il ne fut bruit dans Antoing que de cette étrange nouvelle. Le Jésuite monte en chaire ; la curiosité lui amène des auditeurs, son éloquence les gagne à Dieu, et

l'on se presse bientôt autour de son confessionnal, comme on s'était pressé autour de sa chair [1]. »

Le Père Bernard évangélisa pendant trois années Tournai et les environs. La peste s'étant déclarée à Tournai en 1556, Il se dévoua au service des pestiférés, et mourut victime de sa charité.

[1] Le P. Pruvost, de la compagnie de Jésus. Notices biographiques, etc.



NOTE C



RÉGLEMENT POUR L'ADMINISTRATION DE LA GRANDE ESCOLE DES PAUVRES DE CAMBRAY ÉRIGÉE PAR MONSEIGNEUR ILLUSTRISSIME ET REVERENDISSIME ARCHEVÊQUE ET DUC DUDIT CAMBRAY, PRINCE DU SAINT-EMPIRE, COMTE DE CAMBRESIS, EN L'AN 1626.

La fin de ceste œuvre soubs le patronage de la Mère de Dieu et de saint Ignace, fondateur de la compagnie de Jésus est la bonne instruction en la foy catholique, vie chrétienne et bonnes mœurs des pauvres lesquels d'ordinaire manquent d'instruction. Partant, ils seront, à ceste Escole, catéchisés par les Pères de la compagnie de Jésus, et enseignés en la doctrine chrétienne et bonnes mœurs ainsy qu'il plaira *à nous et à nos successeurs;* en outre, à lire et à escrire gratuitement par maistres à ce gagés, soubs la surintendance des administrateurs de la dite Escole, les quels maistres ne pourront rien prendre ou exiger desdits pauvres ou de leurs parents et amis soubs quelque prétexte que ce soit.

Personne ne sera admis en icelle pour y estre enseigné journellement quy ne soit vraiment pauvre ou n'ayant le moyen d'estre enseigné par aultres maistres, et ce, au ju-

gement des quatre administrateurs (oug, au préalable témoignage du pasteur) quy le consigneront au maistre qui le debvra enseigner.

Tous les maistres enseigneront ensemble tous les jours ouvriers, (excepté demy jour de relache par semaine) depuis huit heures jusqu'à onze et depuis une jusqu'à quatre; et pour accommoder ceux quy ne pourront se trouver aux dites heures, tels que sont les pauvres quy apprennent leur mestier, et aultres pauvres artisans, deux desdits maistres, continueront d'enseigner lesdits pauvres ouvriers depuis onze jusqu'à douze, et les deux aultres commencheront depuis douze jusqu'à une; et tous ensemble enseigneront lesdits pauvres apprentifs et artisans (à l'exception des aultres) festes et dimanches pour le moins deux heures.

Pour attirer les pauvres à la leçon journalière, après qu'ils l'auront fréquentée un ou deux ans, et qu'ils seront bien catéchisés, on fera, aux frais de ladiste escole, quand le moyen y sera, apprendre quelque mestier à quelques-uns des plus dignes pour leur vertu et bon naturel, esprit et doctrine, ayant aussi esgard à leur plus grande pauvreté, qui seront choisis par les quatre administrateurs et le Père catéchiste à pluralité des voix.

Les dimanches matins, tous les pauvres garçons escoliers entendront la messe, et après-midy le catéchisme avec tous les pauvres artisans de la ville, (sans admettre ceulx des aultres escoles ni les enfants honnêtes, attendu qu'ils seront catéchisés ailleurs;) à quoy assisteront tous les maistres, et sera donné à chaque pauvre, un liard; et pour exciter les enfants à bien apprendre leur catéchisme, seront mis ès-mains du Père catéchiste, par les administrateurs aux frais de la fondation, quelques prix, comme images, chapelets, livrets, et choses semblables, même quelque argent pour distribuer aux plus diligents et mieux répondants.

Une fois le mois, se fera le catéchisme, par une feste ou dimanche du matin, pour les pauvres honnêtes et femmes quy debvront lors ouyr la messe, et sera distribué à chacun d'eulx, deux liards, plus ou moins selon les facultés de la fondation, à quoy tous les maistres assisteront aussi.

On ne tiendra escole ny se fera catéchisme ès-jours de la bonne Pâque, Pentecoste, Noel, Toussaints, Assomption, Notre-Dame, saint Ignace, fondateur de la compagnie de Jésus, et le jour de la procession générale.

Les administrateurs prendront soin de faire confesser tous les pauvres de l'escole en leur chapelle ou ailleurs pour le moins deux ou trois fois l'an, aux jours qu'ils trouveront convenir.

Quelque fois l'an, comme au premier dimanche des Avents et de Carême et le Dimanche des octaves de l'Assomption, les maistres accompagnés desdits administrateurs ou du Père catéchiste, mèneront en bon ordre, tous les pauvres de ladite escole, à l'église Notre-Dame pour y faire prières pour le bien de l'église et de la ville; aux Dimanches des octaves de saint Géry, saint Aubert, saint Ignace, aux églises desdits saints, ce que conviendra faire ès-nécessités publiques, de guerres, peste, fasmine ou temps se disposant à la cherté; lors principalement que pour telles causes se feroient prières publiques ; lorsqu'il y aura jubilé à gagner, et lorsque l'archevêque ou le gouverneur seront grièvement malades. A la mort desdits archevêque et gouverneur, de chacun administrateur et de quelques insignes bienfaiteurs, on mènera, au plus tôt, tous les enfants de l'escole, prier à l'église de leur sépulture.

Les administrateurs, avec le père Catéchiste, s'assembleront au moins quatre fois l'an, comme à la Saint-Remy, aux Advents, Caresmes et Pentecoste, ou plus souvent s'il est besoing, pour maintenir et advancher l'exécution de ce

règlement, décidans tous doubtes à pluralité de voix ; et là où quelque notable difficulté se représenteroit, ou bien qu'on jugeroit expédient d'introduire quelque nouvellité, le tout nous sera rapporté ou à nos successeurs et audit magistrat avant de rien déterminer.

En ces assemblées, les maistres seront quelques fois appelés pour consulter sur le bien et advanchement de la diste escole et des catéchismes, disposer ce que faire se debvra, et coucher par escript ce que sera pensé digne de mémoire depuis la dernière assemblée

RÉGLEMENT DES OFFICIERS.

Le devoir des administrateurs sera de procurer que tout le réglement susdit soit mis en exécution ; que les bastiments et chapelle soient bien entretenus, que les messes soient révéremment célébrées ; qu'aux archives de l'escole soient diligemment gardées les lettres originelles de la fondation, rentes, légats, érection, réglemeut de l'escole, les livres des comptes contenant copie authentique de l'institution et érection de ceste escole, et du réglement prescrit, les noms et qualité des administrateurs, catéchiste, maistres, enfans auxquels on aura fait apprendre mestiers, et tout ce qui sera fait dans le commencement de l'institution et sera par succession digne de mémoire pour servir d'instructien au futur : de pourvroir de bons maistres avecq advis du catéchiste qu'ils debvront présenter *à l'archevesque et magistrat pous être par eux* advoués ; establir le principal des maistres et concierge de l'escole, auxquel ils donneront par escript l'inventaire des meubles de la chapelle qu'il aura en charge, de quoy debvra rendre compte au commencement de chaque année à la rendition des comptes.

Les quatre administrateurs auront la charge d'admettre à la dite escole, les pauvres qui s'y présenteront avecq le

tesmoignage de leurs pasteurs, par commun advis ou pluralité des voix touchant la pauvreté, et en cas d'égalité par décision du tesmoignage qu'ils auront de leurs pasteurs ou d'autres personnes honorables de la ville : aussy pourront les quatre constituer un d'entre eux quy aura la charge de congréger les assemblées en temps préfix, ou toutes les fois que deux d'entre eux, ou l'un avecq le Père catéchiste le requèreront pour adviser à tout ce qui sera à faire pour le bien, et duement observer le réglement de l'escole, semblablement au substitut quy a tout ce qui est de l'office du principal en son absence, et aura spécial soing des pauvres qu'ils feront apprendre leur métier.

Le recheveur aura chez soy le livre des comptes respondant à celuy quy se gardera au ferme ; tiendra bon compte des recettes et dépenses ; rendra à nous et audit magistrat ses comptes au commencement de chaque année en notre palais : les comptes-rendus, il en transcrira le sommaire au livre ordinaire des archives et en sera faite lecture en l'assemblée privée, y présent le Père catéchiste.

Le greffier commis par les administrateurs et juré audit magistrat, aura chez soy le livre des actes respondant à celuy quy se gardera aux archives auquel il rapportera tout ce qu'il sera jugé convenir aux assemblées, et au commencement de chaque année transcrira le tout au livre originel des archives et en sera faite lecture en l'assemblée privée, présent le Père catéchiste.

Les quatre administrateurs modernes ayant achevé trois ans, feront choix de deux autres notables bourgeois zélés au bien public et à l'advancement de cette pieuse fondation pour succéder en la place de deux d'entre eux quy sortiront, et les autres trois ans expirés, les quatre administrateurs quy lors seront, feront de rechef choix d'aultres deux personnages tels que dessus, pour succéder ès-places des deux

anciens quy pour lors debvront sortir ; lesquelles personnes choisies debvront être présentées à nous et audit magistrat pour estre admises et en prester le serment en la chambre eschevinale. Ce qu'entendons d'être à toujours observé. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons signé ces présentes de notre propre main, et à icelles, fait appendre notre scel. Donné à Cambray, le dernier jour de Febvrier mil six cent vingt-six

Plus bas est signé FRANÇOIS VAN DER BURCH, archevesque de Cambray, et LOUIS FOULON, secrétaire.



NOTE D



RÉGLEMENT DONNÉ AUX FILLES DE SAINTE-AGNÈS EN CAMBRAI, TOUCHANT LE GOUVERNEMENT DES PAUVRES BOURSIÈRES QUI LEUR SONT COMMISES.

Elles auront un soin fort particulier de faire bien employer le temps auxdites pauvres boursières, et afin que cela se asse avec meilleur ordre, elles répartiront les heures du jour comme s'en suit.

Tous les jours, elles se lèveront à cinq heures précisément, et en une demi-heure elles seront vêtues, coiffées, et leurs chambrettes accommodées de tout point.

Elles feront les prières qui leur seront enjointes depuis cinq heures et demy jusqu'à six, l'une les récitera à haute voix, clairement, distinctement et dévotement et sera suivie des autres qui diront à basse voix les mêmes prières, lesquelles achevées, elles iront à l'ouvroir pour apprendre à lire et écrire jusqu'à ce que l'on sonne la messe, excepté les mercredi et samedi, lesquels jours, au lieu d'apprendre à lire et écrire, elles se peigneront toutes.

Elles oyront la messe, laquelle achevée, on sonnera le déjeuné.

Devant lequel l'une fera la bénédiction, et à la fin l'action

de grâce ; et cela fait, elles iront toutes à l'ouvroir pour travailler jusqu'à onze heures, qu'on sonnera au dîner, durant lequel se fera lecture de quelques livres pieux, comme aussi durant le souper.

A onze heures et demy, le diner achevé, et l'action de grâce faite, elles assisteront aux litanies.

Après lesquels, les maîtresses commenceront leur dîner, durant lequel les dites boursières auront récréation. Et le dîner achevé, les dites boursières retourneront à l'ouvrage jusqu'à quatre heures et demy, et depuis lors on les enseignera à lire et écrire jusqu'au souper, pour lequel on sonnera à cinq heures et demi.

A six heures, elles iront aux litanies de Notre-Dame, et puis auront récréation durant le souper des maîtresses.

Lequel achevé ; les dites boursières retourneront à l'ouvrage jusqu'à huit heures et demy, que lors elles feront un quart d'heure d'oraison et s'en iront toutes coucher.

Les dimanches ; elles iront toutes ensemble à la grand'messe paroissiale et au sermon qui s'y fait.

Les dites boursières étant ensemble, soit au réfectoire, à l'église ou à l'ouvroir, même aux récréations, elles ne seront abandonnées des maîtresses, ainsi il y en aura toujours une ou deux qui surveilleront à leurs actions.

Elles se confesseront tous les quinze jours et communieront tous les mois si elles en sont capables ; mais avant se confesser ou communier, elles en demanderont la permission à la supérieure.

Elles jeûneront les veilles de Notre-Dame, en quoi néanmoins se pourra dispenser quant aux plus jeunes et quant aux autres aux temps des grandes chaleurs de l'été ou pour autres causes raisonnables. Elles sortiront rarement du logis et jamais sans permission, ni seules mais deux à deux.

Elles ne boiront ni mangeront hors d'heures ni hors du logis.

Si quelqu'un leur apporte quelque fruit ou autre chose à manger, le tout sera mis en commun à la cuisine.

Elles ne parleront jamais seules à personne, ni même à leurs parents.

Au logis desquels ou autres amis, on ne permettra qu'elles aillent pour y faire quelque séjour, ni même pour les servir en leurs maladies.

Les lundi cependant qu'elles travailleront, les maîtresses en examineront aucune pour voir si elles auront retenu quelque chose du sermon du dimanche précédent.

Fait à Cambrai, sous nos scel et signature, le 30 d'août 1633.

Signé : FRANÇOIS, etc.

NOTE E



MÉMOIRE DE M. EMILE LEROY,

EN FAVEUR DES FILLES DE SAINTE-AGNÈS.



Monsieur le Ministre,

Il importe beaucoup, aux classes pauvres de la Société, à l'humanité entière, que la mémoire de ses bienfaiteurs soit immortelle; leur souvenir doit arriver aux générations non-seulement par la tradition; mais matériellement par les monuments que leur bienfaisance a consacrés. Il faut les conserver religieusement, à leur destination primitive et conforme à la volonté du fondateur. C'est ainsi qu'on inspire le désir et la volonté de fonder de nouveaux établissements utiles. La certitude de voir la volonté du donateur respectée, ses bienfaits transmis avec son nom aux générations à venir sans altération aucune, est un mobile puissant qu'il faut se garder d'altérer.

Ces vérités que nul ne saurait contester paraissent ne pas devoir arrêter le zèle mal entendu de certaines personnes qui ont, dit-on, formé le projet d'altérer gravement, sinon de détruire la fondation due au vénérable archevêque de

Cambrai, Monseigneur Van der Burch. Il ne s'agirait de rien moins que de prendre la totalité ou une partie importante des bâtiments élevés par lui et consacrés à l'éducation des jeunes filles pauvres, sous la surveillance et la direction de la congrégation des sœurs de Sainte-Agnès dans la ville de Cambrai. Il s'agirait de faire un hôpital de tout ou en partie de la fondation de Monseigneur Van der Burch. Le soussigné ayant appris ce projet dont l'exécution serait une sorte de profanation, croit devoir protester près de l'autorité supérieure pour empêcher de tout son pouvoir un acte qui serait contraire aux convenances, à l'intention évidente du donateur, à la justice et au droit. Un court exposé des faits que l'on pourra compléter par la lecture des pièces justificatives notamment des actes de fondation et réglement du 30 août 1633, 30 janvier 1637 et 6 mars 1641, émanés de Monseigneur l'archevêque Van der Burch le prouvera suffisamment.

Le 30 août 1633 le vénérable archevêque s'étant convaincu que la démoralisation se glissait dans les classes pauvres de la ville de Cambrai voulut y pourvoir et nous ne saurions mieux faire que de rapporter ses pensées d'une manière littérale.

« Comme ainsi soit qu'il aurait plu à Dieu par sa bonté
» et miséricorde nous faire considérer combien les pauvres
» du sexe féminin en cette notre ville de Cambrai, ont
» besoin de nourriture et instruction chrétienne d'où pro-
» vient que plusieurs jeunes filles vont s'abandonnant et se
» perdant de corps et d'âme journellement, pour à quoi
» remédier autant qu'à nous est par la même bonté en sa
» M. Divine sommes été inspirés de faire une fondation en
» cette même ville pour y entretenir le nombre de quatre-
» vingts ou cent pauvres filles qui devront y être élevées
» en la crainte de Dieu piété et bonnes mœurs comme pau-

» vres boursières : auquel effet nous aurions fait bâtir une » *fort ample maison* à l'honneur et sous la protection de » Notre-Dame. »

Dans l'acte portant nomination du conseil de surveillance du même jour 30 août 1633 l'archevêque reproduit les mêmes pensées « il déclare que : Dieu lui a inspiré de faire une » fondation pieuse en cette ville de Cambrai et y bâtir une » *fort ample et spacieuse maison* pour y retirer jusqu'au » nombre de quatre-vingts ou cent jeunes filles. Il déclare » dans ses actes que les dites pauvres boursières seront » nourries, enseignées et endoctrinées par les filles dévotes » de sainte Agnès, suivant le réglement particulier sur ce » fait, lesquelles administreront leur propre bien et seront » les maîtresses, sous-maîtresses et autres officières créées » en la même forme et manière que jusques ors s'est ob- » servé. »

Le digne archevêque s'occupe ensuite d'une manière touchante, de tous les détails matériels et moraux de l'éducation de ses jeunes boursières, et de tout ce qui peut assurer la perpétuité de son établissement pieux : on lit dans un des actes du 16 Août 1633.

« La dite maison *en tout son comprendement* s'entretien- » dra aux frais de ladite fondation, excepté le jardin qui » se cultivera à la charge des filles de Sainte-Agnès puis- » qu'elles en auront le profit. »

Le digne archevêque avait parfaitement senti que le nombre des élèves reçues et élevées en la fondation ne pouvait être fixé irrévocablement, qu'il pourrait dépendre des circonstances : aussi dans un acte annexé de sa donation, acte donné à Mons, le 30 janvier 1637. Il déclare que le maximum des élèves sera de cent et de plus l'art. y porte « afin » que tout ce que dessus se puisse accomplir sans diminu- » tion du capital de notre fondation *nous voulons que le*

» *nombre des boursières soit à l'avenant* et jamais si grand
» que le revenu annuel ne puisse suffire à tout. »

La maison et fondation dirigées et administrées selon la volonté du donateur furent dans un état prospère jusqu'à la révolution de 1789 qui détruisit notamment toutes les congrégations religieuses. Celle de Sainte-Agnès malgré les immenses services par elle rendus ne fut pas épargnée.

Heureusement la maison du vénérable archevêque fondée sous l'invocation de Notre-Dame fut épargnée : Les jeunes boursières retrouvèrent un asile; mais elles n'y furent pas d'abord dirigées par les sœurs de Sainte-Agnès, la fondation du vénérable archevêque restait imparfaitement rétablie. MM. les administrateurs des secours publics de la ville de Cambrai le sentirent et persuadés « qu'il était important
» de rétablir la fondation Van der Burch sur les anciennes
» bases et voulant éloigner toutes les incertitudes et inno-
» vations qu'occasionne l'état précaire et très-utile des
» personnes appelées jusqu'ici à diriger les jeunes bour-
» sières. Considérant que le premier devoir des adminis-
» trateurs est de suivre autant qu'il est en eux l'esprit et
» les intentions que rappelle d'une manière si chrétienne
» et si bienfaisante l'écrit immortel de Van der Burch, »
délibéra le 10 Novembre 1817 le rétablissement de l'institution religieuse des filles de Sainte-Agnès fondée par Van der Burch conformément aux dispositions du testament du testateur. Cette délibération se termine ainsi.

« Les demoiselles de Sainte-Agnès sont autorisées à ren-
» trer de suite dans leur maison pour y suivre la règle qui
» leur est prescrite et y vivre conformément à leur état. L'ad-
» ministration s'engage à solliciter près de l'autorité supé-
» rieure l'approbation de la présente délibération. »

En exécution de cette délibération les sœurs de Sainte-Agnès reprirent possession de leur ancienne maison et les

pauvres et jeunes boursières retrouvèrent certainement avec joie leurs anciennes directrices et institutrices.

La position de la congrégation des sœurs de Sainte-Agnès ne fut régularisée que par ordonnance royale du 17 Janvier 1827 rendue sur le vû de l'article 2 de la loi du 24 Mai 1825 et sur le vû des statuts de la congrégation vérifiés au conseil d'Etat dans la séance du 4 Décembre 1826.

L'article Ier de l'ordonnance porte « les congrégations et » communautés religieuses des filles de Sainte-Agnès éta- » blies à Cambray département du Nord... gouvernées par » des supérieures locales sont autorisées à la charge de se » conformer à leurs statuts et annexés. »

L'article premier des statuts ainsi approuvés et joint à l'ordonnance pour en faire partie intégrante est important à méditer il est ainsi conçu :

« Article premier. L'association des filles de Sainte-Agnès » à laquelle le vénérable Van der Burch, ancien archevêque » de Cambray, confia l'éducation des boursières *élevées dans* » *la maison dite de Notre-Dame* fondée par lui en ladite ville » y suivra cette éducation conformément à l'intention du » fondateur. »

En exécution de cette ordonnance royale la congrégation de Sainte-Agnès fut remise en possession de *toute la maison de Notre-Dame :* la fondation du vénérable archevêque fut rétablie sur ses bases et plus de treize années s'écoulèrent. Sans nul doute l'état prospère de l'établissement peut s'améliorer encore dans l'avenir. Le nombre des jeunes boursières, qui est aujourd'hui de 63, pourra devenir plus considérable. Le vénérable archevêque avait d'ailleurs bien senti qu'il pourrait arriver que leur nombre fût inférieur à 80 ou 100 qui est le maximum. Mais eût-il jamais pensé que sa maison de Notre-Dame bâtie à dessein fort ample et fort spacieuse, comme il le dit et le répète, pourrait cependant

paraître trop spacieuse à quelqu'un, et qu'une partie serait convoitée pour en faire un hôpital. Si un hôpital de plus est désirable à Cambrai, qu'on en fonde un : mais spolier l'établissement de Van der Burch, démembrer la maison de Notre-Dame cela est impossible. Il sied bien que de pauvres jeunes filles soient dans une maison sous la protection de Notre-Dame ; si c'était un hôpital serait-ce encore une maison dédiée à Notre-Dame. Ce voisinage serait inconvenant et dangereux : de jeunes filles pures ne peuvent être sous le même toit que des malheureux que leurs vices ont trop souvent conduits au dernier degré de la misère et de la dégradation morale. L'air d'un hôpital est souvent dangereux, il le serait pour de jeunes boursières. Que dirait le vénérable archevêque Van der Burch, s'il pouvait revenir en ce monde et qu'il vît sa fondation des jeunes boursières (car les biens qu'il y a attachés ne sont que des moyens de la soutenir) détournée en tout ou partie de sa destination pour en faire un hôpital : il dirait qu'on a violé sa volonté, que ses pauvres jeunes filles n'avaient pas trop de bon air et d'espace pour leur santé : que le voisinage d'un hôpital leur est contraire physiquement et moralement : que *Dieu lui avait inspiré de bâtir une fort ample et spacieuse maison* pour les jeunes filles et non pour un hôpital. Les contemporains diraient que cette violation d'une fondation si utile n'encourage pas aux bonnes œuvres : ils crieraient à la profanation et ils auraient raison. Cela serait contraire à la justice et au droit ; car il faut anéantir l'acte de donation de l'archevêque qui est une donation conditionnelle avec affectation spéciale : car il faut rapporter l'ordonnance royale du 17 Janvier 1827, qui a rétabli la congrégation des sœurs de Sainte-Agnès pour se conformer à leurs statuts dont l'article premier leur confie l'*éducation des boursières élevées dans la maison dite de Notre-Dame conformément*

à l'intention du fondateur le vénérable Van der Burch.

Or daignez remarquer, M. le ministre, que le testament du fondateur aussi bien que l'ordonnance royale, ne confie pas la direction de l'établissement à des religieuses quelconque, mais bien et uniquement aux filles de Sainte-Agnès. Van der Burch va même dans une clause de son testament, jusqu'à exclure positivement de sa maison les directrices appartenant à un ordre religieux quelconque : les raisons donc qui militent en faveur de la conservation de l'établissement, exigent aussi la conservation de ces filles à la tête de la maison. Cette fondation en son entier est utile aujourd'hui plus que jamais : car c'est par la bonne éducation et les principes religieux inculqués à l'enfance et à la jeunesse qu'on peut espérer de retremper la moralité du peuple. L'établissement doit être maintenu tel qu'il a été fondé. Nulle partie de l'édifice ne saurait être détournée de la destination première : nous vous adressons, M. le ministre, la prière du vénérable archevêque aux administrateurs de sa fondation, qui termine un acte du 16 Août 1633.

« Qu'ils veuillent avoir un soin paternel de ladite maison ;
« par charité de quoi ils devront attendre récompense de
« notre Dieu qui ne laisse aucune bonne œuvre sans rému-
« mération.

Nous avons l'honneur, etc.

NOTE F

EPISTOLA NOVISSIMA

ARCHIEPISCOPUS CAMERACENSIS

D. FRANCISCI VAN DER BURCH

AD PASTORES SUÆ DIŒCESIS.

> Præpositorum sollicitudo, subjectorum est cautela. S. GREG. LIB. 9. EPIST.

> Justum arbitror quamdiù sum in hoc tabernaculo, suscitare vos in commonitione : certus quod velox est depositio tabernaculi mei. Dabo autem operam et frequenter habere vos post obitum meum, ut horum memoriam faciatis. 2 PET. 1.

REVERENDI AC VENERABILES DOMINI, ET FILII DILECTISSIMI.

Non est jucundum eadem sæpiùs vel dicere vel audire. Varietate potiùs animus delectatur. At non rarò vel cogit necessitas, vel postulat utilitas, ut semel dicta iterùm dicantur, repetantur, inculcentur. Si surdo, vel duriùs audienti loquaris, et is quæ dicis non audiat, nonne dicta repetis, donec videas te intelligi? De necessitate et utilitate

prædicandi verbum Dei, et juventutem cathechizandi aliquoties, ac sæpiùs egi. At multi ea, eheu! non benè intellexerunt, non benè, quia intellectus bonus solis facientibus eum : surdos se esse operibus ostendunt. Muti anteà, muti vel quasi muti permanent. Tubam apostolicam auribus eorum admoturus, verba principis apostolorum intonabo. Pascite qui in vobis est, gregem Dei, providentes non coactè, sed spontaneè, secundùm Deum, neque turpis lucri gratiâ, sed voluntariè, neque ut dominantes in cleris, sed forma facti gregis ex animo. 1 Pet. 5. Non utitur verbo exhortationis, ut fieri solet in iis quæ sunt consilii, et quoad opera supererogationis, sed obligationem indicat, et verbo imperativi modi necessitatem præcepti inculcat. Pascite, inquit, sanè si non esset præcepti pascere gregem, S. Conc. Trid. Sess. 5. Cap. 2. De Refor. et Sess. 24. C. 4. De Refor. non diceret eos, qui diebus Dominicis et Festis solemnibus plebes sibi commissas salutaribus verbis pascere, et pueros fidei rudimenta, et obedientiam ergà Deum et parentes, docere neglexerint, ad id cogendos et compellendos esse, etiàm per censuras ecclesiasticas. Considerate et ponderate omnia verba apostoli. Non ad particulares aliquas personas præceptum dirigit, sed indistinctè ad omnes, qui gregem sibi commissum habent. Dicit enim, pascite qui in vobis est gregem. Quasi diceret, omnes et singuli, qui gregem fidei vestræ concreditum, et curæ vestræ commissum habetis, illum pascite, sicut dixit Jeremias propheta. Cap. 6. Pascet unusquisque eos, qui sub manu suâ sunt, id est, quos potestati et imperio suo subjectos habet. Ita quoque verba sancti Petri universaliter intelligenda sunt. Scitis propositionem vel enunciationem indeterminatam in materiâ necessariâ æquivalere universali. Et quid magis necessarium quàm gregem pascere? Necessitas hæc, vel ex eo elucet, quod non pascens occidere cen-

seatur. De quo et vos ipsos judices facio. Si parens proli alimenta subtrahat, et illa fame moriatur, nonne ejusmodi parentem reum homicidii ac mortis pronunciabitis? Nostis parabolam oviculæ, de quâ 2 LIB. REG. CAP. 12. Et Davidem, ea audita dixisse ad Nathan prophetam : vivit Dominus, quoniam Filius mortis est vir, qui fecit hoc; ac respondisse Nathan ad David. Tu es ille vir. Dico similiter vobis; quicumque gregem non pascitis, vos estis homicidæ ipsi. De ore vestro vos judico. Si est homicida et reus mortis, qui non pascendo filium enecat, et corpus ejus occidit, vos ab homicidio liberi eritis, qui animas vobis commissas non pascitis, et fame spirituali enecatis? Mors corporalis, quià videtur, plangitur, et eam inferens reus agitur mortis; mors spiritualis, quià non videtur non plangitur, et eam inferens non multùm affligitur, nec remorsum habet. At quandò libri conscientiarum aperientur, tunc ut parturiens clamabit et planget miseriam suam in omnem æternitatem. Hæc nunc considerate, dum tempus est, obligationem vestram agnoscite, officium implete. Pascite qui in vobis est gregem. Non dicit Apostolus : Pascite oves, aut Pascite agnos, sed Pascite gregem. Grex oves et agnos continet, et jam de jure secundum quod, si testator alicui gregem legaverit, tam agni quàm oves ad legatorium spectabunt. Tenemini ergò non minùs de agnis quàm de ovibus esse solliciti : debetis utrisque convenientia præbere alimenta, lac parvulis, et solidum cibum grandioribus. Pascite utrosque omni curâ, studio, et sollicitudine, eoque majori, quod grex quem pascitis, non sit vester, at Dei. Quantò aliquid est pretiosius, tantò majorem sollicitudinem ac diligentiam requirit. Qui adamantes et alios pretiosos lapillos expoliunt, quàm sedulò accuratè et circumspectè id præstant, notius est quam ut a me dici debeat. An minùs studii, laboris, industriæ ac sollicitudinis adhibendum in expoliendis lapidibus vivis, ac

pascendo grege Dei? Si grex qui in vobis est, sit grex Dei, ut verè est, gregem hunc pascere est opus Dei, ideòque maledictus qui facit hoc opus negligenter. Non suffecit sancto Petro dixisse, Pascite qui in vobis est gregem Dei, sed adjecit. Providentes, seu secundum textum græcum superspeculantes. Id ut debitè fiat, non est satis gregem pascere scientiâ et doctrinâ, sed supervigilantes, sæpè illum obire, et accuratè inspicere, vultumque unius cujusque pecoris agnoscere, ac diligenti sacramentorum administratione, piis precibus et sacrificiis, omnibusque aliis modis quibus possumus, ovium saluti consulere, ac pro virili eam promovere debemus, idque non coactè, non invitè, non metu pœnæ, aut solo majorum imperio, sed spontaneè, propensè, alacriter. Quidquid coactè fit, nec cum voluptate fit, nec cum magno merito, atque ideò etiem plerumque, non diù durat. Quod verò fit spontaneè, et Deo gratius et plus meriti habet, et magnâ plerumque voluptate non caret, ideòque nec facilè omittitur, præsertim, si purè fiat, secundum Deum, id est amore Dei et zelo animarum, neque turpis lucri gratiâ (cui inhiare, vile et sordidum est personis Deo dicatis) sed voluntariè, sed prompto, propenso animo in oves, et in commoda non propria, sed illorum. Addit Apostolus, neque dominantes in cleris : seu non imperiosius agentes inter fideles, qui divisi in varios cleros, id est sortes et particulares congregationes seu parœcias verè sunt clerus, et sors hœreditatis Christi. Ita œcum, et alii. Sanè qui imperiosius cum suis agit, animos eorum a se alienat, et per hoc, quæcumque dicit et facit, minùs illis placent, atque ita multo minorem fructum facit. Qui verò superior constitutus ità cum subditis agit, quasi esset unus ex illis, qui salva auctoritate, comem omnibus et affabilem se prœbet, qui morum suavitatem modestæ gravitati conjungens, se nec nimiâ familiaritate contemptibilem, nec

austeritate, vel imperiosius agendo odibilem reddit, is profectò plus rogando efficiet quam alius imperando, plus hortando, quàm alius jubendo, maximè si juxtà doctrinam D. Petri, forma gregis factus fuerit. Multum efficax est verbum Dei, multumque potest docta prædicatio; sed si vita à doctrina discrepet, nullus vel exiguus fructus sequitur. Si solus pulvis tormentarius bombardæ imponatur, illa quidem explosa, sonum edit, sed nihil aliud operatur : sic inanis prædicatio, cui scilicet vita prædicatoris non respondet : aërem quidem verberat, sicut æs sonans, aut cymbalum tinniens, auresque auditorum ferit, et eas subindè pascit, sed rarè penetrat corda, nec ejuscemodi buccinis crepantibus cadunt muri Jericho. Pascite ergò gregem qui in vobis est, non tantùm doctrinâ, diligenti sacramentorum administratione, ac quotidianis sacrificiis, sed et exemplari vitâ. Gedeon pugnaturus contrà Madian dixit militibus suis, quod me facere videritis, hoc facite; fecerunt et expugnaverunt castra Madian. Verus Gedeon, dux et salvator noster, exemplum dedit nobis, ut quemadmodum ipse fecit et nos faciamus : cœpit autem facere et docere. Imitatores ejus simus, et quidquid à subditis fieri volumus, nos ipsi prius faciamus, doctrinamque nostram vivis operibus exponamus, et confirmemus. Verba movent, sed exempla trahunt, et plerumque contingit, dum pastor per abrupta graditur, quod in prœcipitium grex sequatur. Porrò non sufficit, ut ex composito, vel ad solam speciem externam, simus forma gregis instar Scribarum et Pharisœorum, sed debemus esse ex animo, verè scilicet ac sincerè. Scitis corpus sine animâ esse mortuum, sic opera nostra mortua sunt, si non fiant in charitate : qui autem charitate fervet, non potest non ex animo operari. Pascite ergò, et vos gregem, qui in vobis est, ex animo, Pascite vitâ et moribus, Pascite precibus et sacrifi-

ciis, Pascite diligenti et assiduâ doctrinâ, facite et cœtera vestra ex animo. Oro Deum ut hunc animum nobis largiatur et conservet. Sic et opera nostra plene erunt, et in respectione animarum sanctarum plenam mercedem recipiemus. Fiat, fiat : Valete et pro me Deum omnipotentem orate.

Hæc charissimis filiis suis monita salutis dabat piissimus pater, morti proximus. Anno 1644.



NOTE G

DÉTAILS SUR LES FUNÉRAILLES

DE

FRANÇOIS VAN DER BURCH

TIRÉS DU MÉMORIAL

TENU PAR LE PRÊTRE DISTRIBUTEUR DU CHAPITRE DE SAINTE-VAUDRU.

Le 23 Mai 1644, trespassa en cette ville l'illustrissime archevecque et ducq de Cambray, messire François Van der-Burch, environ les sept heures et demie du soir ; et suivant la prière quy fut faite à mesdemoiselles par la maison mortuaire, qu'il plairoit à leur Seigneurie de faire sonner ainsi que l'on faisoit pour les chanoinesses trespassées, fut ordonné, environ les huit heures et demie, que l'on sonneroit, ainsi que l'on sonna, les deux grosses cloches l'espace d'une heure.

Le 25, environ les huit heures du matin, ainsi que la maison mortuaire avoit fait inviter, les Récollets, Escoliers, Capucins et Dominicains vinrent à l'église de Sainte-Vaudru, et, les susdites deux grosses cloches sonnantes, ils sor-

tirent tous, soubs la croix de ladite église, et allèrent en ordre à ladite maison mortuaire, quy estoit le logis de M. de Hyon proche du collége de Houdain, nepveu audit feu seigneur archevecque; suivans aussi les chanoines, vicaires, co-adjuteurs de Saint-Germain, qui s'estoient pareillement assemblés en ladite église comme suppots d'icelle. Les minimes ne se trouvèrent à la dite église de Sainte-Vaudru, ainsi à la dite maison mortuaire seulement, où convinrent aussy les clergers des aultres paroisses; et, comme ledit archevecque avoit ordonné d'estre enterré en l'église des pères Jésuites, en la chapelle de Saint-Ignace, le deuil partit de ladite maison mortuaire allant à ladite église des Jésuites en l'ordre comme s'en suit.

Premiers marchoient le bastonier de Sainte-Vaudru, et suivoit immédiatement la croix de ladite église Sainte-Vaudru portée par un des coraulx, au milieu de deux portant chacun un chandelier sans chandeilles; après ladite croix, lesdits pères Minimes suivaient en ordre, ayant aussi leur croix portée par un de ces religieux, immédiatement après celle de Sainte-Vaudru (quoy qu'ils dussent marcher soubs la seulle croix de la mère église, quy est celle de Sainte-Vaudru, ainsy que firent les autres religieux, exceptés les Capucins qui ont accoustumé de porter la leur comme d'extraordinaire façon et par ainsy toujours tolérée; après suivoient les Dominicains, et puis les Capucins, Recollets et Escolliers, chacun d'eux en ordre et en son rang. Et après eulx, suivoient les enfans de l'escolle au surplis, avec leur maistre; puis les Jésuites, avec chacun une hache *(cierge)* de cire jaulne ardente. Puis le clergé des paroisses de la ville, chacun en son rang. Et, tout dernier, marchait le collége des chanoisnes de Saint-Germain, leurs co-adjuteurs et vicaires précédans. Et puis, suivoit le corps dudit Seigneur archevecque trespassé, porté par les huict pasteurs,

sçavoir : de Saint-Germain, de Saint-Nicolas, de Bertemont, du Beguinage, de Sainte-Elisabeth, de Hion, de Quarignon et de Frameries; et si avoit-il quatre abbez, lesquels tenoient les quatre cornettes du drap posé sur le cercueil, assçavoir : l'abbé de Bonne-Espérance, celui d'Aulmont, de Saint-Feuillan, et aussi de Saint-Denys lors eslu de Saint-Pierre à Gand, tous revestus de chappes noires. Et devant ledit cercueil, marchoit un co-adjuteur de Saint-Nicolas, nommé maistre Aubert, portant la croix archiépiscopale, suivi du prêtre Vanderbecque portant la croche ; et puis suivoient MM. Foulon et Cambier, chanoisnes de Cambray, (à entendre après le corps mort) iceux revestus aussi de chappes et, après eulx, le prélat des Escolliers, marchant les parents en deuil, puis les ecclésiastiques ou prebtres séculiers y priez, aussi le corps du magistrat, les enfans de l'escolle des pauvres. Et parmi lequel ordre, l'on alla droit à l'église des Jésuites, où le prélat de Saint-Guislain chanta la messe, etfut faiste l'oraison funèbre ; le tout achevé, l'on reconduit le deuil en la même sorte que l'on estoit venu, jusques ladite maison mortuaire, lesdits abbés et pasteurs reportant ledit drap. Et fut sonné à Sainte-Vaudru durant ledit convoi et retour, ladite maison mortuaire aïant le tout païé, voire même la distribution qui fut de 24 patars aux chanoisnes et aux aultres 12 patars.

NOTE H



SYMBOLA ET EMBLEMATA SACRA

ILLUSTRISSIMO ET REVERENDISSIMO

D. FRANCISCO VANDERBURCH,

ARCHIESPISCOPO CAMERACENSI

JUXTA LITTERAS NOMINIS ET COGNOMINIS EJUS ADAPTATA [1].

Secundum nomen tuum, sic et laus tua. Ps. 47.

F **FLUVIUS INUNDANS**

PICTURA ET TITULUS.

Benedictio illius quasi fluvius inundavit. Eccle. 39.

Exsuccos Fluvius campos locupletat inundans;
Præsulis innumeras copia fundit opes.

[1] Cette pièce est écrite de la main de l'abbé Foulon dans l'exemplaire de son *Epitome*, que possède notre savant et respectable ami M. Le Glay, qui a bien voulu nous le prêter pour notre travail; nous ne croyons pas qu'elle ait jamais été publiée par l'abbé Foulon.

R

REGULA RECTA

PICTURA ET TITULUS.

Quicumque hanc Regulam secuti fuerint, pax super illos GAL. 6.

Regula recta probat, mala corrigit: et tua, Præsul
Recta docet virtus quærere; prava vetat.

—

A

ALTARE ARDENS

PICTURA ET TITULUS.

Sanctificabitur altare in gloriâ meâ.
EXOD. 9.

Aras unius laudi flammare Tonantis
Convenit; hoc uni cor fuit ara Deo.

—

N

NARDUS HUMILIS

PICTURA ET TITULUS.

Nardus mea dedit odorem suum.
CANTI. 1.

Exilis suaves nardus dispergit odores:
Dux humilis superis Terricolisque placet

—

C

CITHARA DULCIS

PICTURA ET TITULUS

Conticuit dulcedo citharæ.
ISAI. 24

Cœlestis modulos Citharæ Franciscus habebat;
Conticuit, quid nunc, quid nisi flere juvet?

I

ITER SALUTIS

PICTURA ET TITULUS.

Illic iter quo ostendam illi
salutare Dei. Ps. 49.

Si quæris quod iter certum valet esse salutis;
Hunc sectare; probum semper inivit iter.

—

S

SAL TERRÆ

PICTURA ET TITULUS.

Vos estis sal terræ
MATTH. 5

Quæ servare cupis, condis sale; te quoque si vis
Ut serves, hujus Præsulis acta cole.

—

C

CORONA CAPITIS NOSTRI

PICTURA ET TITULUS.

Cecidit corona capitis nostri
THRE. 5.

Heu! cecidit capitis nostri decus atque corona!
Non cecidit cujus statque manetque decus.

—

V

VENA VITÆ

PICTURA FONS

Vena vitæ os justi.
PROV. 10.

Dat spadensis aquas, dat aquensis vena salubres;
Hæc dedit æternas vena salubris aquas.

S SERVUS FIDELIS IN CŒLO CORONATUS.

PICTURA. MITRA IN NUBIBUS CORONATA, PEDO SUPPOSITO.

Euge, serve bone et fidelis intra in gaudium Domini tui. MATTH. 25.

Dignus hic servus, Domino mandante, beari,
Labe procul cujus vitaque morsque fuit.

V VIRGINITAS ET VIRTUTIS INTEGRITAS

PICTURA. LILIUM ERECTUM IN AREOLA

Sine labe nitet

Lilia sunt, Francisce, tuæ virtutis imago,
Quæ micat ut mera nix, et sine labe nitet.

A ALACRITAS ANIMI

PICTURA. ROSA IN ROSETO

Gratior è spinis Rosa.

Gratior è spinis surgit Rosa; sic tua duris
Lætior in curis frons animusque fuit.

N NOBILITAS GENERIS

PICTURA. SURCULUS PROPE MAJOREM ARBOREM FRUCTIBUS ONUSTAM.

Generoso è stipite cœsus.

Fert patrios fructus generoso stipite cœsus
Surculus; haud virtus degener esse potest.

D

DILIGENTIA PROMPTA.

PICTURA. AQUILA VOLANS È CŒLO.

Divinis volat imperiis.

Divinis volat imperiis, retinetque decorum
Par Aquilæ, dum mens impigra sacra facti.

—

E

EXCELSITAS MENTIS.

PICTURA. PALMA ONERATA ET NON FLEXA.

Succumbere nescit.

Pondera mille premunt palmam, succumbere nescit:
Sic pia mens quovis pondere pressa viget.

—

R

RECTITUDO FINIS ET INTENTIONIS

PICTURA. FLOS SOLIS VERSUS AD SOLEM.

Vergit ad autorem.

Quidquid agit virtutis amans, vel mente revolvit,
Vergit ad autorem mensque manusque Deum.

—

B

BENEFICENTIA INEXHAUSTA

PICTURA. FONS EX ALVEO REDUNDANS.

Dum fundit abundat.

Fontis erat similis, latius dum fundit, abundat;
Sic tua dum spargit dextera, plura capit.

V

VIGILANTIA ACCURATA

PICTURA. CRUX ARCHIEPISCOPALIS CUJUS SUMMITATI APERTUS OCULUS. LUPI AB OVILI FUGIENTES.

Vigil excubat.

Ite, Lupi, Pastor quavis vigil excubat horâ;
Ite, necant stygias crux, oculusque feras.

—

R

RELIGIO DEVOTA

PICTURA. ACERRA FUMANS EX THURE.

Superos delectat et imos.

Thurea ceu nubes superos delectat et imos,
Quem spirat sacræ relligionis odor

—

C

CONSTANTIA IN ADVERSIS.

PICTURA. SUCUS VEL ADAMAS PERCUSSUS MALLEO.

Duratur ab ictu.

Inflicto mens Francisci duratur ab ictu
Nulla valet talem lædere plaga virum.

—

H

HUMANITAS IN OMNES.

PICTURA. SOL TERRÆ REGIONES ILLUMINANS.

Omnibus idem.

Emicuit vultus, Præsul, tuus omnibus idem,
Et Phœbo melius; nam sine nube fuit

NOTE I



QUINQUE PUNCTA

ANTE ET POST MISSAM UTILISSIME RECITANDA



I

Detestor et abominor omnia et singula peccata mea et omnium aliorum commissa ab initio mundi usque in hanc horam, et deinceps usque ad finem mundi committenda, et si possem, impedirem per gratiam Dei quam supplex invoco.

II

Laudo et approbo omnia bona opera facta à principio mundi usque in hanc horam, et deinceps usque in finem mundi facienda, et si possem, ea multiplicarem per gratiam Dei, quam supplex invoco.

III

Intendo omnia facere, dicere, et cogitare ad majorem Dei gloriam, cum omnibus illis bonis intentionibus quas sancti, unquam habuerunt, vel habere possunt

IV

Ignosco et dimitto ex toto corde, omnibus inimicis meis, omnibus me calumniantibus, omnibus mihi detrahentibus, omnibus quocumque modo mihi nocentibus, vel volentibus mala.

V

Utinam omnes homines salvare possem moriendo pro singulis! Libenter id facerem per gratiam Dei quam supplex invoco, et sinè quâ nihil possum.



NOTE J



Benoit XIV, dans son traité de la canonisation des Saints, parle fort au long des règles que suit l'église pour reconnaître l'authenticité des reliques. Ce que dit ce grand pape a été clairement et brièvement résumé dans le procès-verbal de la troisième séance de l'enquête faite en 1843, par S. E. le cardinal Villecourt, alors évêque de la Rochelle, à l'occasion des reliques trouvées dans l'église souterraine de saint Eutrope de Saintes. Le rapport entendu dans cette séance a été rédigé par M. Pallu du Parc, aujourd'hui évêque de Blois ; voici ce résumé.

« Benoit XIV dans son traité de la canonisation des Saints, dit que l'Evêque pour reconnaître l'identité des reliques ne doit pas exiger une évidence métaphysique ou physique, mais seulement une évidence moralement certaine, résultant de preuves fortes et bien établies. Pour prouver son assertion ce grand pape cite d'abord plusieurs exemples de reconnaissances de reliques dans lesquels on employa des moyens de preuve qui ne pouvaient établir qu'une certitude morale. C'est ainsi qu'au rapport de Sulpice Sévère saint Martin, évêque de Tours requit le témoignage des anciens du clergé pour établir l'identité de certaines reliques. Et dans la célèbre découverte des corps de saint Gervais et de

saint Protais, saint Ambroise tint le plus grand compte du témoignage des anciens.

Benoit XIV rappelle ensuite les expressions du concile de Trente qui ne supposent évidemment qu'une certitude morale : *ea faciet quæ veritati et pietati consentanea judicaverit.* Et dans le vrai, ajoute-t-il, si l'évidence morale ne suffisait pas, il faudrait pour qu'on jugeât de l'identité d'une relique, que deux témoins irrécusables en toutes manières, pussent déclarer qu'ils ont vu que tel os a été pris au corps de tel saint ; qu'il a été mis en tel lieu d'où ils sont sûrs qu'il n'a jamais été enlevé, et qu'il ne pouvait pas être enlevé sans qu'ils le sussent. Or, une pareille preuve serait impossible et il s'en suivrait qu'on ne pourrait reconnaître l'identité d'aucune relique.

Disons donc, avec le continuateur de Bollandus, le savant Papebrock et tous les théologiens qui ont traité cette matière *(Suarez, Sanchez)* : Les évêques à qui le concile de Trente ordonne de procéder avec prudence en reconnaissant et exposant les reliques à la vénération des fidèles, le font suffisamment et ne doivent pas craindre d'acquiescer à l'opinion des peuples quand on leur démontre par des preuves écrites ou par des témoins oculaires : *scriptâ vel oculatâ fide* que telle relique a été reçue de bonne foi du lieu où elle était en honneur, ou bien qu'elle a été retrouvée avec des indices vraisemblables d'un culte ancien qui la reconnaissait comme appartenant à tel ou tel saint : *vel cum verisimilibus antiqui cultûs indiciis repertam alicubi, vel ut talis vel talis sancti.* Car, ajoute-t-il, quoique cette sorte de preuve puisse tromper et trompe quelquefois, il est juste cependant que la sollicitude des investigations humaines s'arrête-là où le travail deviendrait désormais inutile, et la religion de ceux qui honorent cette relique est suffisamment à l'abri de tout péril de supersti-

tion, puisqu'après tout, son premier objet est d'honorer le saint auquel on a un motif suffisant de croire que ces reliques appartiennent : *A superstitionis periculo tuto fit reliquias venerantium religio quatenùs ea tendit in primarium suum objectum, id est, sanctorum honorem.*

Ainsi, c'est la doctrine de Benoit XIV, des canonistes et des théologiens, que dans la reconnaissance de l'identité des saintes reliques, une pleine évidence n'est point nécessaire, mais qu'il suffit d'une certitude morale, résultant des présomptions et des conjectures unies ensemble : *In judicio identitatis sacrarum reliquiarum non est necessaria plena evidentia, sed sufficit certitudo moralis ex conjecturis et præsumptionibus simul unitis desumpta.* Ce principe, une fois établi, facilite beaucoup l'examen de la question que nous avons maintenant à traiter, savoir :

Quel est le genre de preuves reconnues nécessaires pour porter ce jugement?

En effet, s'il suffit d'une certitude morale, il est évident que l'on ne saurait exiger pour asseoir un jugement canonique que des preuves morales, des conjectures bien établies, des présomptions raisonnables, comme dit Benoit XIV : *certitudo moralis ex conjecturis et præsumptionibus simul unitis desumpta.* Ainsi, quoique les miracles en pareille circonstance, soient du plus grand poids pour porter un jugement favorable à l'identité des saintes reliques, les miracles ne sont pourtant pas nécessaires. Et certes, dit ailleurs ce grand pape que nous ne nous lassons point de citer comme l'autorité la plus imposante sur cette matière, si on établissait pour règle que les miracles sont nécessaires pour démontrer l'identité des saintes reliques, c'en serait fait du culte de celles qu'on retire des catacombes de Rome et qui sont exposées dans toutes les églises du monde à la vénération des fidèles, quoiqu'on n'ait eu d'autres preuves

de leur identité que le signe de la palme sur le tombeau, ou le petit vase teint de sang qui accompagne souvent ces précieux restes. Or, on ne saurait, sauf les plus graves inconvénients, révoquer en doute l'identité de ces reliques. Il faut donc admettre comme incontestable que dans cette sorte de jugement, les miracles peuvent être utiles, mais qu'ils ne sont pas nécessaires.

Mais encore, quelles sont ces preuves morales qui peuvent servir à constater l'identité ?

Les Canonistes en assignent plusieurs, tels que : 1° les attestations authentiques des souverains pontifes ; 2° celles de quelqu'autre supérieur ecclésiastique ; 3° un écrit même non authentique, mais ancien, trouvé avec les reliques ; 4° la tradition constante, l'opinion publique ; 5° la pierre avec une inscription ancienne désignant le nom du saint dans le lieu même où on trouve les reliques : *lapide, inscriptione, antiqua aut marmore nomen sancti continente ubi reliquia resseritur ;* 6° le serment de deux hommes dignes de foi ; 7° enfin tous indices et conjectures assez probables pour déterminer à reconnaître l'identité de tout autre objet. *Ex aliis argumentis et conjecturis quibus probatur identitas omnis rei.*



NOTE K



Franciscus Van Der Burch, Dei et Apostolicæ sedis gratiâ Archiepiscopus, et dux Cameracensis S. Rom imperii princeps, comes Cameracesii; etc. Dilecto nobis in Christo D. Ægidio Waulde Sacræ Theol licentiato. Archipresbytero et Pastori Binchiensi, salutem in Domino. De tuis fidelitate, prudentiâ, discretione et industriâ plenariè in Domino confisi, tibi committendum duximus et præsentium tenore committimus, et mandamus, quætenùs assumpto tecum Magistro Carolo Hulin I.V. Licen. Ballivo de Ressay ac Oppidi Binchiensis Scriba, et Domino Sebastiano Waulde Ballivo de Louvegnies, seu alterutro istorum, personaliter accedatis, quò propter hoc fuerit et erit accedendum, et super novis miraculis, quæ ad invocationem sancti Ursmari Binchiensis patroni contigisse dicuntur, quàm fieri poterit diligentissimè informetis et inquiratis, evocatis coram vobis iis, qui miraculosè curati asseruntur, parentibus eorum ac familiaribus et amicis, necnon medicis aliquot peritis, et aliis testibus fide dignis, qui personas sic, ut præfertur, curatas, durante infirmitate et post eam viderint, noverint, frequentaverint, aut fortè curaverint, seu tractaverint, easdemque personas, et hujusmodi testes de et super infirmitate earum, ejusdemque infirmitatis curatione, formâque, causis scientiæ et circumstantiis ad rem facientibus, aliisque ad mi-

racula requisitis, seu quovis modo opportunis, prævio solemni juramento diligenter interrogatis, audiatis et examinetis, eorumque nomina, cognomina, dicta et depositiones pertinenter in scriptis redigatis, et sic redacta et fideliter clausa, ad nos, seu Vicarios nostros generales, dirigatis, ut, omnibus visis, desuper ad Dei gloriam, ac præfati sancti Ursmari honorem, et fidelium ædificationem decernamus quod justum fuerit.

Datum Cameraci sub sigillo nostro ac Secretarii nostri signaturâ, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo octavo mensis junii die septimâ.

De mandato Illustr. ac Rever. Dni Præfati.

Ludovicus FULLO, secrét.

LOCUS SIGILLI.

François Van der Burch prononça son jugement le 6 octobre 1628.

Nos Franciscus Van der Burch Dei et Apostolicæ Sedis gratiâ, Archiepiscopus et Dux Cameracensis, S. Rom. Imperii princeps, comes Cameracesii, etc. Curationes in chartis his annexis descriptas, per graves, doctos, ac prudentes Theologos accuratè ac diligenter fecimus examinari; et quià eorumdem judicio censentur esse factæ supernaturaliter ab Omnipotentis Dei manu, meritis et intercessione B. Ursmari Patroni Oppide Binchiensis; easdem curationes pro veris miraculis publicari permittimus. Actum Cameraci in Palatio nostro Archiepiscopali, anno Domini millesimo sexcentesimo vigesimo octavo mensis octobris die sextâ.

De mandato Illustr. ac Rever. Dni Præfati.

L. FOVLON, secrét.

NOTE L

CATALOGUE

DES ÉVÊQUES SACRÉS PAR FRANÇOIS VAN DER BURCH.

Deux évêques de Namur : 1° Jean Davin, qui fut consacré à Namur dans l'église cathédrale le 22 Novembre 1615, le dernier Dimanche après la Pentecôte. 2° Engelbert Desbois, consacré aussi dans l'église cathédrale de Namur, le 7 Juillet 1630, le septième Dimanche après la Pentecôte. Il était le septième Evêque de Namur, il a été consacré par François Van der Burch septième archevêque de Cambrai, assisté par Antoine Triest septième Evêque de Gand.

Trois Evêques de Saint-Omer : 1° Paul Boudot qui fut consacré dans l'église métropolitaine de Cambrai, le 12 mai 1619, le Dimanche avant la Pentecôte : il devint plus tard Evêque d'Arras. 2° Christophe Morlet qui fut consacré dans l'église paroissiale de Hal le 26, et dernier Dimanche de Septembre 1632. 3° Christophe de France qui fut consacré à Valenciennes dans l'église abbatiale de Saint-Jean, le 15 Juillet 1635, le septième Dimanche après la Pentecôte.

CATALOGUE

DES ABBÉS
ET DES ABBESSES BÉNIS PAR FRANÇOIS VAN DER BURCH.

DE L'ORDRE DE SAINT-BENOIT :

ABBAYE DE SAINT-GUISLAIN.

1o Gaspard de Boussu, béni à Saint-Ghislain le Dimanche de la Septuagésime, 11 Février 1618. 2o Pierre Trigault, béni à Saint-Ghislain le 17 Juin 1629, le Dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement. 3o Sulpice de Blois, béni aussi à Saint-Ghislain, le 14 Mars 1638, le Dimanche de *Lœtare*. 4o Augustin Crulay, béni à Cambrai dans la chapelle du palais archiépiscopal, le 12 Février 1640, le Dimanche de la Sexagésime.

ABBAYE DE MAROILLES.

1o Nicolas de la Croix, béni dans l'église abbatiale de Maroilles, le 3 Novembre 1621. 2o Simon Bosquier, béni dans l'église collégiale de Binche le 30 Mai 1627, le Dimanche de la Sainte-Trinité. 3o Humbert de Briastre, béni à Cambrai dans la chapelle du palais archiépiscopal, le 27 Décembre 1635, le jour de Saint-Jean l'évangéliste. 4o Philippe de la Samme, béni aussi à Cambrai dans la chapelle du palais archiépiscopal, le 5 décembre 1638, second Dimanche d'avent.

ABBAYE DE LOBBES.

1° Raphaël Baccart béni dans l'église abbatiale de Lobbes le 17 Septembre 1628, fête de Saint-Lambert. 2° Barthélemi de Boussu, béni aussi dans l'église abbatiale le 29 Décembre 1641, le Dimanche après Noël.

ABBAYE DE SAINT-ANDRÉ DU CATEAU.

1° Antoine de Montmorency, béni dans son église abbatiale, le 17 Septembre 1617. 2° Louis de Bonmarchet, béni à Cambrai, dans la chapelle du palais archiépiscopal, le 18 Novembre 1635.

ABBAYE DE CRESPIN.

1° Jacques Ghelneur, béni dans son église abbatiale le 17 Avril 1627, deuxième Dimanche après Pâques. 2° Mathias le Mosnier, béni à Mons dans sa chapelle du Refuge, le 17 Juillet 1639, cinquième Dimanche après la Pentecôte.

ABBAYE DE SAINT-SAULVE.

1° Philippe Doignies, béni dans son église le 7 Octobre 1629. 2° Renulphe Becquet, béni à Valenciennes dans l'église Saint-Jean, le 18 Janvier 1637, second Dimanche après l'Epiphanie.

ABBAYE DE SAINT-PIERRE DU MONT BLANDIN A GAND.

Joachin Arsenius de Schayck, béni le 11 Octobre 1615.

ABBAYE DE LIESSIES.

Thomas Luytens, béni à Mons le 17 Janvier 1638, second Dimanche après l'Epiphanie.

ABBAYE DE SAINT-SÉPULCRE A CAMBRAI.

Philippe Sarhon, béni à Valenciennes dans l'église Saint-Jean, le 20 Août 1628, le Dimanche après l'Assomption.

ABBAYE DE HAUTMONT.

Pierre le Jeune, béni à Cambrai dans la chapelle du Palais Archiépiscopal, le 17 Août 1625, le Dimanche après l'Assomption.

ABBAYE D'HASNON.

Archange Michel, béni à Cambrai dans l'église Saint-Sépulcre, le 10 Février 1640.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

ABBAYE DE PREMONTRÉS.

Abbaye de Saint-Foillan : 1o Paul Charlon, béni à Cambrai dans la chapelle du Palais Archiépiscopal le 10 Janvier 1621. 2o Nicolas Scoriot béni aussi à Cambrai dans la susdite chapelle le 9 Avril 1623, le Dimanche de la Passion. 3o Philippe Malapert béni dans son église abbatiale le 25 Mars 1638.

Abbaye de Bonne-Espérance : Augustin de Felleries, béni à Mons dans l'église du Val-des-Ecoliers le 21 Février 1644, deuxième Dimanche de carême.

Abbaye de Vicognes : Christophe Labe, béni à Vicogne dans son église abbatiale le 30 Juillet 1642, sixième Dimanche après la Pentecôte.

Château l'abbaye, près Mortagne : Jean Magniet, béni dans l'église de Vicognes le 2 Juin 1641, le Dimanche dans l'octave du Saint-Sacrement.

Abbaye de Bucilli, Diocèse de Laon : Roger de Villelongue, béni à Mons, dans la chapelle du refuge de Liessies, le 19 Mars 1633.

CHANOINES RÉGULIERS DE SAINT-AUGUSTIN.

Saint-Jean de Valenciennes : 1º Antoine Doutreman béni dans son église, le 19 Mai 1636. 2º Louis-le-Merchier béni dans son église, le 15 Décembre 1642, fête de saint Eusèbe, de l'ordre des Chanoines Réguliers.

Cysoing : 1º Erasme Dautel, béni à Cambrai dans la chapelle du Palais le 31 Mai 1620, Dimanche après l'Ascension. 2º Hugues Beeckman, béni dans son église abbatiale le 14 Décembre, troisième Dimanche d'Avent 1636.

Cantimpré : 1º Nicolas Bernier, béni dans l'église abbatiale de Cambron, le 13 Mai 1636, Mardi de la Pentecôte. 2º François Potier béni à Mons, dans la chapelle du refuge de Maroilles, le 14 Juin 1637.

Saint-Aubert de Cambrai : Jérôme Milot, béni à Mons dans la chapelle du refuge de Maroilles, le 14 Septembre 1628.

Val-les-Ecoliers de Mons : Martin Colin, béni à Cambrai dans la chapelle du palais, le 19 novembre 1623.

Arouaizes, Augustin Nepveu, béni à Douay, dans la chapelle du refuge d'Anchin, le 14 Juillet 1638.

Eauxcourt, Jacques Transloy, béni à Mons dans la chapelle du refuge de Maroilles le 6 Novembre 1639.

ORDRE DE CITEAUX.

Abbaye de Cambron : Jean Coene, béni dans son église de Cambron le 29 Juillet 1635.

Sous le pontificat de François Van der Burch, sept abbés ont été honorés de la mitre et l'ont reçue de ses mains.

1º Philippe Surhon, la cérémonie se fit dans son église abbatiale de Saint-Sépulcre, le 18 Août 1630.

2° Thomas Luytens, à Mons dans la chapelle du refuge de Liessies, le 12 Mai 1641.

3° Pierre le Jeune, abbé de Hautmont à Mons dans la chapelle de son refuge, le 29 Septembre 1641.

4° Philippe Doignies, abbé de Saint-Saulve, dans son église le 7 octobre 1629. Ils étaient tous quatre de l'ordre de Saint-Benoit. Ceux qui suivent étaient de l'ordre des chanoines réguliers de Saint-Augustin.

1° Erasme Dautel, abbé de Cysoing; la cérémonie eut lieu à Valenciennes dans l'église abbatiale de Saint-Jean, le 1er Septembre 1624.

2° Philippe de Lumine abbé de Saint-Jean de Valenciennes; il fut mitré à Cambrai dans la chapelle du palais archiépiscopal, le 12 Août 1629.

3° Judoc Sermet, abbé de Cantimpré; il fut mitré à Ath dans l'église paroissiale de saint Julien le 16 Juin 1630.

ABBESSES BÉNIES PAR FRANÇOIS VAN DER BURCH.

ORDRE DE SAINT-AUGUSTIN.

Monastère de Sainte-Elisabeth, au Quesnoy : 1° Barbe de Nebra, bénie au Quesnoy dans l'église de son couvent le 12 Décembre 1616. 2° Marie du mont Saint-Eloi, bénie à Mons à cause de la guerre, dans la chapelle du Seigneur de Hion le 10 Juillet 1639.

Monastère de Bethléem : 1° Catherine du Trieu bénie dans l'église du couvent le 25 Août 1624. 2° Anne Dangre, bénie dans la même église le 16 Mai 1627.

Monastère de Thures : Vaudru de Buignies, bénie à Cambrai, à cause de la guerre, dans la chapelle du palais

le 27 Janvier 1636. 2° Marie de Hamal, bénie à Mons, à cause de la guerre, dans l'abbaye du Val-les-Ecoliers, le 27 Avril 1642.

Monastère de Prémy : Françoise Ballicq, bénie à Cambrai dans l'église du couvent, le 11 Juillet 1632.

ORDRE DE SAINT-BENOIT.

Monastère de Ghisleghem : Guilielme de Mortagne, bénie dans son église, le 28 Juillet 1635.

Il faut ajouter Madame Bonne de Haynin, abbesse de la collégiale de sainte Vaudru de Mons. Les abbesses de cette collégiale n'étaient point bénies; elles étaient abbesses séculières. Après quelques cérémonies qui étaient particulières à cette collégiale, elles étaient envoyées pour prendre possession. Madame Bonne de Haynin, fut instituée de la sorte à Cambrai, le 18 Juin 1625, par François Van der Burch.

ÉGLISES DÉDIÉES PAR FRANÇOIS VAN DER BURCH.

DIOCÈSE DE GAND.

Cinq églises paroissiales : 1° Honteuisse, 2° Burch, 3° Denterghem, 4° Bellem, 5° Tronchiennes.

Six églises de monastères, celles 1° des Augustins de Gand, 2° des Capucins d'Oudenardes, 3° des Religieuses de Grœnenbrèele, 4° de Ter Haghen, 5° de Donze, 6° de Sainte-Anne, à Tamise.

Deux chapelles, 1° celle de Sainte-Marie à Ter Stoup, 2° celle de Saint-Daniel à Lemberg.

DIOCÈSE DE CAMBRAI.

Trente-deux églises paroissiales.

EN 1616.

L'église de Vieureng, le 7 Décembre.

EN 1617.

Les églises de Bougny, 11 Avril : De la Deuze, 9 Juillet; de l'Ecluse, 27 Août; d'Inchy, 1 Septembre; de Beaumez, 3 Septembre; de Barastre, 10 Septembre; de Vendegies-au-Bois, 16 Septembre.

EN 1618.

Les Eglises du Jolimet, 22 Janvier; de Faureux, 4 Février; de Senlesches, 6 Février; de Saultain, 16 Juillet; de la Marck, 25 Septembre.

EN 1619.

Les Eglises de Cantaing, 24 Février; de Cantimpré, 11 Mars; d'Anneux, 13 Mars; Fressies, 20 Mars; Hemlenglet, 21 Mars; Neuville Saint-Remi, 26 Mars; Lieu Saint-Amand, 9 Avril; Noyelle-sur-Selles, 14 Avril; Neuville-en-Bourjouval, 30 Avril; Hermies, 5 Mai; Monceau, près Avesnes, 18 Mai; Honnecourt, 9 Octobre; Montécouvé, 10 Octobre.

EN 1623.

Les Eglises de Mazenghien, 2 Janvier; de Bellinghe, 17 Septembre.

EN 1624.

Les Eglises de Pommereuil, 12 Août; de Saint-Denis, 24 Septembre.

EN 1628.

L'Eglise de Wignehies, 6 Août.

ÉGLISES CONVENTUELLES.

Abbatiales de Cysoing, 17 Septembre 1616.
— de Cantimpré, 17 Septembre 1623.
— de Sauchois, 22 Juillet 1620.
— de Saint-Denis, 22 Juin 1624.

Celle du Prieuré de Beaurepaire, 29 Juin 1626.

Celle des Récollets, du Quesnoi, 13 Décembre 1616.

Les Eglises des pères Jésuites de Mons, 3 Avril 1617 ; de Maubeuge, 4 Août 1624.

L'Eglise des Carmélites d'Enghiens, 22 Septembre 1618.

Eglises des Capucins de Ath, 8 Novembre 1615; de Maubeuge, 24 Octobre 1616; d'Enghiens 24 Juin 1617; de Tournai, 13 mai 1618, de Soignies, 26 Septembre 1618, de Mons 23 Avril 1623, de Valenciennes, 9 Octobre 1633.

L'Eglise des Dominicains de Braines, 26 Juin 1631 ; des Minimes de Mons, 4 Août 1641 ; des Pères de l'oratoire de Maubeuge, le 13 Mai 1629.

Les Eglises des Sœurs grises de Soignies, le 5 Mai 1617 ; de Blicquy, 2 Juin 1618; de Condé, 14 Octobre 1618.

Celles des Filles pénitentes de Fontaines l'Evêque, 25 Juin 1634; de Douai, 10 Août 1621.

Celles des Béguines de Cambrai, 26 Juin 1625; d'Engheins, 10 Août 1642.

Celle de l'hôpital de Rebec, 21 Août 1642 ; celle des filles de Sainte-Marie de Maubeuge, 10 Août 1621.

CHAPELLES.

EN 1616.

La chapelle abbatiale de Saint-Denis, 18 Juin ;

La chapelle du chapitre de Liessies, 29 Septembre ;
La chapelle du faubourg de Landrecies, 14 Novembre ;
La chapelle de Malplaqué en Taisnières, 6 Décembre ;
La chapelle de Saint-Macaire à Oubourg, 10 Avril ;
La chapelle du refuge de Maroilles à Mons, 12 Avril ;
La chapelle de Sainte-Croix à Braines-le-Chateau, 19 Avril ;
La chapelle de Saint-Roch à Braine-le-Comte, 29 Avril ;
La chapelle de Sainte-Marie du Buisson à Odeghem, 11 Juillet.

Celles de l'Ermitage d'Ittre, 29 Avril 1619 ;
— de Saint-Ansbert à Hautmont, 30 Juin 1620 ;
— du Refuge de Crespin à Mons, 28 Avril 1625 ;
— de Saint-Barthélemi près Valenciennes, 14 Mai 1627 ;
— de Notre-Dame de Bonne-Espérance à Haureck, 15 Août 1632.
— la chapelle de Heersbergh, 1 Mai 1641 ;
— du Vivier de Saint-Foillan, 10 Juin 1642 ;
— du Château d'Herchin, 8 Octobre 1643 ;

Ce fut aussi François Van der Burch qui dédia le 26 Mai 1627, la chapelle de la maison de Sainte-Agnès ; le 21 novembre 1637, la chapelle de Notre-Dame de Bon-Secours, sur le Mont-Peruwelz, et qui le 13 Octobre 1643, posa et bénit la première pierre des constructions faites à cette époque pour l'agrandir.



NOTE M

CONSECRATIO SEPTEM ALTARIUM

IN ECCLESIA SANCTI GAUGERICI

PER ILLUSTRISSIMUM AC REVERENDISSIMUM

VAN DER BURCH

ARCHIEPISCOPUM.

Illustrissimus ac Reverendissimus Dominus Franciscus Van der Burch Archiepiscopus et Dux Cameracensis, etc.

Consecravit in hac ecclesiâ primariâ collegiatâ sancti Gaugerici septem altaria infrà designata et in unoquoque eorum recondidit sacras Reliquias sanctarum martyrum XI. M. Virginum et aliorum sanctorum, atque quot annis concessit indulgentiam 40 dierum, eadem altaria, et unumquodque eorum devotis visitantibus in hujus consecrationis anniversario die singulis annis die 25 Augusti D. Ludovici Franciæ regis sacrâ recurrente, necnon in omnibus et singulis festivitatibus sanctorum et sanctarum, in quorum et quarum memoriam ea respective sunt dedicata, et in die sanctarum undecim millium virginum, ob reliquias earum, dictis altaribus inclusas.

SUNT AUTEM HÆC ALTARIA.

Altare alæ septentrionalis dedicatum ad invocationem B. Mariæ et sanctorum Josephi et Joannis Evangelistæ ac sanctarum Catharinæ et Barbaræ.

Altare alæ meridionalis ad nomen B. Gaugerici, ac SS. Gregorii, Ambrosii, Augustini, Hieronimi, Auberti, et Caroli Borromæi.

Altare sub feretro Reliquiarum S. Gaugerici post summam aram, dedicatum in memoriam SS. Medardi et Lupi.

Altare sacelli quod est in ambitu chori secundum ab ingressu meridionali ejusdem ambitus consecratum sub titulo B. Nicolai, ac SS. Sebastiani et Fabiani.

Altare tertium a prædicto ingressu meridionali ad nomen B. Laurentii, ac SS. Stephani, Antonii, Adriani, Quintini et Rochi.

Altare sacelli quod est quartum ab ingressu septentrionali sub titulo B. Annæ, ac Sanctarum Mariæ Magdalenæ et Elizabethæ.

IN NAVI.

Altare sacelli, parochiæ sancti Vedasti, modo S. Gaugerici, quod extat in inferiori navi ad latus ejusdem septentrionale juxta campanile ad invocationem sancti Vedasti.

Acta fuerunt hæc in prædictâ Ecclesiâ collegiatâ sancti Gaugerici Cameracensis, feria quarta, 25 Augusti 1621.

CATÉCHISME

DE

MGR. FRANÇOIS VANDERBURCH

SUIVI D'UNE INSTRUCTION

SUR LE CARNAVAL, LE JOUR DES CENDRES ET LE CARÊME.

AVERTISSEMENT.



Des ecclésiastiques éclairés dont nous aimons à suivre les avis, nous ont conseillé d'imprimer à la suite de la vie de Van der Burch, son catéchisme. Il n'en existe plus qu'une copie unique que nous possédons. Elle a été prise, il y a trente ou quarante ans, sur une autre copie manuscrite, provenant des religieuses de Sainte-Agnès qui se sont retirées à Mons à l'époque de la révolution française. Nous y avons ajouté une instruction par demandes et par réponses sur *le Carnaval*, faite aussi par Van der Burch, et qu'apprenaient autrefois les Boursières de Sainte-Agnès, avec le catéchisme. Si on ne reconnaît point dans ces deux pièces le vieux Français de l'époque du pieux prélat, c'est que les Dames de Sainte-Agnès ont rajeuni les expressions qui n'auraient plus été comprises par leurs enfants. Il nous eût été plus agréable sans

doute de reproduire ces deux morceaux tels qu'ils sont sortis des mains de l'archevêque; mais où trouver ce texte primitif? Nous nous applaudissons encore beaucoup de pouvoir arracher à l'oubli ce précieux reste, bien qu'il n'ait pas conservé grand-chose du coloris des anciens âges, et que nous soupçonnions dans notre copie quelques légères omissions, nous sommes assuré que les lecteurs nous sauront gré de le leur faire connaître.



CATÉCHISME

DE

MGR. FRANÇOIS VAN DER BURCH

SUIVI D'UNE INSTRUCTION

SUR LE CARNAVAL, LE JOUR DES CENDRES ET LE CARÊME.

PREMIÈRE LEÇON.

—

D. Qui vous a créé et mis au monde?

R. C'est Dieu.

D. Pour quelle fin Dieu vous a-t-il créé et mis au monde?

R. Pour le connaître, l'aimer, le servir, et par ce moyen acquérir la vie éternelle.

D. Tous les chrétiens auront-ils la vie éternelle?

R. Non : il n'y aura que les bons.

D. Que faut-il faire pour être bon chrétien, et avoir la vie éternelle?

R. Il faut être baptisé, croire en Dieu, espérer en lui, l'aimer, garder ses commandements et ceux de son église.

D. Comment peut-on croire en Dieu?

R. Par la foi.

D. Qu'est-ce que la foi?

R. La foi est un don de Dieu, une vertu surnaturelle par laquelle nous croyons fermement en lui, et tout ce qu'il a dit et révélé à son Eglise.

D. Qu'est-ce que la foi produit en nous?

R. Elle produit l'espérance.

D. Qu'est-ce que l'espérance?

R. C'est une vertu surnaturelle par laquelle nous espérons la vie éternelle et les moyens d'y arriver.

D. Comment peut-on aimer Dieu?

R. Par la charité.

D. Qu'est-ce que la charité?

R. C'est une vertu surnaturelle par laquelle nous aimons Dieu sur toutes choses et notre prochain comme nous mêmes pour l'amour de Dieu.

D. Qu'est-ce que Dieu?

R. C'est un esprit infiniment parfait, créateur, et souverain Seigneur de toutes choses.

D. Où est Dieu?

R. Il est au ciel, en la terre, et en tous lieux

D. Dieu connaît-il toutes choses?

R. Oui; rien ne peut lui être caché, il connaît jusqu'aux plus secrètes pensées de nos cœurs.

D. Y a-t-il plusieurs Dieu?

R. Non; il n'y a qu'un seul Dieu: il est impossible qu'il y en ait plusieurs.

D. Y a-t-il plusieurs personnes en Dieu?

R. Oui.

D. Combien y en a t-il?

R. Il y en a trois; savoir, le Père, le Fils et le Saint-Esprit.

D. Sont-ce trois Dieux?

D. Non: ces trois personnes ne font qu'un seul Dieu: c'est ce que nous appelons la Sainte-Trinité.

D. Pourquoi ces trois personnes ne font-elles qu'un seul Dieu?

R. Parce qu'elles n'ont toutes qu'une seule et même nature, et même divinité.

DEUXIÈME LEÇON.

D. Qu'est-ce que l'Incarnation?

R. C'est un mystère par lequel le fils de Dieu s'est fait homme.

D. Qu'est-ce à dire, se faire homme?

R. C'est de prendre un corps et une âme comme nous.

D. Où a-t-il pris son corps et son âme?

R. Au sein de la Bienheureuse Vierge Marie, par l'opération du Saint-Esprit.

D. Comment s'appelle le Fils de Dieu fait homme?

R. Il s'appelle Jésus-Christ.

D. Que signifie Jésus?

R. Il signifie Sauveur.

D. Que veut dire le nom de Christ?

R. Il veut dire Oint ou Sacré.

D. Combien y a t-il de nature en Jésus-Christ?

R. Il y en a deux; la nature divine, et la nature humaine.

D. Combien y a-t-il de personnes en Jésus-Christ?

R. Il n'y en a qu'une qui est la seconde personne de la Très Sainte-Trinité, qui est le fils de Dieu fait homme.

D. Pourquoi le fils de Dieu s'est-il fait homme?

R. Pour nous racheter du péché d'Adam qui nous avait vendus au démon par sa désobéissance; par conséquent nous délivrer de l'enfer, et nous mériter la vie éternelle.

D. Comment Jésus-Christ nous a-t-il rachetés?

R. Par ses souffrances et par sa mort en l'arbre de la croix.

D. Jésus-Christ, comme Dieu, comment a-t-il pu souffrir et mourir?

R. Jésus-Christ a souffert et est mort comme homme et non pas comme Dieu.

D. Qu'est-ce à dire que Jésus-Christ est mort?

R. C'est-à-dire que son âme a été séparée de son corps.

D Quand Jésus-Christ est-il ressuscité?

R. Il est ressuscité le jour de Pâques, le troisième jour après sa mort.

TROISIÈME LEÇON.

—

D. Y a-t-il une véritable Eglise?

R. Il y en a une, qui est l'Église catholique, apostolique, romaine.

D. Qu'est-ce que l'Eglise?

R. C'est la société des fidèles unis par la profession d'une même foi, et par la soumission à un même chef.

D. Qui est le chef de l'Eglise?

R. C'est Jésus-Christ qui est son chef invisible.

D. Le Pape n'est-il pas aussi le chef de l'Eglise?

R. Oui : il est le chef visible, vicaire de Jésus-Christ, sur la terre et successeur de Saint-Pierre.

D. Quelles sont les marques de la véritable Eglise?

R. Il y en a cinq : elle est une, sainte, catholique ou universelle, apostolique et romaine.

D. Pourquoi dites-vous qu'elle est une?

R. Elle est une en deux manières : premièrement parce

qu'elle est gourvernée par un chef invisible qui est Jésus-Christ, et par un chef visible qui est le Pape, à qui tous les membres de l'Eglise doivent un grand respect et une grande obéissance. En second lieu, elle est une parce qu'elle croit et professe une même foi, une même loi, une même doctrine, et qu'elle use des mêmes sacrements par toute la terre.

D. Eclaircissez cette vérité par quelqu'exemple ?

R. Comme un royaume qui n'a qu'un roi, et qu'une même loi partout aussi loin qu'il s'étend, n'est qu'un royaume; par la même raison, l'Eglise catholique n'ayant par toute la terre qu'un même chef, qu'une même loi, une même doctrine et les mêmes sacrements, elle n'est aussi qu'une même Eglise.

D. Pourquoi dites-vous qu'elle est sainte?

R. Parce qu'elle est sainte en toute manière, sainte dans son chef, Jésus-Christ, qui est la sainteté même, et qui la sanctifie perpétuellement par ses grâces, sainte dans son sacrifice où l'on offre tous les jours à Dieu, la victime la plus sainte qui fut jamais, le corps et le sang de Jésus-Christ par le ministère sacré des prêtres; sainte dans ses sacrements, aimables sources, divins canaux d'où découle toute sainteté en nous : sainte dans sa doctrine qui n'enseigne rien que de saint, que de parfait, que de digne de Dieu même; sainte enfin dans ses membres qui sont les fidèles qui doivent être saints tous et dont plusieurs le sont en effet,

D. Pourquoi dites-vous que l'Eglise est catholique ou universelle ?

R. Parce qu'elle est répandue dans tous les temps, dans tous les lieux, dans toutes les nations ; n'y ayant pas d'endroit, ni de contrée dans le monde, où elle n'ait, et où elle n'acquière même de jour en jour des enfants, et des sectateurs de sa foi et de sa doctrine.

D. Pourquoi dites-vous qu'elle est apostolique ?

R. Parce qu'après avoir été bâtie, formée, et établie par Jésus-Christ, elle a été affermie ensuite et répandue par toute la terre par le ministère des saints apôtres, mais particulièrement de saint Pierre et de saintPaul, qui en sont les princes et les chefs, et qui ont répandu glorieusement leur sang pour son établissement et pour sa défense. Elle est apostolique de plus, parce qu'elle a conservé dans tous les temps et qu'elle conserve encore aujourd'hui la doctrine qui lui a été transmise par une suite continuelle et non interrompue de pasteurs qui remontent jusqu'à eux : Preuve si convaincante de la vérité de l'Eglise romaine.

D. Pourquoi donc est-elle appelée romaine ?

R. Parce que le Pape qui est successeur de saint Pierre et évêque de Rome, est le chef visible de l'Eglise universelle, et que la marque de la vraie Eglise est la communion avec le saint siége de Rome, et que l'Eglise établie à Rome est le chef et la mère de toutes les autres Eglises, d'autant que là est établie la chaire de saint Pierre, prince des apôtres et des papes ses successeurs.

D. Cette Eglise peut-elle se tromper, errer ou défaillir?

R. Non : car Dieu la maintiendra toujours, comme il l'a promis en son Evangile.

D. Qu'entendez-vous, quand vous dites que l'Eglise ne peut errer ?

R. C'est-à-dire, que l'Eglise ne peut rien croire, ni nous proposer de croire rien qui ne soit vrai ; qu'elle ne peut rien nous ordonner de faire qui ne soit pur, qui ne soit saint, et qui ne nous conduise à une parfaite intégrité de vie et de mœurs.

D. Comment prouvez-vous cette infaillibilité de l'Eglise?

R. Par les célèbres passages de Jésus-Christ dans l'Evangile : *Vous êtes Pierre*, dit-il à saint Pierre, le prince des

apôtres, et *sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle,* et à ses apôtres : *allez*, leur dit-il, *instruisez toutes les nations, et les baptisez, et voilà que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles.* Ces paroles sont claires; ces promesses sont certaines. Or qui oserait croire, qui osera même penser que Jésus-Christ y ait manqué, ou qu'il puisse y manquer? *Le ciel et la terre passeront,* dit-il, *mais mes paroles ne passeront pas qu'elles ne soient accomplies.* Donc l'Eglise est infaillible; aussi l'apôtre l'appelle-t-il *la colonne et le fondement de la vérité.* Croyons donc fermement et sans hésiter ce qu'elle nous enseigne; pratiquons fidèlement ce qu'elle nous ordonne.

D. Qu'entendez-vous quand vous dites que l'Eglise ne peut défaillir?

R. C'est-à-dire que l'Eglise ne cessera pas d'être Eglise, qu'elle durera jusqu'à la consommation des siècles; en sorte que l'Eglise ne sera jamais renversée, ni par les persécutions, ni par les hérésies, ni par la corruption des mœurs; comme nous venons de le prouver.

QUATRIÈME LEÇON.

—

D. Qu'est-ce qu'un sacrement?

R. C'est un signe visible de la grâce invisible, institué par notre Seigneur Jésus-Christ pour la sanctification de nos âmes.

D. Qu'appelez-vous signe visible?

R. C'est-à-dire que le sacrement consiste dans une chose visible ou sensible, comme ce que nous voyons, ce que nous touchons, ce que nous entendons, ce que nous apercevons par quelqu'un de nos sens.

D. Donnez-en quelques exemples ?

R. Par exemple, dans le sacrement de baptême, l'eau qui sert naturellement à laver le corps, étant versée sur la tête de l'enfant pour la laver de la tache originelle : dans le sacrement de pénitence, l'absolution que le prêtre donne est le signe visible et sensible de l'absolution intérieure que Dieu donne aux pécheurs; ainsi des autres sacrements.

D. Pourquoi ajoutez-vous que Jésus-Christ a institué les sacrements pour la sanctification des âmes ?

R. Parce qu'il les a institués pour rendre les hommes saints et agréables à Dieu, pour donner, conserver et augmenter la grâce avec Dieu.

D. Combien y a t-il de sacrements ?

R. Il y en a sept : Savoir, le baptême, la confirmation, l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, l'ordre et le mariage.

D. Pourquoi dites-vous que Jésus-Christ a institué les sacrements au nombre de sept?

R. Pour pourvoir à tous les besoins spirituels de l'Eglise et de chaque fidèle en particulier. Le baptême nous fait naître spirituellement, la confirmation nous fait croître dans la vie spirituelle et nous y fortifie ; l'eucharistie nous nourrit; la pénitence nous guérit; l'extrême-onction nous aide à bien mourir; l'ordre donne des ministres et des pasteurs à l'Eglise; le mariage lui donne des sujets pour la perpétuer. L'on peut voir dans le rapport de la vie spirituelle à la vie naturelle : il faut naître, croître et se fortifier, se nourrir, se guérir étant malade, et remédier aux restes de la maladie, comme à la langueur, à la faiblesse; il faut des

magistrats pour gouverner; il faut le mariage pour entretenir , et multiplier le genre humain.

D. Combien y a t-il de choses nécessaires pour faire un sacrement?

R. Deux ; la matière et la forme.

D. Qu'est-ce que la matière d'un sacrement?

R. C'est la chose visible dont on se sert pour l'administration d'un sacrement; comme l'eau dans le baptême, et l'usage qu'on en fait en versant l'eau sur l'enfant; la sainte huile dans l'extrême-onction, et l'onction qu'on en fait au malade.

D. Qu'est-ce que la forme d'un sacrement?

R. Ce sont les paroles qu'on prononce en administrant un sacrement, comme celles-ci dans le baptême : Je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

D. Par qui les sacrements doivent-ils être administrés aux fidèles?

R. Par les ministres de Jésus-Christ et de l'Eglise.

D. Tous les sacrements sont-ils semblables?

R. Non : Car il y en a qu'on ne peut recevoir qu'une fois, d'autres qu'on reçoit plusieurs fois. Il y en a qu'on appelle sacrements des morts, et d'autres qu'on nomme sacrements des vivants.

D. Quels sacrements peut-on recevoir plusieurs fois?

R. Il y en a quatre : Savoir; l'eucharistie, la pénitence, l'extrême-onction, et le mariage.

D. Quels sacrements ne peut-on recevoir qu'une fois?

R. Il y en a trois, le baptême, la confirmation, et l'ordre.

D. Pourquoi ne peut-on recevoir ces sacrements qu'une fois?

R. Parce qu'ils impriment un caractère.

D. Qu'appelez-vous caractère?

R. C'est un signe spirituel imprimé dans l'âme, pour distinguer ceux qui ont reçu ces sacrements d'avec ceux qui ne les ont pas reçus, et pour opérer en eux des effets particuliers. Ce signe ne peut s'effacer, et il demeurera éternellement en l'âme de ceux qui l'auront reçu, et il sera une marque d'honneur aux bienheureux dans le ciel, et au contraire une marque de confusion aux réprouvés dans l'enfer.

D. Qu'appelez-vous sacrements des morts?

R. Ce sont ceux qu'on peut recevoir sans être en état de grâce, et par lesquels on est mis en cet état, si on n'y apporte pas d'empêchement; tels sont le baptême et la pénitence.

D. Qu'appelez-vous sacrements des vivants?

R. Ce sont ceux qu'on ne peut recevoir, si l'on n'est en état de grâce, à moins de se vouloir rendre coupable de sacrilége : ce sont les cinq autres.

D. Quel est le plus grand et le plus auguste des sacrements?

R. C'est l'eucharistie, parce qu'il ne contient et ne confère pas seulement la grâce, comme les autres sacrements, mais qu'il contient vraiment et réellement Jésus-Christ, vrai Dieu et vrai homme, auteur de toutes grâces et de toute sainteté. De plus la forme étant appliquée à la matière, les autres cessent d'être sacrements; celui-ci dure aussi longtemps que durent les espèces, ou que le pain durerait s'il y était encore.

D, Quel est le plus nécessaire de tous les sacrements?

R. C'est le sacrement de baptême, parce que sans lui on ne peut être sauvé.

D. Pourquoi notre Seigneur a-t-il institué les sacrements?

R. Pour nous appliquer les mérites de sa mort, et passion, et par cette application effacer nos péchés et nous donner ses grâces.

D. Les sacrements donnent-ils toujours la grâce à ceux qui les reçoivent ?

R. Non ; mais seulement à ceux qui les reçoivent avec les dispositions nécessaires.

D. Le même sacrement confère-t-il également la grâce à tous ?

R. Non : mais à proportion des dispositions de ceux qui les reçoivent.

D. Quel est le premier de tous les sacrements?

R. C'est le baptême,

D. Qu'est-ce que le sacrement de baptême ?

R. C'est un sacrement qui efface le péché originel, nous fait chrétien et enfant de Dieu par la grâce qu'il nous confère.

D. Le baptême efface-t-il aussi les autres péchés?

R. Oui ; il efface tous les péchés qu'on peut avoir commis depuis sa naissance, si l'on a atteint l'usage de la raison ; quelqu'énormes qu'ils soient, le baptême les efface tous.

D. Combien y a-t-il de sortes de baptême?

R. Il y en a trois sortes ; le baptême d'eau, le baptême de désir, le baptême de sang.

D. Qu'est-ce que le baptême d'eau ?

R. C'est le baptême ordinaire qui se fait avec l'eau et la parole ; je te baptise au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit.

D. Qu'est-ce que le baptême de désir ?

R. C'est le désir et la volonté de recevoir le baptême d'eau quand on ne peut effectivement le recevoir, pourvu que ce désir soit accompagné d'une charité parfaite et d'un parfait amour de Dieu.

D. Qu'est-ce que le baptême de sang ?

R. C'est le martyre, ou la mort soufferte pour l'amour de Jésus-Christ.

D. A quoi nous oblige le baptême ?

R. A croire en Dieu, à garder ses commandements, à renoncer à Satan, à ses pompes et à ses œuvres

D. Qu'appelez-vous renoncer à Satan ?

R. C'est abandonner entièrement le parti du Démon, ne vouloir lui obéir, ni être du nombre de ceux qu'il gouverne et qui suivent ses lois.

D. Qu'appelez-vous renoncer aux pompes de Satan?

R. C'est renoncer aux vanités et à l'éclat trompeur du monde, à l'ambition, à la vaine gloire, au luxe, aux spectacles, aux bals, aux danses et autres vanités et tromperies de Satan, par lesquelles il séduit si souvent les hommes.

D. Qu'appelez-vous renoncer aux œuvres de Satan.

R. C'est renoncer aux péchés et aux maximes corrompues du monde, qui sont contraires à celles de Jésus-Christ. Telles maximes sont par exemple : qu'il faut faire comme les autres, être libertin et débauché comme la plupart des hommes ; qu'il est honteux de ne pas se venger quand on a été offensé ; d'être doux, patient, et humble.

D. Sommes-nous obligés de garder les promesses que nos parrains et marraines ont faites pour nous à notre baptême ?

R. Oui ; puisque Dieu ne nous a donné la grâce du baptême que sous cette condition.

D. Comment les gardons-nous?

R. Si nous croyons fermement les vérités de la religion chrétienne, et si nous menons une vie conforme à ses maximes.

D. Qu'est-ce que la confirmation ?

R. C'est un sacrement qui nous donne le SaintE-sprit avec la plénitude de ses dons et de ses grâces, qui nous rend parfaits chrétiens, et nous donne la force de confesser la foi de Jésus-Christ même au péril de notre vie.

D. La confirmation est elle absolument nécessaire pour être sauvé?

R. Non; mais ceux qui négligent de la recevoir quand il est possible, pèchent certainement et se privent des grâces que communique ce sacrement.

D. Comment l'évêque administre-t-il ce sacrement?

R. Il prend du saint chrême qui est de l'huile d'olive mêlée de baume qu'il a consacré le jeudi saint, dont il fait à celui qu'il confirme une onction en forme de croix sur le front, avec le pouce, en disant : *Je te confirme du chrême du salut, au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit :* Puis, il frappe légèrement sur la joue; cérémonies qui sont pleines de mystères que nous allons expliquer.

D. Que signifient l'huile et le baume dont on se sert dans ce sacrement?

R. L'huile signifie l'abondance des grâces du Saint-Esprit qui se répand dans les âmes; le baume mêlé avec l'huile marque par sa bonne et agréable odeur, que le chrétien qui est prêt à confesser la foi de Jésus-Christ, doit édifier le prochain par l'odeur d'une sainte vie, au lieu de le corrompre par le scandale d'une vie indigne d'un soldat de Jésus-Christ.

D. Pourquoi l'évêque fait-il l'onction sainte sur le front?

R. Parce que le front est la partie la plus haute et la plus apparente du corps, et que les signes de la honte et de la crainte sont principalement sur le front; nous enseignant par là que nous ne devons avoir ni honte ni crainte à confesser la foi de Jésus-Christ.

D. Pourquoi fait-il l'onction en forme de croix?

R. Pour montrer que nous devons être crucifiés avec Jésus-Christ, et que nous ne devons pas rougir, mais au contraire nous faire gloire de la croix qui a été l'instrument de notre rédemption et de notre salut.

D. Pourquoi donne-t-il un soufflet à celui qu'il a confirmé?

R. Afin qu'il se souvienne qu'il doit être prêt à souffrir toute sorte d'affronts et d'injures pour l'amour de Jésus-Christ; comme aussi pour lui souhaiter la paix, le plus aimable et le plus précieux de tous les biens et qui les renferme tous. C'est pour cela qu'il dit alors : *la paix soit avec vous*, paroles que le sauveur a souvent adressées à ses disciples.

D. Pourquoi met-on un bandeau sur le front du confirmé?

R. Afin qu'il se souvienne de conserver avec soin la grâce de ce sacrement, comme étant d'un prix inestimable, et pour empêcher que l'onction du saint chrême ne soit profanée.

D. Dans quelles dispositions faut-il être pour recevoir ce sacrement avec fruit?

R. Si on a atteint l'âge de raison, 1° il faut être instruit des principaux mystères de la foi chrétienne ; 2° il faut être en état de grâce, 3° désirer beaucoup de recevoir le Saint-Esprit avec l'effusion de ses dons et de ses grâces, et le demander par d'instantes prières à l'exemple des apôtres, qui ne le reçurent qu'après avoir persévéré dans la prière, tout le temps qui est renfermé entre l'Ascension et la Pentecôte, jour auquel ils reçurent ce don de Dieu très haut, 4° être bien lavé, vêtu modestement ; et recevoir ce sacrement avec grande modestie et dévotion.

D. Qu'est-ce que le sacrement de pénitence ?

R. C'est un sacrement qui efface les péchés commis après le baptême.

D. Quelles sont les dispositions pour recevoir le sacrement de pénitence?

R. Il y en a cinq : l'examen de conscience, la contrition le bon propos, la confession et la satisfaction.

D. Sur quoi doit-on s'examiner?

R. Sur les commandements de Dieu et de son Eglise, sur les sept péchés capitaux, sur les neuf manières dont nous sommes cause des péchés d'autrui, et sur les devoirs de son état.

D. Combien y a-t-il de sortes de repentirs du péché?

R. Il y en a deux sortes : la contrition parfaite, et l'imparfaite qui est l'attrition.

D. Qu'est-ce que la contrition parfaite?

R. C'est une douleur d'avoir offensé Dieu pour l'amour de Dieu même, d'autant que le péché déplaît à sa bonté infinie, laquelle nous devons aimer sur toutes choses.

D. Qu'est-ce que l'attrition?

R. C'est une douleur d'avoir offensé Dieu, pour la honte attachée au péché ou par la crainte du châtiment qu'il mérite.

D. La contrition parfaite efface-t-elle nos péchés?

R. Oui ; à condition néanmoins de nous en confesser, quand on le peut.

D. L'attrition les efface-t-elle aussi?

R. Non; mais elle nous dispose à recevoir la rémission de nos péchés par l'absolution du prêtre.

D. Qu'est-ce que le bon propos?

R. C'est une ferme résolution de ne plus offenser Dieu.

D. Qu'est-ce que la confession?

R. C'est une déclaration exacte de tous ses péchés au moins mortels faite à un prêtre approuvé pour en recevoir l'absolution.

D. Qu'est-ce que la satisfaction ?

R. C'est de satisfaire à Dieu et au prochain ; à Dieu en accomplissant la pénitence que le prêtre nous donne, ou d'autres bonnes œuvres : au prochain, en lui rendant le bien ou l'honneur que nous lui avons pris injustement.

D. Qu'est-ce que l'eucharistie ?

R. C'est un sacrement qui contient le vrai corps, le vrai sang, l'âme et la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ sous les apparences du pain et du vin.

D. Qu'entendez-vous par les apparences?

R. J'entends ce qui paraît à nos yeux, comme la couleur, la figure et le goût.

D. Ne reste-t-il plus de pain ni de vin sous les apparences?

R. Non : toute la substance du pain et du vin est changée au corps et au sang de Jésus-Christ.

D. Comment se fait ce changement?

R. Il se fait par la vertu des paroles de la consécration que le prêtre prononce au nom de Jésus-Christ.

D. N'y a-t-il que le sang de Jésus-Christ dans le calice après la consécration?

R. Tout y est, son corps, son sang, son âme, et sa divinité, aussi bien que sous les apparences du pain.

CINQUIÈME LEÇON.

—

D. Qu'est-ce que le péché?

R. Tous ce qui se dit, ce qui se pense, ce qui se désire, ce qui se fait ou qui s'omet volontairement contre la loi et la volonté de Dieu et de l'Eglise.

D. Combien y a-t-il de sortes de péchés?

R. Deux : l'originel et l'actuel.

D. Qu'est-ce que le péché originel?

R. C'est celui que nous apportons en naissant, à cause du péché d'Adam, notre premier père.

D. Qu'est-ce que le péché actuel?

R. C'est celui que nous commettons ayant atteint l'usage de raison.

D. Combien y a-t-il de sortes de péchés actuels?

R. Deux, le mortel, et le véniel.

D. Qu'est-ce que le péché mortel?

R. C'est celui qui donne la mort à l'âme et qui lui fait perdre la grâce de Dieu, comme tuer, se parjurer, blasphémer, s'absenter sans nécessité de la messe un jour de dimanche ou de fête commandée.

D. Pourquoi l'appelez-vous mortel?

R. Parce qu'il nous ôte la grâce de Dieu, qui est la vie spirituelle de notre âme.

D. Qu'est-ce que le péché véniel?

R. C'est une offense, mais plus légère qui ne nous ôte point la grâce de Dieu, ni ne mérite les peines de l'enfer, mais bien celles du purgatoire ou autre châtiment temporel.

D. Est-ce assez d'être baptisé, d'avoir la foi pour être sauvé?

R. Non : il faut encore garder les commandements de Dieu et de l'Eglise.

D. Pouvons-nous garder les commandements de Dieu et de l'Eglise?

R. Oui; nous le pouvons avec la grâce de Dieu qui ne manque jamais à ceux qui la demandent comme il faut; Dieu est trop juste pour nous commander des choses impossibles, et nous damner pour des péchés inévitables.

D. Combien y a-t-il de commandements de Dieu?

R. Il y en a dix, dont trois regardent Dieu, et les sept derniers le prochain.

D. A quoi nous oblige le premier commandement : un seul Dieu tu adoreras et aimeras parfaitement ?

R. Il nous oblige à quatre choses ; à croire en Dieu, à espérer en lui, à l'aimer parfaitement, et à n'adorer que lui seul.

D. Qu'est-ce que de croire en Dieu ?

R. C'est de croire fermement qu'il n'y a qu'un seul Dieu, et de se soumettre à toutes les vérités qu'il a révélées à son Eglise.

D. Comment a-t-il révélé ces vérités à son Eglise ?

R. Par l'écriture et la tradition.

D. Comment pèche-t-on contre la foi ?

R. En quatre manières 1° en ne croyant pas les vérités que la foi nous enseigne, 2° en les niant extérieurement, en ne les confessant pas quand on y est obligé, 3° en doutant volontairement des vérités, 4° en négligeant de s'instruire de celles dont la connaissance est nécessaire au salut.

D. Qu'est-ce qu'espérer en Dieu ?

R. C'est d'attendre avec une ferme confiance en sa bonté infinie les biens qu'ils nous a promis.

D. Quels sont ces biens que nous espérons de Dieu ?

R. C'est le salut éternel avec les grâces et les secours dont nous avons besoin pour y arriver.

D. Comment pèche-t-on contre l'espérance ?

R. En deux manières, premièrement lorsque désespérant de son salut on le néglige entièrement sans vouloir quitter ses péchés ni se convertir à Dieu ; secondement lorsque présumant de la miséricorde de Dieu ou de ses propres forces, on diffère sa conversion.

D. Qu'est-ce qu'aimer Dieu ?

R. C'est de nous attacher à lui par les affections de notre cœur, désirer de lui plaire, et de le glorifier en toutes choses.

D. En combien de manières pèche-t-on contre l'amour de Dieu ?

R. En trois manières : premièrement en aimant quelque chose avec tant de dérèglement qu'on le préfère à Dieu ; c'est ainsi que les pécheurs aiment les honneurs, les richesses, et les plaisirs. Secondement ayant des sentiments de haine contre Dieu. Troisièmement ayant du dégoût et de l'aversion pour les choses de piété et pour les choses qui regardent le service de Dieu.

D. Sommes-nous obligés d'aimer notre prochain ?

R. Oui, car notre Seigneur nous dit expressément : tu aimeras ton prochain comme toi-même.

D. Qu'est-ce qu'aimer son prochain comme soi-même?

R. C'est de lui désirer et lui procurer le même bien qu'on se procure justement à soi-même.

D. Sommes-nous obligés d'aimer nos ennemis?

R, Oui ; notre Seigneur nous commande expressément de les aimer, de prier pour eux, comme il l'a fait lui-même sur la croix ; et de leur faire du bien selon notre pouvoir.

D. Qu'est-ce qu'adorer Dieu ?

R. C'est le reconnaître par les actes de religion pour notre créateur et souverain Seigneur, et protester que nous dépendons de lui en toutes choses.

D. Comment pèche-t-on contre l'adoration qui est due à Dieu ?

R. On pèche par irrévérence et par superstition.

D. Comment pèche-t-on par irrévérence ?

R. En blasphémant le nom de Dieu, ou en profanant les choses saintes ou en faisant injure aux personnes consacrées à Dieu.

D. Comment pèche-t-on par superstition ?

R. En pratiquant comme un acte de religion ce qui ne l'est point, ou ce qui n'est pas approuvé par l'Eglise.

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par le second commandement : Dieu en vain tu ne jureras ni autre chose pareillement.

R. Il nous défend par le second commandement quatre choses ; premièrement, l'abus du jurement, secondement le blasphème ; troisièmement l'imprécation ; quatrièmement la transgression des vœux.

D. Comment se fait l'abus du jurement ?

R. Il se fait en trois manières ; premièrement quand on jure contre la vérité, qui est toujours péché mortel qu'on appelle parjure. Secondement lorsqu'on assure avec jurement qu'on fera une chose mauvaise ; troisièmement quand on jure sans nécessité et sans la révérence qui est due à Dieu.

D. Qu'est-ce que le blasphème ?

R. C'est une parole détestable, injurieuse à Dieu ou aux saints, c'est-à-dire, une parole, par laquelle on attribue à Dieu avec impiété quelque défaut, ou par laquelle on nie quelque perfection qui lui convient essentiellement : comme tous ceux qui lorsqu'ils sont dans l'affliction, disent que Dieu n'est pas juste de les traiter ainsi ; ceux qui disent qu'il n'y a point de providence : que Dieu ne prend pas garde à nos péchés, qu'il ne les voit pas, etc., les autres espèces de blasphème sont assez connus ; et plut à Dieu qu'on pût les ignorer ! les cabarets, le jeu de cartes, la facilité de s'emporter dans de grandes colères en sont très souvent la cause. Un cheval, un chariot qui n'obéit pas au gré, en voilà assez pour porter ses insultes, ses outrages jusque dans le ciel, jusqu'au très haut, jusqu'à la majesté redoutable d'un Dieu qui est béni dans tous les siècles.

D. Qu'est-ce qu'une imprécation ?

R. C'est de souhaiter du mal à son prochain.

D. Qu'est-ce que la transgression des vœux ?

R. C'est de ne pas accomplir les vœux et promesses qu'on a faites à Dieu ou aux saints avec jugement et délibération ; telles promesses contribuent à l'honneur qui est dû à Dieu.

D. Qu'est-ce qu'ordonne le troisième commandement : les dimanches tu garderas en servant Dieu dévotement?

R. Il ordonne que nous gardions les dimanches et fêtes commandées, nous abstenant de travailler et entendant la messe entière, sous péché mortel ; si ce n'est qu'il y ait un empêchement légitime ; et passant ces saints jours en exercice de piété et de religion.

D. Qui sont ceux qui pèchent contre ce commandement ?

R. Ce sont ceux qui négligent d'assister à la messe et aux offices divins, qui emploient ces saints jours en débauches, ou qui s'appliquent à un travail défendu.

D. A quoi nous oblige le quatrième commandement : père et mère honoreras afin que tu vives longuement?

R. Il nous oblige à quatre choses, premièrement d'aimer nos père et mère, secondement de les respecter, troisièmement de leur obéir en ce qui est de raison, quatrièmement de les assister autant qu'il est possible dans leurs besoins.

D. Ce commandement ne regarde-t-il que les devoirs des enfants envers leurs père et mère ?

R. Il regarde aussi les devoirs des pères et mères envers leurs enfants ; des supérieurs envers les inférieurs et des inférieurs envers leurs supérieurs.

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par le cinquième commandement : homicide point ne seras, etc.

R. De ne vouloir aucun mal à soi ou à autrui, ni de tuer, blesser, frapper sans autorité légitime ; comme aussi toute gourmandise et ivrognerie.

D. En combien de manières pouvons-nous nuire au prochain ?

R. En trois manières : premièrement, en déchirant sa

réputation ; secondement, en le frappant sans autorité légitime, le blessant ou le tuant ; troisièmement en lui volant un instrument dont il aurait besoin et qu'il ne pourrait pas se procurer d'ailleurs, pour gagner sa vie ; par exemple, si vous volez les aiguilles d'un tailleur, et qu'il ne puisse s'en procurer d'ailleurs pour gagner sa vie et élever sa famille, vous lui faites un tort considérable et vous êtes obligé à lui réparer le tort que vous lui avez causé.

D. Qu'est-ce que Dieu nous défend par le sixième commandement : luxurieux point ne seras de corps ni de consentement ?

R. Il défend toutes pensées, paroles et actions déshonnêtes, tant sur soi que sur autrui.

D. Ce commandement n'ordonne-t-il pas aussi de fuir les occasions qui nous portent au péché d'impureté ?

R. Oui, comme les danses, les mauvais livres, l'oisiveté et les mauvaises compagnies.

D. Qu'est-ce que Dieu défend par le septième commandement : le bien d'autrui tu ne prendras ni retiendras injustement ?

R. Il défend de prendre injustement, d'acquérir ou de retenir les biens, dettes, ou salaire d'autrui, ou de lui faire aucun dommage sans raison.

D. En combien de manières peut-on prendre injustement le bien d'autrui ?

R. En cinq manières : 1° le prenant par violence, comme les voleurs ; 2° par surprise, comme les domestiques et autres qui dérobent en secret, 3° par fraude, comme ceux qui trompent dans les marchandises, 4° par des prêts illicites ; 5° par des procès et des condamnations injustes.

D. Qu'est-ce que Dieu défend par le huitième commandement : faux témoignage tu ne diras ni mentiras aucunement ?

R. Il défend tout abus de langue, comme mensonge, faux témoignage, fausses promesses, murmures, moqueries, médisances, ou calomnies.

D. Que défendent les deux derniers commandements : ne désire point la femme de ton prochain ni son bien ?

R. Ils défendent non-seulement toute impureté, et larcin, mais qui plus est, la seule convoitise et tout plaisir qu'on aurait à y penser volontairement.

D. L'Eglise a-t-elle le pouvoir de faire des commandements ?

R. Oui ; Jésus-Christ lui en a donné le pouvoir, et nous a commandé de lui obéir en nous la donnant pour mère.

D. Tous les chrétiens sont-ils obligés de garder les commandements de l'Eglise ?

R. Oui, sous peine de péché mortel, s'ils n'en sont dispensés pour quelque raison légitime.

D. Combien y a-t-il de commandements de l'Eglise?

R. Il y en a six principaux.

D. A quoi nous oblige le premier commandement : les dimanches Messe ouïras et les fêtes pareillement?

R. Il nous oblige à assister à la messe, s'il est possible, ces jours-là, avec attention, respect et dévotion, comme aussi aux fêtes, offices divins et aux autres instructions chrétiennes.

D. A quoi nous oblige le deuxième commandement : tous tes péchés confesseras à tout le moins une fois l'an ?

R. Il nous oblige à confesser nos péchés au moins une fois l'an, vers la quinzaine de Pâques. Il est très utile de le faire plus souvent si on a son salut à cœur.

D. A quoi nous oblige le troisième commandement : ton créateur tu recevras au moins à Pâques humblement ?

R. Il oblige tous les fidèles qui ont atteint l'usage de rai-

son et de discrétion à communier au moins une fois l'an dans sa paroisse, avec les dispositions que demande le très Saint-Sacrement de l'Eucharistie.

D. A quoi nous oblige le quatrième commandement : les fêtes tu sanctifieras, qui te sont de commandement?

R. Il nous oblige à nous abstenir des œuvres serviles les jours de fêtes et de les employer au service de Dieu.

D. A quoi nous oblige le cinquième commandement : quatre-temps, vigiles jeûneras et le carême entièrement?

R. Il oblige tous les chrétiens qui ont atteint l'âge suffisant à jeûner les quatre-temps, vigiles et le carême entièrement, excepté les dimanches, s'il n'en sont légitimement dispensés, comme pour être trop jeunes ou trop vieux, pour leurs débilités et maladies, pour leur pauvreté ou quelque grand travail nécessaire.

D. Que nous ordonne l'Eglise par son sixième et dernier commandement : vendredi chair ne mangeras ni le samedi mêmement?

R. Il nous ordonne de nous abstenir de chair, les vendredis et samedis, sous peine de péché mortel.

D. Pourquoi l'Eglise nous oblige-t-elle de nous abstenir de chair, ces jours-là?

R. Pour faire chaque semaine quelque œuvre de mortification et de pénitence.

D. Pourquoi a-t-elle choisi particulièrement le vendredi et le samedi?

R. Elle a choisi le vendredi en mémoire de la mort que notre Seigneur a soufferte ce jour-là; le samedi, pour honorer la sépulture et le jour qu'il demeura au tombeau, et pour honorer le deuil des apôtres, étant aux pieds de leur cher maître; de plus pour honorer la Sainte-Vierge, et pour nous préparer par la pénitence à sanctifier le dimanche. C'est à nous comme étant les enfants d'une mère

si sage, à suivre son esprit et à nous conformer à ses intentions ; gardons ses commandements avec soin ; jeûnons avec joie; jeûnons en vrais pénitents; accompagnons nos jeûnes de bonnes œuvres, comme de la prière et de l'aumône, faisons nos prières plus longues et plus ferventes; donnons aux pauvres ce que nous épargnons en retranchant la nourriture : Dieu sera notre récompense.

SIXIÈME LEÇON.

—

D. Q'est-ce que la prière?

R. C'est une élévation de notre cœur et de notre esprit à Dieu pour lui demander ses grâces et les autres choses qui nous sont nécessaires.

D. Quelle est la principale prière que nous devons faire à Dieu?

R. C'est celle que notre Seigneur nous a enseignée, que nous appelons l'oraison dominicale.

D. Dites-la en latin?

R. Pater Noster, etc.

D. Dites-la en français?

R. Notre père qui est aux cieux, etc.

D. Pourquoi dites-vous notre père et non pas mon père?

R. Parce qu'étant tous frères et sœurs en Jésus-Christ, nous avons tous le même père que nous ne devons pas seulement prier pour nous, mais aussi pour tous les fidèles qui sont nos frères.

D. Pourquoi dites-vous qui êtes aux cieux, vu que Dieu est partout ?

R. Parce qu'aux cieux il fait voir sa gloire aux bienheureux, laquelle principalement nous devons demander.

D. Que demandez-vous par la première demande : que votre nom soit sanctifié?

R. Je prie Dieu qu'il soit reconnu, aimé, servi, et honoré par tout le monde.

D. Par la deuxième : votre royaume nous advienne?

R. Je demande qu'il règne sur nous pendant la vie, et qu'il nous veuille donner le royaume du paradis.

D. Par la troisième demande : votre volonté soit faite en la terre comme au ciel ?

R. J'invoque la grâce de Dieu pour accomplir ses commandements et faire ce qui lui est agréable, comme font les anges en paradis.

D. Par la quatrième : donnez-nous aujourd'hui notre pain quotidien ?

R. Je requiers tout ce qui est nécessaire pour la vie, tant pour l'âme que le corps.

D. Par la cinquième : pardonnez-nous nos offenses ; comme nous pardonnons à ceux qui nous ont offensés ?

R. Nous demandons à Dieu le pardon de nos péchés, et que le pardon que nous accordons aux autres, soit la mesure du nôtre.

D. Par la sixième : et ne nous induisez point en tentation ?

R. Nous prions Dieu que nous ne tombions point dans le péché par la tentation du diable, du monde et de la chair.

D. Par la septième : mais délivrez-nous du mal ?

R. Nous supplions que nous soyons délivrés de tout mal, tant de l'âme que du corps.

—

SEPTIÈME LEÇON.

D. Quelle est la principale prière et la plus agréable à la Sainte-Vierge Marie ?

R. L'Ave Maria qui est la salutation angélique.

D. Quelles sont les paroles de l'ange Gabriel, en lui annonçant le mystère de l'incarnation ?

R. Je vous salue Marie, pleine de grâce, le Seigneur est avec vous.

D. Quelles sont celles de sainte Elisabeth, lorsque la Sainte-Vierge l'a été voir?

R. Vous êtes bénie entre toutes les femmes et béni le fruit de votre ventre Jésus.

D. Quelles sont celles de l'Eglise ?

R. Sainte-Marie, mère de Dieu, priez pour nous, pauvres pécheurs, maintenant et à l'heure de notre mort. Ainsi soit-il.

D. Pourquoi dit-on que la salutation angélique est la prière la plus agréable à la Sainte-Vierge?

R. Parce qu'elle renferme un salut, une louange, et une demande qui lui sont très honorables.

D. Doit-on dire souvent la salutation angélique ?

R. Oui ; c'est une chose très sainte et très utile. Il faut la réciter avec grande dévotion surtout le matin, à midi, et le soir. Le Pape Paul V a accordé cent jours d'indulgence à ceux qui la réciteront avec dévotion quand l'heure sonne : profitons donc avec empressement de cette grande

grâce qui nous sera très profitable, si nous allons en purgatoire.

D. Quelle récompense auront ceux qui honorent la Sainte-Vierge ?

R. Elle priera pour eux, et les assistera principalement à l'article de la mort, qui est le moment où nous avons le plus besoin de secours parce que le démon met alors tout en usage pour nous perdre avec lui, et si nous avons la Sainte-Vierge pour nous, notre salut est certain.

D. Pourquoi l'Eglise appelle-t-elle la Sainte-Vierge mère de Dieu ?

R. Parce qu'elle l'est véritablement, ayant conçu et enfanté Jésus-Christ qui est Dieu.

HUITIÈME LEÇON.

D. Qu'est-ce que le symbole ?

R. C'est une formule de foi qui nous vient des apôtres.

D. Dites le symbole en latin?

R. Credo in Deum patrem, etc.

D. Dites-le en français ?

R. Je crois en Dieu le père tout-puissant, etc.

D. Que veut dire : je crois en Dieu le père?

R. C'est-à-dire que je crois fermement qu'il n'y a qu'un seul Dieu.

D. Pourquoi ne dites-vous pas, je crois à Dieu, mais je crois en Dieu?

R. C'est pour faire connaître que je mets en lui toute ma confiance.

D. Pourquoi l'appelez-vous tout-puissant ?

R. Parce qu'il peut faire tout ce qu'il lui plaît.

D. Pourquoi l'appelez-vous créateur du ciel et de la terre?

R. Parce que c'est lui qui a fait toute chose.

D. Qu'entendez-vous par Jésus-Christ ?

R. J'entends le Fils de Dieu ; le seconde personne de la très Sainte-Trinité, qui s'est fait homme.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles : son fils unique?

R. Parce qu'il n'y a que lui seul qui soit engendré du père.

D. Pourquoi dites-vous, notre Seigneur?

R. Parce que nous sommes à lui, non-seulement parce qu'il nous a créés, et qu'il nous conserve, mais aussi parce qu'il nous a rachetés.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles : a été conçu du Saint-Esprit ?

R. J'entends que le corps qu'il a pris, a été formé de la substance de la Sainte-Vierge par l'opération du Saint-Esprit.

D. Que veut dire : né de la Vierge-Marie ?

R. Cela veut dire que la Sainte-Vierge nommée Marie l'a enfanté, comme elle l'avait conçu en demeurant toujours Vierge.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles : a souffert sous Ponce Pilate, a été crucifié ?

R. J'entends que Ponce Pilate étant gouverneur de la Judée a condamné Jésus-Christ à être chargé d'opprobres, fouetté, couronné d'épines, et attaché à la croix.

D. Que veut dire : il est mort ?

R. C'est-à-dire que son âme a été séparée de son corps, quoique la divinité soit toujours demeurée unie à l'âme et au corps séparé l'un de l'autre.

D. Que veut dire : enseveli ?

R. C'est qu'après la mort, son corps ayant été détaché de la croix, fut enseveli et mis dans le sépulcre.

D. Que veut dire : est descendu aux enfers?

R. C'est-à-dire que son âme étant séparée de son corps est descendue dans les limbes pour rendre les âmes des saints pères heureuses par la vue de Dieu, pour les en délivrer, et pour les conduire avec lui en triomphe au ciel, comme il les y a conduites en effet le jour de sa glorieuse et triomphante ascension.

D. Qu'entendez-vous par ces paroles : le troisième jour il est ressuscité des morts?

R. C'est-à-dire que le troisième jour après sa mort, son âme s'est réunie à son corps pour le ressusciter glorieux.

D. Que veut dire : est monté aux cieux?

R. C'est-à-dire qu'après avoir passé quarante jours sur la terre après sa résurrection il est monté au ciel.

D. Que veut dire cet article : il est assis à la droite de Dieu tout-puissant, Dieu n'ayant ni droite ni gauche, un pur esprit?

R. C'est-à-dire que Jésus-Christ dans le ciel, est égal à Dieu son père en puissance, en gloire et en majesté ; c'est une façon de parler qui nous montre, que comme un homme en voulant honorer un autre, il le met à sa droite ; de même Dieu le père voulant honorer Jésus-Christ du plus grand honneur, il est écrit qu'il est assis à sa droite.

D. Que veut dire : il viendra juger?

R. C'est-à-dire qu'à la fin des siècles il viendra visiblement juger tous les hommes pour leur rendre à chacun selon ses œuvres.

D. Qu'entendez-vous par : les vivants et les morts?

R. Premièrement, j'entends les justes et les pécheurs ; secondement qui seront en cette vie quand notre Seigneur viendra juger ceux qui seront morts auparavant.

D. Expliquez-nous ces paroles : je crois au Saint-Esprit?

R. J'entends qu'il y a une troisième personne en Dieu, qui est le Saint-Esprit qui procède du Père et du Fils, et qu'il leur est égal en toutes choses.

D. Qu'entendez-vous par : l'Eglise catholique?

R. J'entends la société des fidèles répandue dans tous les temps, dans tous les lieux et dans toutes les nations; n'y ayant point d'endroit ni de contrée dans le monde où elle ne soit, et où elle n'acquière même de jour en jour des enfants et des sectateurs de sa foi et de sa doctrine.

D. Qu'entendez-vous par : la communion des saints?

R. J'entends que tous les chrétiens sont frères et membres d'un même corps, qui est l'église : de là il s'en suit que tous les biens spirituels sont communs entre les fidèles. C'est-à-dire que chaque fidèle en particulier, mais les justes surtout, et plus parfaitement que les pécheurs, participent aux messes, prières, jeûnes, aumônes et en un mot à toutes les bonnes œuvres qui se font dans l'église et dans la société des fidèles.

D. La communication des biens spirituels ne se fait-elle qu'entre les fidèles qui vivent sur la terre?

R. Elle se fait entre les fidèles qui vivent sur la terre, les bienheureux qui sont dans le ciel et les justes qui achèvent à se purifier, et à satisfaire à la justice de Dieu dans le purgatoire?

D. Comment expliquez-vous cela?

R. Nous adressons nos prières aux Saints qui sont dans le ciel et les Saints réciproquement nous secourent de leurs suffrages auprès de Dieu. Les justes qui sont dans le purgatoire peuvent être aussi secourus par nos prières et par celles des Saints, et ils prieront pour les fidèles, étant arrivés à la gloire éternelle.

D. Qu'entendez-vous par : la rémission des péchés?

R. J'entends que notre Seigneur Jésus-Christ a donné à son église la puissance de remettre les péchés.

D. A qui notre Seigneur a-t-il donné le pouvoir de remettre les péchés?

R. Aux prêtres seuls qui sont légitimement approuvés de leurs évêques.

D. Qu'entendez-vous par : la résurrection de la chair?

R. J'entends que le même corps que nous avons maintenant, après avoir été réduit en cendre, sera rejoint à notre âme au dernier jugement.

D. Tous les hommes ressusciteront-ils?

R. Oui; les méchants aussi bien que les bons : avec cette différence que les corps des bons seront glorieux et ceux des méchants seront hideux et misérables, destinés aux peines de l'enfer.

D. Expliquez-moi le dernier article du symbole, la vie éternelle?

R. C'est-à-dire que les justes jouiront pendant toute l'éternité de la gloire du paradis, et qu'au contraire les méchants souffriront à jamais les peines de l'enfer.



LEÇON

SUR LE

CARNAVAL

D. Qu'est-ce que le carnaval?

R. C'est un temps de tristesse et d'affliction pour tous les bons chrétiens.

D. Pourquoi ?

R. Parce qu'il vient chaque année et qu'on ne pense n'y à l'abolir ni à se corriger.

D. Qu'est-ce que le mercredi des cendres ?

R. C'est un jour solennel auquel l'église commence le saint jeûne de carême avec une cérémonie extrêmement dévote et mystérieuse.

D. Qui nous rend ce jeune si recommandable?

R. L'exemple de Jésus-Christ, la constitution et l'observation des saints apôtres.

D. Pourquoi donne-t-on les cendres ?

R. Pour nous mettre devant les yeux notre origine et notre fin, et que ce corps que nous aimons tant vient de terre et retournera en terre.

D. Pourquoi le prêtre mettant la cendre sur le front ne nous la met-il pas par son nom propre, mais bien plutôt

par cet arrêt que Dieu prononçait autrefois à notre premier père Adam : *Souvenez-vous, ô homme ! que vous êtes cendre et que vous retournerez en cendre ?*

R. Pour nous apprendre que la mort nous dépouille de toute qualité de nom, de roi, de prince, et d'empereur, et qu'elle ne nous laisse que celle de bon chrétien.

D. De quel bois sont faites les cendres ?

R. On prend ordinairement le bois des rameaux qu'on ramasse dans quelques vases de cuivre ou de métal bien propres, sans y mêler d'autre bois.

FIN.

TABLE



PREMIÈRE PARTIE.

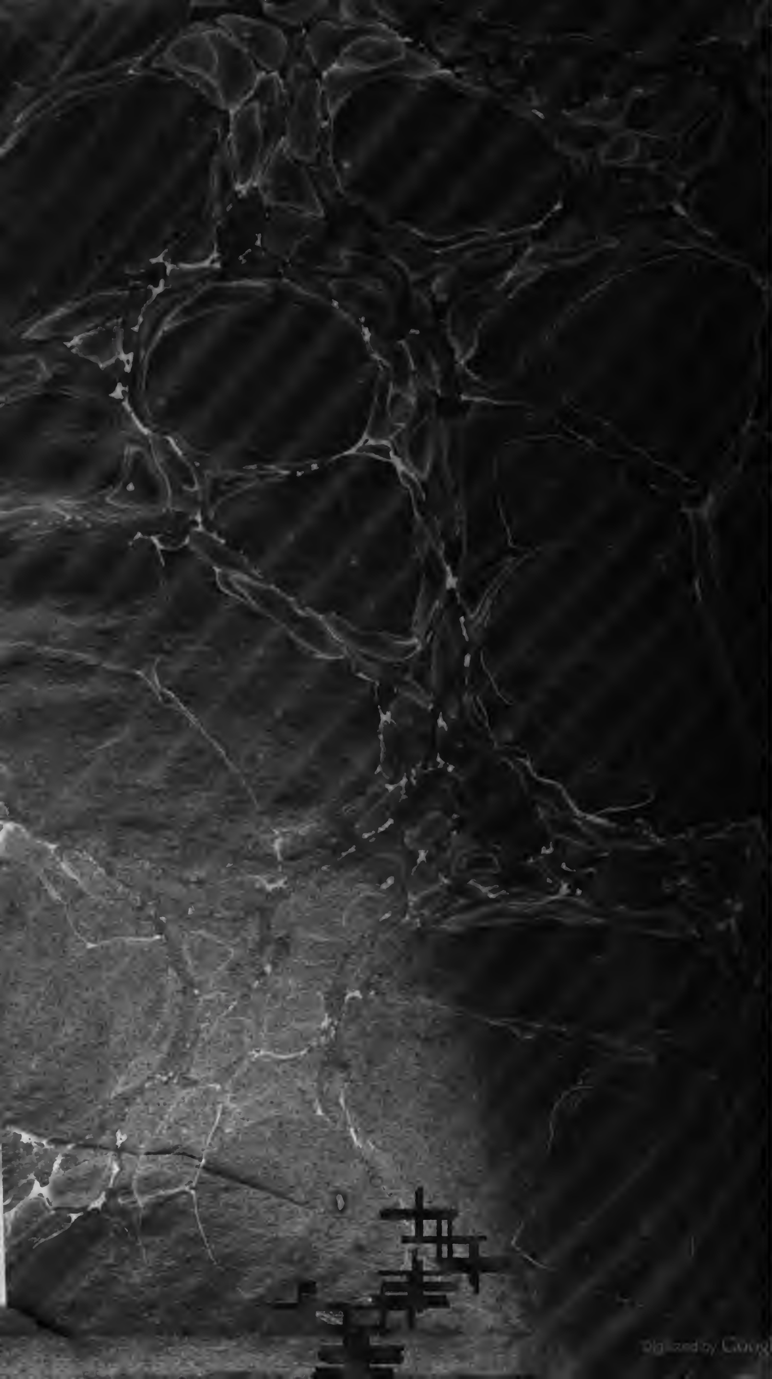
SECONDE PARTIE.

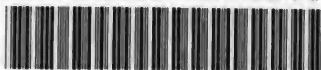
Des vertus de François Van der Burch.

NOTES.

FIN DE LA TABLE.

CAMBRAI. — IMPRIMERIE DE RÉGNIER-FAREZ.




BIBLIOTECA DE MONTSERRAT
13020100006447

